

mars - avril

2017/2 - 9,50€

FORÊT

entreprise

N° 233

La revue technique des forestiers



Dossier

Forêts aux multiples visages

suite

STAGES DE FORMATION CATALOGUE IDF 2017

L'IDF concentre volontairement son offre de formation en 2017 : nos stages « phare » sont maintenus et 8 nouveaux sont proposés, dont un cycle de formation en collaboration avec l'Inra-MVGF et l'ONF autour des plantations. Toutes les informations à jour seront en ligne sur notre site www.foretpriveefrancaise.com, rubrique Services et formation.

Gestion - Sylviculture

N	Bien préparer une plantation *	F. Moyses, ONF	Haguenau (67) Croigny (10)	13-15 juin - 3 jours 30 mai - 1 ^{er} juin - 3 jours
N	Bien planter des plants de qualité *	S. Girard, IDF	Peyrat le Château (87)	28-30 novembre - 3 jours 12-14 décembre - 3 jours
N	Bien entretenir une plantation *	C. Vidal, IDF	St Etienne (42)	19-21 septembre - 3 jours 03-05 octobre - 3 jours
N	Les fondamentaux de la populiculture	E. Paillassa	Centre-ouest	octobre - 2 jours

* parcours de formation « Réussir les plantations forestières » co-organisation IDF-Inra-ONF - 2 sessions proposées pour chaque module.

Diagnostic

	Diagnostic des sols et applications forestières	B. Jabiol APT, F. Madrolles CRPF Normandie	Orne-Calvados	28-31 mars 3 jours
	Diagnostiquer le dépérissement des chênes pédonculés et sessiles avec la méthode ARCHI	J. Rosa, CRPF IdF-C-VdL et G. Sajdak, IDF	Région Centre	08-09 mars 2 jours
	Diagnostiquer le dépérissement du douglas avec la méthode ARCHI	B. Bordes CRPF Bourgogne et G. Sajdak, IDF	Bourgogne	28-29 juin 2 jours
N	Connaître l'autécologie des essences pour mieux gérer sa forêt	J Lemaire, T. Brusten, J. Figuepron IDF	St Fortunat sur Eyrieux (07)	10-12 octobre 2,5 jours
	Dégradation physique des sols forestiers : évaluation du risque et mesures d'aménagement	F. Charnet, IDF D. Cacot, FCBA	Région Centre	04-05 octobre 1,5 jours

Droit - Fiscalité - Economie

N	Les projets carbone forestier en pratique	O. Gleizes et S. Martel, IDF	Les Vans (07)	13-14 déc. - 2 jours
	La fiscalité en forêt : mode d'emploi	A. de Lauriston, CRPF IdF-C-VdL S. Pillon, CRPF Hauts de France	Amiens (80)	30-31 mai - 2 jours
	Associations syndicales, ASGF et GIEEF : mode d'emploi	L. Depeige, CRPF Auvergne et M. Gizard	Châlons en Champagne (51)	07-08 juin 1,5 jours
	Constituer et gérer un groupement forestier	A. de Lauriston, CRPF IdF-C-VdL, Nicolas Rondeau, Forestiers Privés de France	Limoges (87)	06-07 décembre 2 jours

Faune - Flore

	Les chiroptères et la gestion forestière	L. Tillon, ONF, F. Gallois, IDF	Rambouillet (78)	17-20 oct. - 3,5 jours
N	Botanique : reconnaître les principales espèces des forêts méditerranéens	P. Gonin et T. Brusten, IDF	Hérault	16-19 mai - 3 jours

Outils - Méthodes

N	Utiliser des GPS en lien avec un SIG	M. Chartier, IDF	Orléans (45)	03-04 mai - 2 jours
	Initiation SIG avec Quantum GIS (QGis), logiciel libre	M. Chartier, IDF	Orléans (45)	08-09 nov. - 2 jours
	Expérimentation en forêt : de la conception à l'installation	E. Paillassa et M. Chartier, IDF, J. Rosa CRPF IdF-C-VdL	La Ville aux Clercs (41)	26-28 septembre 2 jours

InterCetef

N	Journée nationale InterCetef des organismes de développement de la forêt privée : les sylvicultures du chêne	A. Colinot, CNPF	Centre-Ouest	fin septembre ou début octobre - 2 jours
----------	--	------------------	--------------	---

N : nouveau

N'hésitez pas à nous contacter :

Renseignements : Florent Gallois - Inscriptions : Christine Clémentine - 02.38.71.91.14 - idf-formation@cnpf.fr

Institut pour le développement
forestier/Centre national de la
propriété forestière
47 rue de Chaillot, 75116 Paris
Tél. : 01 47 20 68 15
foretentreprise@cnpf.fr

Directeur de la publication
Antoine d'Amécourt

Directrice de la rédaction
Claire Hubert

Rédactrice
Nathalie Maréchal

Conception graphique
Mise en page
Sophie Saint-Jore

Responsable Édition-Diffusion
Samuel Six

Diffusion — abonnements
François Kuczynski

Publicité
Bois International
14, rue Jacques Prévert
Cité de l'avenir - 69700 Givros
Tél. : 04 78 87 29 41

Impression
Centre Impression
BP 218 — 87220 Feytiat
Tél.: 05 55 71 39 29

Numéro d'imprimeur 00153

Tous droits de reproduction ou de
traduction réservés pour tous pays,
sauf autorisation de l'éditeur.

Périodicité : 6 numéros par an
Abonnement 2017
France : 49 € - étranger : 62 €
édité par le CNPF-IDF

Commission paritaire des publi-
cations et agences de presse:
n° 1019 B 08072
ISSN: 0752-5974
Siret: 18009235500452

Les études présentées dans Forêt-
entreprise ne donnent que des
indications générales. Nous attirons
l'attention du lecteur sur la
nécessité d'un avis ou d'une étude
émanant d'une personne ou d'un
organisme compétent avant toute
application à son cas particulier.
En aucun cas le CNPF-IDF ne
pourrait être tenu responsable des
conséquences – quelles qu'elles
soient – résultant de l'utilisation des
méthodes ou matériels préconisés.

Cette publication peut être utilisée
dans le cadre de la formation per-
manente.

Dépôt légal: mars 2017



Oliver Martheau © CNPF

Des tempéraments divers de forestiers : une richesse

La forêt privée française appartient à plus d'un million de propriétaires forestiers de plus d'un hectare. Ils représentent toutes les catégories de la société. Ce qui nous unit est l'attachement quasi viscéral à notre forêt, de même que pour une grande partie des Français. Cette sympathie est essentielle et bénéficie à notre filière. Les propriétaires forestiers expriment une diversité d'intérêts et de besoins. Certains sont très personnels, comme avoir un espace de liberté ou un environnement en accord avec sa sensibilité ; certaines attentes sont reconnues et encouragées par les politiques publiques comme favoriser la gestion durable des forêts.

Ces points d'intérêts multiples sont à comprendre pour que les différents intervenants en forêt privée puissent agir à bon escient. Ainsi, Résofop, le réseau de connaissance de la forêt privée, a été créé par Fransylva et le CNPF, avec le soutien de l'interprofession France Bois Forêt dès 2009 dans le cadre de l'Observatoire économique. La tâche était conséquente : comment parler de tous les propriétaires sans tomber dans les clichés tous faits ?

Première confirmation : la forêt privée est d'une grande richesse, des tempéraments divers s'y expriment, et tant mieux ! Vouloir mettre les propriétaires forestiers dans des catégories, où ils réagiraient mécaniquement à des stimuli, est une utopie. Nous y voyons une force, car nous sommes tenus de nous centrer sur ce qui fait le cœur de notre action : l'homme. C'est le vrai savoir-faire de nos organisations professionnelles. Le développement forestier est, avant tout, une rencontre entre deux personnes et la création d'une relation de confiance.

Cette diversité de forestiers fait aussi la pérennité de nos forêts. Les marchés changent, de même le climat et les demandes de la société. L'adaptation ou l'évolution de nos forêts est et sera accompagnée par des techniciens forestiers passionnés et des bénévoles du syndicalisme, comme depuis une cinquantaine d'années. Veiller à la mise en œuvre des coupes et travaux de renouvellement inscrits dans les documents de gestion durable est de notre responsabilité pour ainsi répondre ensemble aux enjeux économiques et environnementaux de la filière forêt-bois.

Soyons aussi plus conscients de notre responsabilité d'assurer chacun le lien entre les forestiers et la société.

Antoine d'Amécourt, président du CNPF



Camille Vauchelet © CNPF

Un père initie sa fille à la gestion forestière en Moselle (Lorraine).

Numéro suivant N° 234
InterCetef en Bourgogne
Les sylvicultures du douglas

ACTUS > 4

A LIRE SUR LE WEB > 61

AGENDA > 64

Forêt-entreprise, votre revue technique de gestionnaire forestier

Oui, je m'abonne (Tarifs 2017)

- Abonnement France 1 an – 6 numéros : 49 €
- Abonnement étranger 1 an – 6 numéros : 62 €
- Abonnement France 1 an – **Spécial étudiant**
– 1 an – 6 numéros : 40 € (joindre la photocopie de votre justificatif)
- Abonnement France 1 an
– Remise de 30 % aux adhérents de CETEF,
GDF, et organismes de développement, Fogefor
– 6 numéros : 34,30 €

Nom
Prénom
Adresse
Code postal
Commune
Tél.
Courriel

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
« agent comptable CNPF » à retourner à la librairie de l'IDF,
47 rue de Chaillot, 75116 Paris – Tél. : 01 47 20 68 15
Fax : 01 47 23 49 20 – idf-librairie@cnpf.fr

Catalogue de l'Institut pour le développement forestier
consultable sur le site www.foretpriveefrancaise.com
et gratuit sur simple demande



Sylvain Gaudin © CNPF

Marquage d'un brin de chêne au profit de l'arbre désigné (détourage).

CNPF > 6

Innovar, mobiliser, regrouper,
les axes du contrat d'objectifs
et de performance 2017-2021

SANTÉ > 9

Lyme : une association
de malfaiteurs ?

Michel Chartier

CHÊNE > 11

Les chênaies privées dans
la partie nord de la France :
les jeunes chênes font défaut

Étienne Beraud, Sylvain Gaudin
et Jean-Baptiste Richard

BIODIVERSITÉ > 53

Dix facteurs clés pour la
diversité des espèces en forêt

Céline Emberger, Laurent Larrieu,
Pierre Gonin

POPULICULTURE > 54

Les variétés deltoïdes
du GIS Peuplier

Patrick Baldet, Vincent Bourlon, Catherine Bastien,
Bénédicte Fabre, Alain Berthelot

FILIÈRE > 62

Pour un essor de la filière
forêt-bois

Nathalie Maréchal

NOUVEAU :
Forêt-entreprise
à l'heure du numérique !

Sur votre ordinateur par le lien :
www.bit.ly/1Q95gxU



Téléchargez
gratuitement
l'application



« Librairie des forestiers »

Télécharger dans
l'App Store

« Librairie forestière »
sur Play Store
version Android 4.0 et suivantes

DISPONIBLE SUR
Google play



Dossier

Forêts aux multiples visages

Nouveaux résultats de Résofop

- > 18 La forêt : des valeurs multiples
François Didolot et Julie Thomas

- > 23 Consentement à couper
du bois en forêt privée
François Didolot et Julie Thomas

- > 28 Information du propriétaire forestier
François Didolot et Julie Thomas

- > 35 La confiance à instaurer
François Didolot et Julie Thomas

- > 39 Suite aux enquêtes,
quelles évolutions
François Didolot et Julie Thomas
avec la participation de Xavier Bonnard
et Clotilde Giry

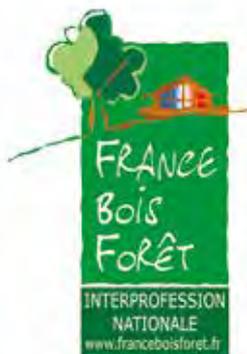


Camille Vauchetlet © CNPF

- > 47 Développer les arguments
cohérents
Bruno Maresca

- > 51 Résofop a de l'avenir !
Éric Toppin et Olivier Picard

Création d'une section spécialisée « pin maritime » au sein de l'interprofession nationale France Bois Forêt



La part importante du pin maritime dans la filière et la spécificité de sa sylviculture ont appuyé la création d'une section spécialisée à compétence nationale « pin maritime » dans l'interprofession France Bois Forêt. L'objectif est de favoriser les synergies au service de la promotion des usages du bois et de la mobilisation durable de la ressource forestière. La volonté des acteurs, Cyril Le Picard, président de l'interprofession FBF, Bruno Lafon, président du comité interprofessionnel du pin maritime, est concrétisée par l'une des dispositions de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014, prévoyant la création de section spécialisée.

Communiqué 8 décembre 2016

20 ans du Groupe Pin maritime du futur

Les acteurs Recherche & Développement de la filière forêt-bois - CRPF, CPFA, FCBA, ONF, Inra* - renouvellent leur partenariat pour concevoir le futur du pin maritime en Nouvelle-Aquitaine. Deux grands enjeux structureront cet engagement commun au bénéfice de la filière régionale :

- renforcer les actions sur les différents facteurs de risque par des études relatives aux pathogènes et ravageurs, et l'évaluation de l'impact du déficit hydrique estival et de l'effet des vents ;
- soutenir la production, selon deux voies par le soutien à la productivité par les innovations sylvicoles et par le gain génétique (sélection variétale).

Le Groupe Pin maritime du futur est un catalyseur de collaborations et d'innovations, ouverte avec l'ensemble des partenaires socio-économiques de la filière, dynamique accompagnée et encouragée par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'État et l'Europe.

*(Centre régional de la propriété forestière, Centre de productivité forestière d'Aquitaine, Institut technologique Forêt cellulose bois-construction ameublement, Office national des forêts, Institut national de recherche agronomique)

Communiqué 18 novembre 2016



Nouvel accord pour sécuriser l'approvisionnement de bois

L'Office national des forêts (ONF), la Fédération nationale des communes forestières (FNCofor) et la Fédération nationale du bois signent un protocole d'accord sur la commercialisation des bois issus des forêts publiques. L'objectif est la sécurisation en bois pour l'approvisionnement de l'industrie de la 1^{re} transformation. L'accord conforte la vente de bois par contrat en fixant des objectifs de développement par catégories de bois (bois d'œuvre de chêne, de hêtre et résineux, bois d'industrie et bois énergie). De nouveaux outils comme la création d'indicateurs de référence pour les négociations de prix ou le développement de nouveaux modes informatiques de vente sont prévus. L'accord prévoit une concertation pour renforcer la confiance entre les trois partenaires.

Communiqué 8 décembre 2016

Étude du marché français des sciages et produits techniques 2016

L'Observatoire économique de France Bois Forêt publie la 4^e édition de l'évolution du marché français des sciages. Le rapport d'étude sur le marché des sciages bruts et produits techniques dérivés en 2015 est co-édité par S. Luchu, Le commerce du bois, FBF, FNB. La consommation française de sciages bruts décroche nettement à partir de 2010 (diminution de 4,5 % en moyenne annuelle). Cette évolution découle de la dégradation du marché de la construction durant la même période. Sur la période 2010-15, la production baisse de 1,5 % par an en moyenne. À noter l'amélioration sensible de la compétitivité des scieries françaises avec la reconquête significative du marché intérieur par la baisse des importations de 8,3 % depuis 2010. Ainsi plus de 1,2 millions de m³ de sciages ont été reconquis par les scieurs français sur l'importation.

<http://observatoire.franceboisforet.com/publication-distribution-sciages-produits-techniques-2016/>

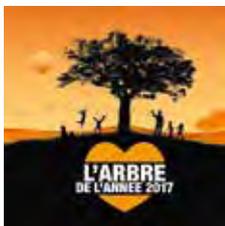
Seuil de déclaration des chantiers forestiers

Un courrier commun Forestiers privés de France (Fransylva), Experts forestiers de France, Fédération nationale des communes forestières et Fédération nationale du bois, est adressé au ministre de la Forêt et conteste le décret abaissant le « seuil de déclaration des chantiers forestiers » du 8 novembre 2016. Le décret réduit à 100 m³ le seuil à partir duquel les chantiers forestiers et sylvicoles non mécanisés doivent être déclarés à l'administration. L'objectif de cette réforme est de faciliter l'identification des travaux et ainsi rendre les contrôles effectués par l'inspection du travail plus efficaces. La filière partage les objectifs de sécurité des travailleurs et de lutte contre le travail clandestin. Néanmoins, cet abaissement du seuil de déclaration constitue une « contrainte administrative, technique et économique difficilement supportable », soulignent les signataires, car impactant presque tous les chantiers. Ils demandent un retour au seuil de 500 m³. Le PNFB, adopté en mars 2016, prônait plutôt une simplification et rationalisation des autorisations de coupe, notamment pour les forêts avec un Plan simple de gestion agréé.

L'arbre de l'année 2017

L'appel à candidature pour le 6^e concours de l'arbre de l'année est ouvert à tous. Quelques photos de l'arbre proposé en décrivant son histoire, ses caractéristiques esthétiques et environnementales sont à envoyer avant le 21 avril : www.arbredelannee.com

Le public pourra voter jusqu'en août pour le prix du public en parallèle du prix du jury.



Doubler les investissements dans la filière bois



FORINVEST
BUSINESS ANGELS
www.forinvest.com

Renforcer les financements dans les entreprises innovantes de la filière forêt bois française est l'objectif du partenariat entre *Forinvest Business Angels* et le fonds *Angel Source*.

Forinvest Business Angels est l'unique réseau de *Business Angels* dédié à la filière forêt bois. En 6 ans, grâce à *Forinvest*, environ 300 forestiers-investisseurs ont apporté plus de 6 millions d'euros à 23 entreprises du secteur du bois et de la forêt. Cela a permis une levée de fonds totale auprès d'autres investisseurs (fonds d'investissement, banques, BPI,...) de près de 40 millions d'euros pour financer des projets à fort potentiel de la filière forêt bois.

La filière forêt bois française, reconnue filière d'avenir pour la France, représente plus de 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires. De nombreuses innovations se développent dans les secteurs de la chimie verte, les biotechnologies, l'énergie renouvelable, la construction bois de grande hauteur, la digitalisation de la gestion forestière, etc.



600^e numéro de Forêts de France

À l'occasion d'un numéro « collector » n° 600, *Forêts de France* retrace 60 années d'histoire forestière. Découvrez ou remémorez-vous les 60 années d'actions syndicales à travers quelques « À la une » et édits d'anciens numéros de la revue de la fédération Fransylva. Les présidents successifs de la fédération des Forestiers privés de France se sont attachés à défendre la forêt privée tout en développant une vision commune : la nécessité de gérer pour construire l'avenir de la forêt française.

Une nouvelle lettre d'information hebdomadaire de la revue *Forêts de France* est réalisée par Fransylva, pour ne rien manquer de l'actualité de la fédération Forestiers privés de France.

Pour vous inscrire à Lettre de Forêts de France : foretsdefrance@wanadoo.fr

À lire sur : www.foretpriveefrancaise.com

Droit de réponse de PEFC¹⁾

Le système de certification PEFC a été mis en cause dans l'émission *CASH Investigation* du 24 janvier sur France 2, intitulée *Razzia sur le bois*. À partir d'une volonté de dénoncer du commerce du bois illégal, les journalistes de *Cash* ont fait de « fausses déclarations » pour faire certifier des parcelles non boisées : centrale nucléaire dans l'Est, boîte de nuit en Corse, Intermarché en Hauts-de-France, d'où aucun bois certifié ne sera produit bien évidemment. Sur le bulletin d'adhésion à PEFC, le propriétaire forestier déclare par écrit : « Je confirme par la présente que les parcelles désignées ci-dessous sont bien des parcelles forestières. ». Il s'engage à respecter le cahier des charges de gestion forestière durable défini par PEFC-France. Le label PEFC garantit au consommateur, que le bois qu'il achète, est bien issu de forêts gérées durablement. Vous pouvez consulter le droit de réponse de PEFC France

<http://www.pefc-france.org/articles/cash-investigation>, qui rétablit la vérité sur les accusations à l'encontre de ce système de certification.

De nombreux élus et agents du CNPF et de Forestiers privés de France sont investis dans ce système de certification depuis le début, il y a 15 ans.



1) Program for the endorsement of forest certification schemes : programme de reconnaissance des certifications forestières, auparavant Pan European forest certification

Regards croisés sur la forêt méditerranéenne

Une étude originale confronte les enjeux de la forêt méditerranéenne et propose des pistes d'actions communes pour les acteurs forestiers. La forêt méditerranéenne couvre 4,5 millions d'ha sur 4 régions et 18 départements. À travers l'analyse des potentiels économiques, écologiques et sylvicoles, ses enjeux peuvent sembler contradictoires ou sous-exploités aujourd'hui. Un développement raisonné et durable de la filière forêt bois nécessite une vision multifonctionnelle de la forêt méditerranéenne. Une meilleure articulation de ses fonctions productives et de son rôle écologique et social est favorisée, tout en préservant un cadre de vie ouvert aux usagers de la forêt. 18 pistes d'action concrètes sont portées par le groupe Initiative Forêt méditerranéenne. Les acteurs insistent sur l'importance du renforcement et le développement des politiques de gestion de la forêt méditerranéenne.

Communiqué Ohwood novembre 2016

Un séquoia légendaire de Californie abattu par une tempête

Le Pioneer Cabin Tree, véritable attraction du parc national de Yosemite, s'affaiblissait depuis quelques années. Un séquoia géant particulièrement célèbre, dont le tronc avait été creusé pour créer un tunnel où pouvait passer une petite voiture, est tombé à cause de la tempête du 8 janvier en Californie. Le Pioneer Cabin Tree était âgé probablement de plus de 1000 ans.

<http://www.mercurynews.com/2017/01/08/california-storm-topples-historic-pioneer-cabin-tree/>





Innover, mobiliser, regrouper, les axes du contrat d'objectifs et de performance 2017-2021

Le Centre national de la propriété forestière signe avec l'État un nouveau Contrat d'objectifs et de performance pour les années 2017 à 2021, validé par le conseil d'administration du CNPF. Ce contrat définit le rôle et les missions du CNPF, conformément aux objectifs du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) et du Comité stratégique de la filière forêt-bois, et aux axes de progrès de la Mission innovation 2025 (MIF2025).

Les missions du CNPF de **développer, d'orienter et d'améliorer la production des forêts privées** françaises en promouvant une **gestion forestière durable** sont confirmées.

La finalité de ce nouveau contrat est la **mise en gestion durable d'hectares supplémentaires de forêts privées** en s'appuyant, d'une part sur le développement des documents de gestion durable (DGD), en conseillant de nouveaux propriétaires, avec une gestion active et responsable de leurs forêts, d'autre part sur une recherche, développement, innovation (RDI) volontariste et priorisée. Les trois objectifs prioritaires (deux techniques et un troisième fonctionnel) sont déclinés en une

dizaine de sous-objectifs. Une cinquantaine d'actions est explicitement prévue, mais reste à programmer et à détailler dans des **fiches actions** regroupées dans un **projet d'établissement**. Le COP comprend **11 indicateurs de suivi et de résultats** pour évaluer sa mise en œuvre.

Améliorer la gestion durable en forêt privée pour mobiliser davantage de bois

Cet objectif conforte la pertinence et renforce le rôle des documents de gestion forestière durable avec trois sous-objectifs :

1) Plan simple de gestion.



Photo : Grégory Sajdak © CNPF



Signature du contrat d'objectifs et de performance du CNPF 2017-2021, par le ministre de la Forêt Stéphane Le Foll (au centre), le président du CNPF Antoine d'Amécourt (à gauche) et Claire Hubert directrice générale du CNPF (à droite).

► **développer les DGD** sur trois leviers :

a) leur déploiement dans les zones où des marges de progrès existent, c'est-à-dire principalement dans les forêts inférieures à 25 hectares qui ne sont pas d'un seul tenant ;

b) la modernisation des procédures pour faciliter à la fois le travail de rédaction des PSG¹⁾ par les propriétaires et gestionnaires et le travail d'instruction par les agents du CNPF : utilisation du modèle unique de PSG, itinéraires techniques standardisés, développement des annexes vertes, téléprocédure... ;

c) le renforcement du suivi de la mise en œuvre des PSG par des visites intermédiaires.

► **regrouper la gestion au niveau des massifs en faveur de la mobilisation**

Le CNPF a acquis une expérience dans l'animation des PDM, ASA, ASLGF²⁾ pour déployer de nouveaux outils : le GIEEF³⁾ et le PSG concerté. D'autres actions sont mises en avant comme le regroupement du foncier et, plus novatrice, la recherche de nouveaux partenariats de gestion et de mobilisation entre forêt privée et forêt publique.

► **contribuer à la valorisation économique et les actions filière**, avec deux actions principales :

- l'utilisation des synthèses des données des DGD dans les « conférences d'approvisionnement régionales » mises en place dans le cadre du PNFB,

- le déploiement, dans les nouvelles régions qui le souhaiteront, de la nouvelle plate-forme de services « La forêt bouge », dont l'objet est de renforcer les relations et contractualisations entre les acteurs amont et aval de la filière.



© Pascal Xicluna/Min. Agri.fr

Conduire le changement par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat

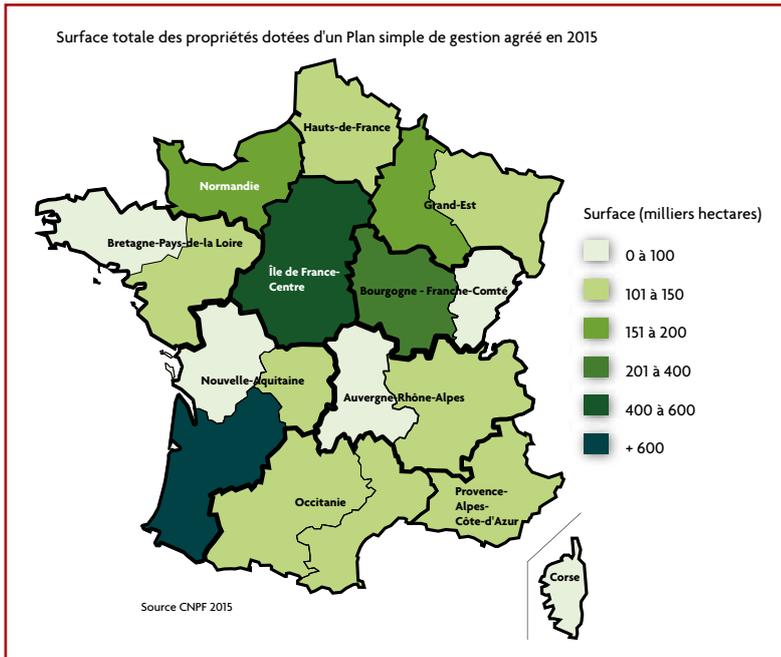
Ce deuxième objectif confirme la place centrale du CNPF dans l'activité nationale de RDI forestière, aussi bien en ce qui concerne l'acquisition de nouvelles connaissances sur la forêt et sa gestion, que le transfert de ses connaissances par la vulgarisation et la formation des propriétaires forestiers. Deux sous-objectifs :

► **prioriser et mieux coordonner les thèmes de RDI selon les orientations du PNFB**, avec quatre orientations :

a) intensifier les partenariats scientifiques et techniques sur les actions de RDI dans le cadre de projets collaboratifs avec l'ONF, les scientifiques, les gestionnaires, les organisations

2) Plan de développement de massif, association syndicale agricole, association syndicale libre de gestion forestière.

3) Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier.



professionnelles représentatives des propriétaires, le réseau des CETEF... ;

b) continuer à être moteur dans la recherche appliquée sur le changement climatique, notamment par l'animation du RMT AFORCE et la structuration des actions du réseau des correspondants internes « changement climatique » ;

c) se doter d'un programme de RDI coordonné entre l'IDF et les CRPF avec un cadrage national et des thématiques centrées sur celles du programme national forêt bois (PNFB) ;

d) contribuer à la restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique, adapter les forêts et leur gestion aux aléas et aux risques (santé des forêts, tempêtes,...), promouvoir les services écosystémiques (carbone, eau, biodiversité, sols...);

e) développer et labelliser les « outils phares » du CNPF (Archi, IBP, Bioclimsol, La forêt bouge, Ilex...). pour renforcer l'esprit d'appartenance au CNPF en interne et sa notoriété en externe.

► faire évoluer **les pratiques d'information vulgarisation-formation au bénéfice des propriétaires forestiers**. Les techniques et les supports traditionnels (revues, sites web, réunions de vulgarisation, FOGFOR...) ne sont pas remis en cause, mais des progrès sont recherchés dans trois directions principales :

a) mieux cibler les actions et les discours par profils d'aspirations et de comportement des propriétaires forestiers. Cela suppose de s'inspirer des approches « marketing » type « gestion des relations clients » et de travailler plus

étroitement avec les praticiens des sciences sociales... ;

b) chercher à capter davantage de nouveaux propriétaires forestiers en innovant dans les ressources et supports pédagogiques, en massifiant leur diffusion via internet et les réseaux en ligne (projet Paifad, eforOwn +...), et en priorisant l'appui technique individuel vers les nouveaux propriétaires. Un seuil minimum de 900 nouveaux propriétaires (in) formés par an est attendu ;

c) cibler l'appui individuel autour des DGD, ou du regroupement pour les petites propriétés.

Adapter le fonctionnement du CNPF

Ce troisième et dernier objectif engage l'établissement à tirer profit de sa réorganisation interne, rendue indispensable du fait de la fusion des régions.

Trois priorités sont identifiées :

► **réussir le passage de 18 à 11 CRPF en 2017.**

Cette réforme territoriale doit permettre d'harmoniser et de mutualiser les pratiques et les activités, en particulier en poursuivant les réformes engagées sur les plans administratif, budgétaire et financier supervisés par cinq directeurs nationaux : administratif et financier, ressources humaines et communication, gestion durable et mobilisation, technique - RDI - informatique, économie et prospective. Cette réorganisation développera la communication interne et externe de l'établissement.

► **améliorer la gestion des ressources humaines**, avec l'enjeu fort de pérenniser les compétences au moment où de nombreuses expertises de renommées régionale et nationale sont détenues par des personnels proches de la retraite. La gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences et du plan national de formation continue des agents sera poursuivie de manière volontariste.

► **stabiliser et pérenniser le financement du CNPF** en menant une politique active de diversification des ressources financières (financements régionaux et locaux, projets de mécénats type « carbone » ou autres, rapprochement avec certaines fondations...), tout en se dotant d'un suivi harmonisé des conventions entre les centres, avec la recherche d'un équilibre annuel entre les dépenses engagées et les recettes générées par ces mêmes conventions. ■

Lyme : une association de malfaiteurs ?

Par Michel Chartier, CNPF-IDF

Quelques conseils pour vous protéger au printemps contre les piqûres de tiques. Cette maladie affecte particulièrement les forestiers.

En savoir⁺

Selon les sources, on évoque une épidémie en constante augmentation ces dernières années. Cette maladie directement inféodée aux piqûres de tiques concerne les forestiers mais également les promeneurs. Même si de plus en plus de communications se font sur le sujet par des intermédiaires officielles (INRS, ministère de la Santé), le public reste peu informé.

La maladie

La maladie fut découverte en 1975 aux USA chez les habitants de Lyme dans le Connecticut, suite à une épidémie d'arthrite. Le premier malfaiteur responsable de cette maladie est une bactérie qui fut, elle, isolée en 1982. Il s'agit du genre *Borrelia burgdorferi*. Contrairement aux USA, qui ne révèle qu'un seul agent de la maladie (*B. burgdorferi sensu stricto*), l'Europe, elle, présente deux espèces supplémentaires (*B. burgdorferi afzelii* et *B. burgdorferi garinii*). Dans le précédent article¹⁾, des chiffres émanant du réseau Sentinelles²⁾ estimaient à 5 500 nouveaux cas par an. Les chiffres issus de ce même réseau seraient de plus de 33 000 cas par an en 2015 même s'il semble qu'il y ait une certaine stabilité depuis 2009.

Un responsable

Le deuxième malfaiteur est la tique (*Ixodes ricinus*) qui est le principal agent³⁾ de transmission de la maladie de Lyme.

Les tiques sont des arachnides (arthropodes). Plus spécifiquement ce sont des acariens caractérisés par une absence de délimitations entre la tête, le thorax et l'abdomen. Elles sont dépourvues d'ailes et possèdent 4 paires de pattes.

La tique évolue à travers trois stades successifs (la larve, la nymphe puis l'adulte), chaque étape de sa transformation passe par un repas

sanguin. Pour cela, elle utilise les mammifères à sa disposition (des petits rongeurs aux cervidés, selon le stade). L'homme est un hôte occasionnel.

La tique est présente sur l'ensemble du territoire, exception faite d'une bande côtière méditerranéenne. Elle recherche une hygrométrie élevée et des températures situées entre 8 et 15 °C, ce qui lui fait particulièrement apprécier le couvert forestier. Par contre, elle est absente des hauts massifs, dès 1 500 m.

Leurs présences sont variables suivant les régions, en fonction de l'étendue de surface forestière et la présence de gibier (plutôt petits mammifères⁴⁾). Les deux régions les plus sévèrement touchées sont l'Alsace et le Limousin. La période d'activité de la tique va de mai à octobre.

Les stades de la maladie

On identifie trois phases :

- la première phase : apparition d'un érythème migrant à croissance centrifuge dans les 3 à 30 jours après la piqûre (apparition dans 80 % des cas d'une rougeur circulaire autour du point d'entrée de la tique) pouvant être associé à des signes plus généraux (douleurs musculaires et articulaires, céphalées...). L'érythème disparaît après 2 à 4 semaines pouvant laisser croire à une guérison.

► la deuxième phase : apparition de symptômes dans les 4 à 6 semaines (voire quelques mois) après la piqûre, symptômes pouvant prendre plusieurs formes neurologiques et articulaires.

► la troisième phase : c'est le stade chronique des problèmes rencontrés dans la deuxième phase.

Au stade primaire, le diagnostic se porte uniquement sur le diagnostic clinique (la sérologie peut être négative à ce stade).

Pour les stades secondaire et tertiaire la sérologie est nécessaire au diagnostic.

Retrouver toutes nos infos sur cette maladie sur notre site : foretpriveefrancaise.com/n/la-maladie-de-lyme/n:2373
Bien gérer sa propriété > Employer en forêt - Santé en forêt > La maladie de Lyme

1) Forêt-entreprise n° 143 p.59 de janvier 2002.

2) Le réseau Sentinelles est un réseau de 1 323 médecins généralistes libéraux (2 % de la totalité des médecins de famille libéraux en France métropolitaine) bénévoles et volontaires répartis sur le territoire métropolitain français.

3) 5 à 20 % des tiques infectées selon les études en Alsace. Sources INRS.

4) Source : <http://www.fdc67.fr/medias/fichiers/doc288.pdf>

Biblio complémentaire :

- Borréliose de Lyme et milieu professionnel : où en est-on ? 2015 (Caron V., Deffontaines G.)

- Lyme l'incroyable méconnue, Forêt Nature 139 avril 2016 (Moes P.)

- le Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques pour répondre aux besoins de prise en charge des malades, renforcer les outils de prévention et d'information de la population et des professionnels de santé pour prévenir l'apparition de nouveaux cas, et développer la recherche sur cette maladie.

Informations :

<http://social-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/marisol-touraine-lance-le-plan-national-de-lutte-contre-la-maladie-de-lyme-et>

Brochure de prévention de la maladie :

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/maladie_de_lyme_depliant_gp_072016.pdf



Y a-t-il un traitement ?

Il est composé d'antibiotiques. Le traitement ne sera efficace que si la maladie est détectée tôt (phases primaire et secondaire).

Aux Etats-Unis, un vaccin contre *B. burgdorferi sensu stricto* a été disponible jusqu'en 2002 : la vaccination n'avait cependant pas un rapport coût-efficacité favorable et des doutes subsistaient quant à l'innocuité du vaccin. Il restait inefficace contre les deux autres espèces rencontrées en Europe. À ce jour, il n'existe donc aucun vaccin contre la maladie de Lyme.

Comment se protéger ?

Dans les activités forestières, nous pouvons éviter de contracter la maladie en respectant les quelques règles simples suivantes :

- porter des vêtements couvrants et ajustés, au niveau des jambes, des bras et du cou. Des vêtements de couleur claire permettent de mieux repérer les tiques, de couleur foncée, qui s'y déplacent ;
- mettre le bas de pantalon dans les chaussettes ;
- mettre un chapeau ;
- éventuellement, recourir à des répulsifs, ceux préconisés contre les moustiques conviennent. Les répulsifs de peau sont à renouveler, selon le mode d'emploi.

Après une sortie en forêt, il est nécessaire de s'observer minutieusement le corps afin de repérer les éventuelles tiques.

Plusieurs zones à privilégier : les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles et les régions génitales.

N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux).

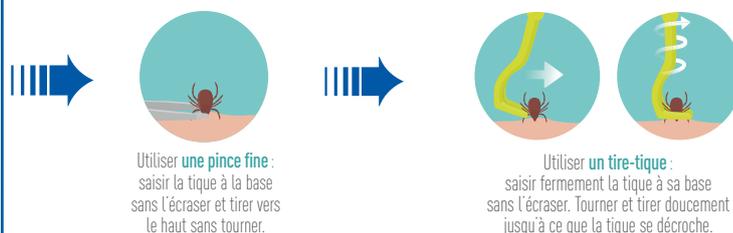
Comment retirer une tique ?

Il est nécessaire de la retirer le plus tôt possible. En effet, elle transmettra la maladie 24 à 48 heures après s'être installée. L'essentiel est d'enlever la totalité de la tique, sans oublier des fragments de tête, ce qui implique de les retirer doucement sans gestes brusques. Pour aider à l'extraction, il est conseillé d'utiliser une pince à épiler ou des tirs-tiques (vendus en pharmacie). Il est nécessaire après avoir enlevé la tique, et comme toutes plaies, de désinfecter. L'utilisation de produits (éther, alcool...) est à proscrire car cela peut amener la tique à régurgiter, ce qui accroît de ce fait le risque d'infection par la maladie.

Il convient de signaler que cette maladie est reconnue « maladie professionnelle » pour les salariés des secteurs agricoles et forestiers. Le CNPF a engagé une démarche d'information et de sensibilisation auprès de ses agents.

En résumé :

- s'inspecter après chaque sortie en forêt,
- en cas de tiques les retirer le plus tôt possible avec un moyen adapté,
- désinfecter la zone piquée,
- observer la zone piquée pendant au moins 1 mois afin de voir un éventuel érythème migrant,
- consulter au plus vite en cas d'apparition d'érythème ou en cas de doute. ■



Des polémiques sur la sérologie

Le diagnostic sérologique de maladie de Lyme se fait en deux étapes :

- un test Elisa
- lorsque le résultat du test de dépistage est positif ou douteux, un test de confirmation par immuno-empreinte Western Blot doit être effectué.

Des critiques (entendues par voie de presse ou reportage TV) sont formulées sur la fiabilité du test Elisa (calibration basse de celui-ci ne permettant de détecter que peu de patients) et surtout il est reproché au corps médical de ne pas réaliser le deuxième test, lorsque le test Elisa est négatif. En effet, il est possible qu'un test négatif ne soit pas significatif d'une non contamination.



1 - Bas perchis de chêne sessile issu de plantation. Ces jeunes peuplements sont rares en forêt privée.

Les chênaies privées dans la partie nord de la France : les jeunes chênes font défaut

Par Étienne Beraud, Sylvain Gaudin et Jean-Baptiste Richard, CNPF-CRPF Champagne-Ardenne

Les jeunes chênes sont-ils devenus une espèce rare ? L'analyse de près de 250 plans simples de gestion montre cette tendance.

Les chênes étant des essences à longue durée de vie, les chênaies sont souvent perçues comme des peuplements pérennes évoluant lentement. Toutefois, il est nécessaire comme pour les autres essences de récolter régulièrement les arbres arrivés à maturité et d'assurer le renouvellement des peuplements, que ce soit par régénération naturelle ou par plantation.

Dans le cadre du programme de développement *Avenir des chênes* financé par l'interprofession nationale France Bois Forêt et conduit par l'UCFF-GCF¹⁾, FPF²⁾, le FCBA³⁾ et le CNPF⁴⁾, l'hypothèse d'un vieillissement de la ressource et d'un déficit important de renouvellement des peuplements a été testée.

Zone d'étude et protocole

Le programme de développement *Avenir des chênes* est mis en œuvre sur plusieurs régions

(figure 1 p. 12). Cette zone d'étude est représentative des chênaies de la partie nord de la France. Elle prend en compte d'éventuelles différences entre façade atlantique et domaine continental. Les essences concernées sont le chêne sessile, le chêne pédonculé et dans une moindre mesure le chêne pubescent qui est nettement plus rare, sauf dans l'ouest et surtout en Dordogne.

Les plans simples de gestion (PSG) ne sont pas établis initialement pour produire des statistiques forestières (voir encadré), cependant ils centralisent un grand nombre d'informations utiles pour connaître l'état des forêts. Une sélection aléatoire de 244 PSG en cours de validité comportant au moins 15 ha de chêne a été réalisée à l'échelle de la zone d'étude. Afin de garantir une bonne représentativité, le tirage s'est réalisé au *pro rata* des surfaces de

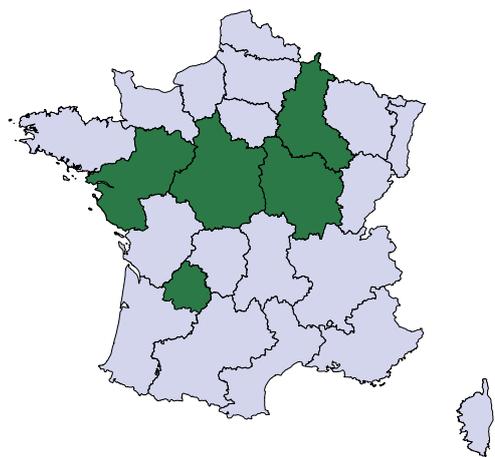
1) Union de la coopération forestière française, Groupe coopération forestière.

2) Forestiers privés de France.

3) Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement.

4) Centre national de la propriété forestière.

Figure 1- Zone d'étude : Pays de la Loire, Centre, Bourgogne, Champagne-Ardenne et département de la Dordogne.

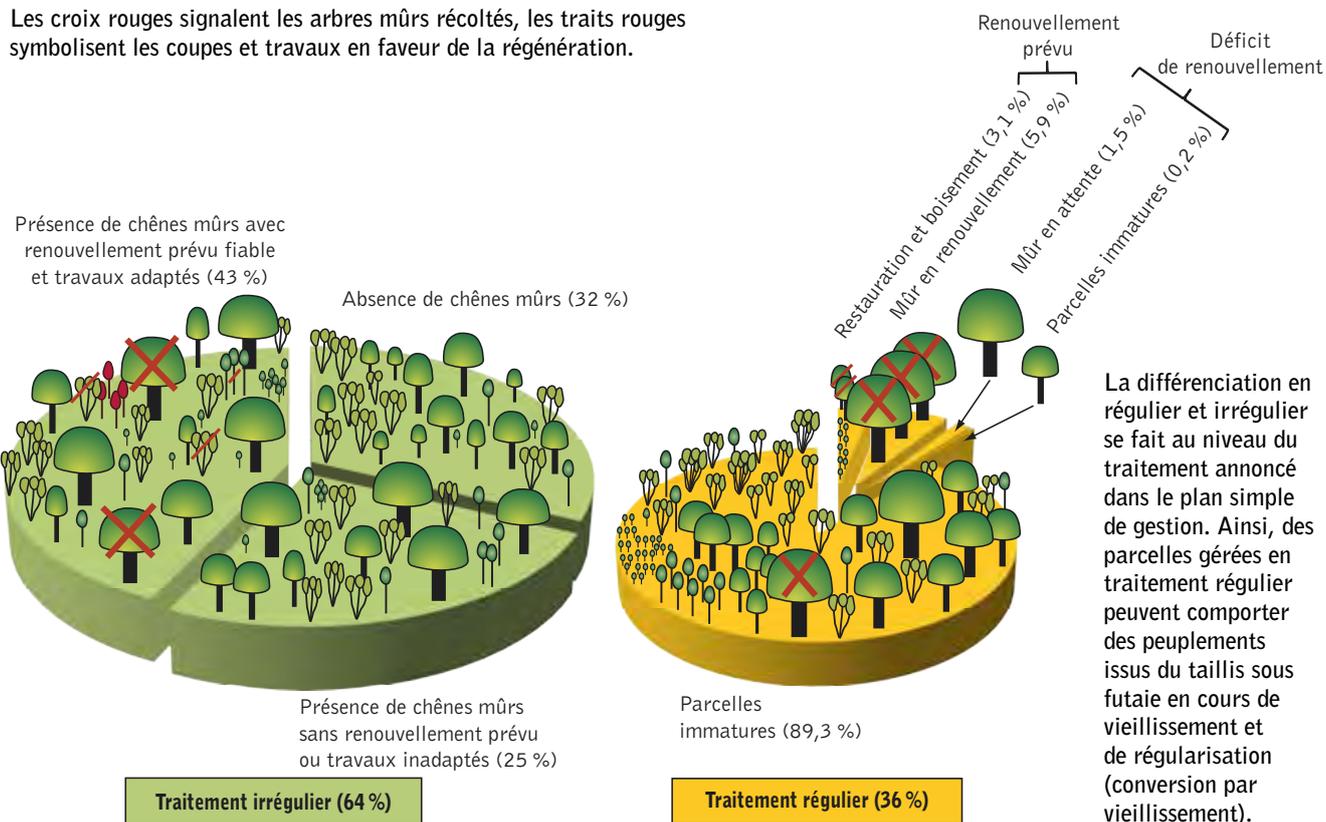


Les plans simples de gestion comme outils d'analyse de la forêt privée

Le plan simple de gestion est un document d'aménagement qui concerne les forêts de plus de 25 ha, rédigé à l'échelle d'une propriété. Il précise l'état de la forêt et notamment des peuplements, définit les objectifs et planifie à moyen terme (10 à 20 ans) les coupes et travaux. Il peut exister des décalages temporels et des disparités entre les opérations sylvicoles planifiées et celles effectivement réalisées. Une analyse globale d'un grand nombre de PSG permet, en respectant la confidentialité des informations individuelles, de déterminer les grandes tendances à l'échelle d'un territoire. Cependant, les plans simples de gestion présentent une certaine variabilité car ils doivent être conformes aux schémas régionaux de gestion sylvicole, propres à chaque région. Par ailleurs, la nature précise des informations consignées dépend du rédacteur du document (propriétaire, gestionnaire). Ainsi, l'analyse des données recueillies doit être faite avec une rigueur toute particulière, en collaboration avec les responsables locaux des PSG dans les CRPF.

Figure 2 - Synthèse des résultats par type de peuplement à l'échelle de la zone d'étude.

Les croix rouges signalent les arbres mûrs récoltés, les traits rouges symbolisent les coupes et travaux en faveur de la régénération.



5) Zone géographique homogène pour la géologie, les sols et le climat, définie par l'Inventaire forestier national, correspondant le plus souvent au regroupement de plusieurs régions naturelles.

chêne par sylvoécocorégion⁵⁾. Ainsi 20 590 ha représentant environ 1,5 % des chênaies de la zone d'étude (et 3 % des chênaies soumises à PSG) ont été analysés. L'objectif était en particulier de recenser les parcelles contenant de jeunes peuplements et celles contenant des arbres arrivés à maturité. Toutes les parcelles ont ainsi été classées en fonction de leur état de maturité et de leur devenir sylvicole annoncés dans le PSG : renouvellement par régénération naturelle ou plantation, coupe

d'amélioration, coupe jardinatoire, attente... Les surfaces correspondantes ont été comptabilisées et compilées (figure 2) pour obtenir une vision globale des chênaies.

Résultats obtenus

Quelle gestion pour les chênaies ?

En futaie régulière, le renouvellement des peuplements se fait par parcelle ou sous-parcelle forestière (photo 1) alors qu'il est diffus et continu en traitement irrégulier (photo 2). Ces

deux modes de traitement étant fort différents, les résultats ont été analysés de manière séparée en fonction de l'option sylvicole choisie (les PSG qui comportaient à la fois des chênaies régulières et irrégulières ont été traités comme deux entités différentes).

En forêt privée, une grande partie des chênaies est issue d'anciens taillis sous futaie et présente une forte variabilité de capital sur pied et de structure (Gaudin, 2015). De nombreux peuplements sont à la croisée des chemins et seront convertis progressivement vers la futaie régulière ou irrégulière. Ainsi, les futaies régulières équilibrées (peuplements d'âge homogène, présence de toutes les classes d'âge à l'échelle de la forêt) ou irrégulières typiques (équilibre entre petits, moyens et gros bois⁶, récolte régulière de gros bois, renouvellement continu) sont très minoritaires.

Un premier résultat de l'étude est la surface conséquente gérée en traitement irrégulier (presque deux tiers des peuplements étudiés ; *figure 2*). Ce traitement semble en pleine expansion et beaucoup de parcelles concernées sont des taillis avec réserves en conversion depuis peu. Toutefois, la surface par type de traitement comme les autres résultats de cette étude sont indiqués pour l'ensemble des régions concernées. Il existe sur certains aspects des disparités régionales parfois conséquentes.

Les peuplements gérés en futaie régulière

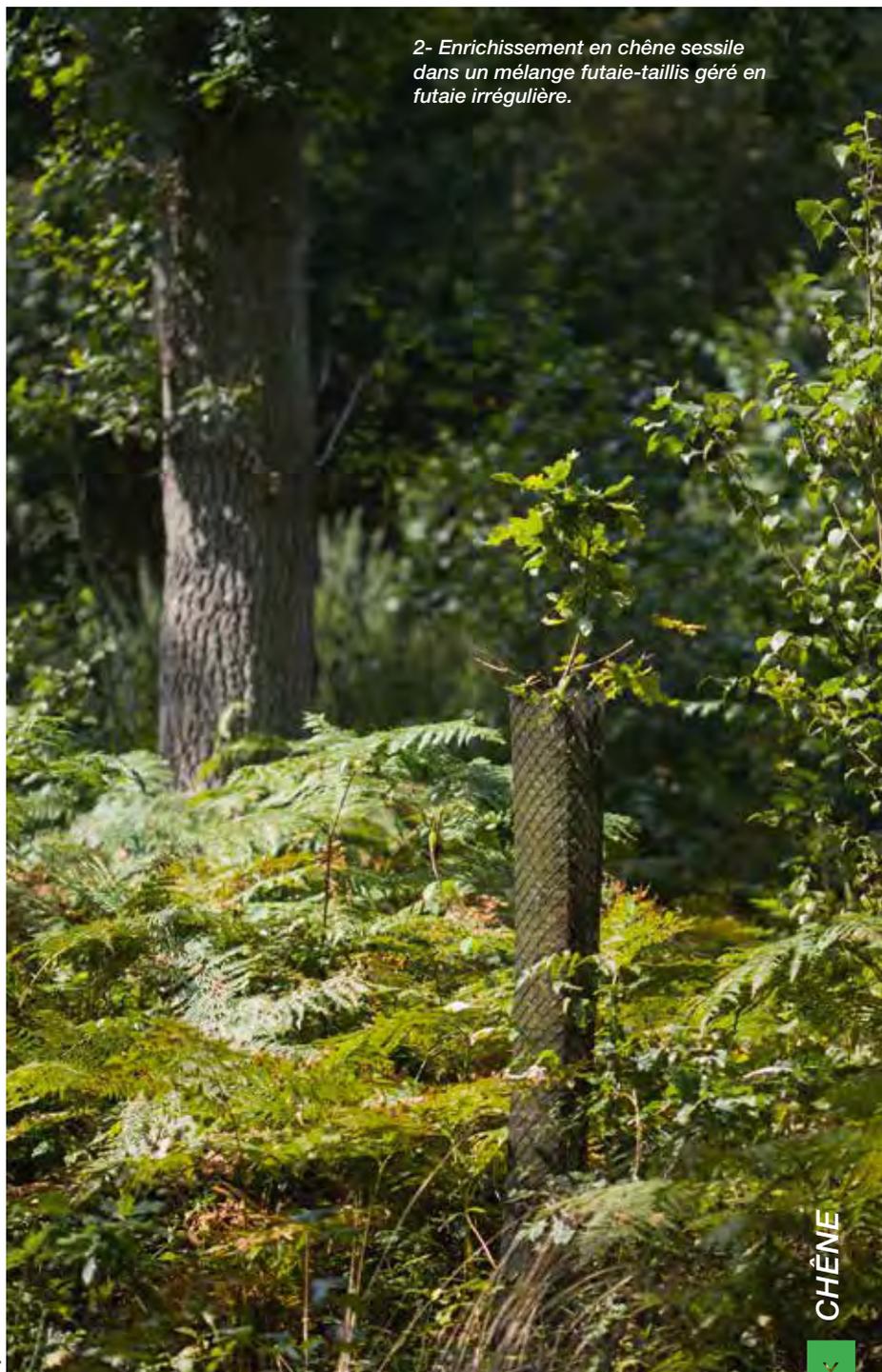
Afin de garantir une récolte et un renouvellement réguliers, une surface dite d'équilibre dépendant de l'âge d'exploitabilité et de la surface de la forêt doit être régénérée pendant la durée d'application du PSG. Pour l'étude, elle a été déterminée globalement en fonction des caractéristiques moyennes des chênaies de la zone et représente environ 10,7 % de la surface des chênaies gérées en traitement régulier (*voir encadré*).

Actuellement, le renouvellement des peuplements est inférieur à la surface d'équilibre (9 % contre 10,7 % ; *figure 2*). Cela résulte notamment du maintien sur pied de peuplements arrivés à maturité (1,5 % de la surface totale). Notons qu'une part conséquente de jeunes peuplements dont l'installation est prévue dans les PSG (3,1 %) ne proviendra pas de la coupe de peuplements mûrs, mais du reboisement de parcelles ruinées, du boisement de

terres agricoles et de landes ou de l'implantation de chênes à la place d'autres essences. Par ailleurs, il existe aussi des arbres mûrs disséminés dans des peuplements hétérogènes qui ne sont pas encore intégrés dans le groupe des parcelles à régénérer. Leur exploitation se fera le plus souvent lors des coupes d'amélioration.

Si sur la période étudiée, le niveau de renouvellement annoncé est acceptable, l'analyse des peuplements montre que les jeunes parcelles de chêne (gaulis, perchis, jeunes futaies)

6) Dans les chênaies de la zone d'étude, les petits bois correspondent aux classes de diamètre 20 et 25 cm, les bois moyens aux classes 30 à 45, les gros bois aux classes 50 et 55 et les très gros bois aux classes 60 et suivantes.



2- Enrichissement en chêne sessile dans un mélange futaie-taillis géré en futaie irrégulière.

Sylvain Gaudin © CNPF

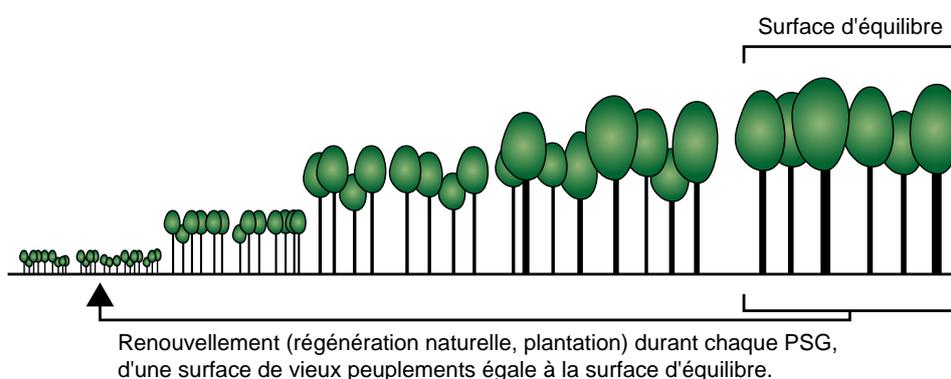
CHÊNE

La surface d'équilibre en futaie régulière

Dans une forêt gérée en futaie régulière coexistent des parcelles portant des peuplements d'âges différents. Pour que la forêt soit équilibrée, il faut que chaque classe d'âge occupe la même surface, et que pendant la durée d'application d'un plan de gestion, une surface définie de vieux peuplements soit renouvelée pour assurer la pérennité de la forêt (surface d'équilibre, Se). Elle se calcule à partir de l'âge d'exploitabilité (A), la surface totale de la forêt (S) et la durée du plan simple de gestion (d) : $Se = S/A \times d$.

Dans le cas présent, cela signifie que 10,7 % de la surface de peuplements doit être renouvelée tous les 15 ans (âge d'exploitabilité de 140 ans et durée moyenne des PSG de 15 ans).

Futaie équilibrée, toutes les classes d'âge occupent la même surface et durant chaque PSG, une même surface de peuplement est régénérée.



sont très rares, voire inexistantes sur certaines propriétés. Ainsi, il existe un déficit de jeunes chênaies dans les forêts privées gérées en futaie régulière.

Les peuplements gérés en futaie irrégulière

De nombreux peuplements gérés en futaie irrégulière ne contiennent pas d'arbres mûrs et sont très éloignés de leur état d'équilibre, sans doute en raison de leur conversion récente (32 % de la surface ; *figure 2*). Ainsi, la problématique du renouvellement n'y apparaît pas prioritaire pour leurs gestionnaires. Cependant, à moyen terme il sera nécessaire d'initier leur régénération naturelle ou leur enrichissement en jeunes chênes, sans pour autant commettre de sacrifice d'exploitabilité. En ce qui concerne les peuplements mieux structurés comportant des arbres récoltables, ils ont été divisés en deux catégories : ceux pour lesquels le renouvellement annoncé dans le PSG est clairement énoncé et fiable (43 %) et les autres (25 %). Cette distinction résulte de la lecture des différents PSG consultés. En effet, le renouvellement en chêne dans les peuplements irréguliers nécessite une certaine technicité. Les coupes doivent être correcte-

ment effectuées et suivies de travaux sylvicoles adaptés (parmi lesquels l'ouverture de cloisonnements, le dégagement des semis, la sélection des perches, d'éventuelles plantations d'enrichissement...). Ces interventions ne sont pas toujours planifiées, ou cohérentes avec les informations dendrométriques ou stationnelles fournies dans les PSG.

Que déduire de cette étude ?

Validité et limites de l'étude

Les plans simples de gestion sont avant tout des documents destinés à planifier la gestion forestière. Leur utilisation comme outil de connaissance globale des forêts pose des questions méthodologiques. Pour limiter certains écueils, un seul opérateur a compilé et analysé les informations. Quand des documents de gestion étaient imprécis sur certains points, il a néanmoins été nécessaire d'interpréter les résultats en restant le plus objectif et le plus constant possible. Ce fut parfois le cas sur la notion de maturité des arbres sur laquelle reposent les principaux résultats. Quand les critères de récolte (diamètre ou âge d'exploitabilité, par exemple) n'étaient pas clairement énoncés, ils ont été fixés en tenant compte de certaines informations comme la

fertilité des stations ou la qualité des bois. Le grand nombre de documents analysés produit une information cohérente et représentative de la diversité de la gestion des chênaies. Les résultats obtenus ne concernent cependant que les forêts privées de plus de 25 ha. L'intensité de gestion étant moins forte dans les petites propriétés (la préoccupation du renouvellement chez le propriétaire augmente généralement avec la surface de la forêt ; Formery, 2013), ils ne doivent donc pas être généralisés à l'ensemble des chênaies privées. Par ailleurs, les programmes de coupes et travaux indiqués dans les PSG correspondent à une planification et non à une réalisation effective. L'ensemble des interventions prévues n'est pas nécessairement réalisé, notamment les travaux (Plaige, 2015). Ainsi sur certaines forêts, le renouvellement réel des peuplements pourra être d'un niveau inférieur à celui annoncé.

Quel avenir pour les chênaies ?

Que la gestion des chênaies se fasse en futaie régulière ou en futaie irrégulière, l'étude montre qu'il existe un défaut de renouvellement des peuplements. En **traitement régulier**, la marge de progression est assez faible, car peu de peuplements potentiellement récoltables sont laissés en attente. Le vieillissement des bois moyens permettra dans le futur d'augmenter la récolte. Cependant, le vieillissement global de peuplements à bois moyens dominants conduira à terme à un déséquilibre (mise en marché d'un fort volume de bois, investissement financier conséquent pour renouveler d'importantes surfaces).

Remerciements

Les auteurs remercient les personnels des CRPF des régions Aquitaine, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne et Pays de la Loire pour l'aide apportée dans l'analyse des plans simples de gestion et en particulier Vincent Coquillas, Marie-Cécile Deconinck, Olivier Picard, Éric Sevrin et Christian Weben ainsi qu'Hélène Gaudin pour la lecture de l'article.

Résumé

Une étude conduite en Pays de la Loire, Centre, Bourgogne, Champagne-Ardenne et sur le département de la Dordogne a analysé les peuplements à chêne dominant, à partir d'un échantillon conséquent de plans simples de gestion. Que ce soit en traitement régulier ou irrégulier, les chênaies ne sont pas à leur état d'équilibre et les jeunes chênes devant assurer la pérennité des peuplements ne sont pas assez nombreux.

Mots-clés : chêne, équilibre des classes d'âge, renouvellement, plan simple de gestion.

En **futaie irrégulière**, la mise en œuvre de travaux sylvicoles adaptés et une meilleure connaissance de la dynamique des peuplements permettraient d'améliorer de manière significative le renouvellement (la marge de progression est d'ores et déjà importante). La conversion récente de bon nombre d'anciens taillis sous futaie en futaies irrégulières ne suffira pas à elle seule à garantir la pérennité des chênaies. Celle-ci devra être obtenue en optimisant la structure des peuplements par des coupes (récolte raisonnée des réserves, éclaircie du taillis, cloisonnements), en réalisant les travaux sylvicoles nécessaires au maintien du chêne dans les taches de régénération et en régulant les populations de grands herbivores.

Pour conclure, cette étude confirme une partie de l'hypothèse initiale : les jeunes chênes sont trop rares dans les peuplements. En revanche, selon notre étude, il n'y a pas d'accumulation importante de gros bois et de chênes suranés à l'échelle de parcelles entières, même s'il existe des arbres mûrs diffus dans les peuplements gérés en traitement régulier, qui seront exploités lors d'éclaircies. Un effort doit donc être fait pour assurer le maintien du chêne pour les décennies à venir, en intégrant les diverses contraintes liées à la gestion des chênaies : prix des bois notamment ceux de qualité secondaire, déséquilibre sylvo-cynétique, manque d'aides financières à l'investissement, risques climatiques (en particulier pour le chêne pédonculé)... Au delà de ces contraintes techniques s'ajoutent d'autres d'ordre sociétal ou culturel (difficulté à initier des modifications profondes des peuplements, éloignement géographique des propriétaires...). ■

Bibliographie

■ Beraud É., 2015. *Les chênaies en propriété privée. Connaître leur niveau de renouvellement et définir les possibilités d'introduction par enrichissement*. Bordeaux Sciences Agro (Mémoire de fin d'études), Bordeaux, CNPF délégation Champagne-Ardenne, 64 p.

■ Beraud É., Gaudin S. et Richard J.-B., 2016. *Utiliser les plans simples de gestion pour estimer le renouvellement des chênaies en forêt privée*, CRPF de Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne, 14 p.

■ Formery Th., 2013. *Renouvellement de la forêt privée, un effort régulier nécessaire*. Forêt-entreprise, n° 212, pp. 41-44.

■ Gaudin S., 2015. *La typologie des peuplements : un outil pour mieux connaître l'état des chênaies à l'échelle régionale*. Forêt•Nature, n° 135, pp. 31-39.

■ Plaige L., 2015. *Le renouvellement des peuplements de chênes dans la région Centre : bilan réalisé à partir des prévisions de gestion de 2000 à 2014*. CNPF délégation Île-de-France – Centre-Val-de-Loire, 29 p.



© Robert Mariéchal - 42 GSHF

Qui sont les propriétaires de forêts ?

Il s'agit de plus d'un million, représentant toutes les catégories de la société. On parle couramment des anciennes familles perpétuant une riche tradition forestière, de ceux pour qui le chauffage avec du bois provenant de leurs parcelles boisées est nécessaire pour équilibrer leur budget, et aussi des investisseurs soucieux de participer activement à l'activité économique liée à la filière forêt-bois. Cependant, cette classification est réductrice, sinon caricaturale. Pour mieux les comprendre, le réseau de connaissance de la forêt privée Résofop a commencé ses travaux avec une première enquête réalisée en 2009. Elle a porté sur la question de l'assurance, afin d'aider les professionnels à faire des propositions réalistes, le dispositif antérieur étant tombé avec les tempêtes de décembre 1999.

En 2011, la deuxième enquête a abordé les incitations à couper du bois et à renouveler ensuite les peuplements, la place de la régénération naturelle et de la replantation. En 2015, la troisième a traité de l'information

du propriétaire forestier et de la confiance qu'il accorde envers ses interlocuteurs de la filière. Ces travaux ont bénéficié des appuis financiers constants de France Bois Forêt (Observatoire économique) et humains de la fédération Fransylva et du CNPF. Qu'ils en soient remerciés. Ces enquêtes ont aussi amélioré l'efficacité de deux enquêtes rendues possibles grâce à des financements de l'Union européenne, sur les risques en forêt et sur l'acceptation des services écosystémiques.

Ces résultats récents apportent des éléments essentiels pour ajuster notre conseil aux forestiers. Ce dossier complète et approfondit les présentations du colloque d'octobre dernier.

► La forêt : un bien avec des valeurs multiples pour le propriétaire forestier, la valeur d'une forêt n'étant pas que marchande. Quels sont les liens avec les comportements des propriétaires forestiers ?

► Le consentement à couper du bois en forêt privée : quelle est son importance

Sommaire

18 La forêt : des valeurs multiples

23 Consentement à couper du bois en forêt privée

28 Information du propriétaire forestier

35 La confiance à instaurer

39 Suite aux enquêtes, quelles évolutions

47 Développer les arguments cohérents

51 Résofop a de l'avenir !



François Didolot, ingénieur forestier et géographe, responsable du suivi des enquêtes nationales auprès des propriétaires forestiers avec Julie Thomas.



Julie Thomas, ingénieure en économie forestière, responsable du suivi des enquêtes et statistiques de la forêt privée et des projets AMI Dynamics Bois.



Olivier Picard, directeur de l'IDF, responsable de l'économie forestière et de l'adaptation des forêts au changement climatique, en charge de la coordination du RMT Aforce.



Éric Toppan, directeur-adjoint de Fransylva (Forestiers privés de France), secrétaire général de Forinvest B.A., coordinateur de l'Observatoire économique de France Bois Forêt.

En savoir +

Retrouver les chiffres clés de la forêt privée et les enquêtes Résofop sur notre site www.foretpriveefrancaise.com/resofop/



dans un contexte de mobilisation accrue du bois? Quelles sont les places respectives de l'autoconsommation de bois de feu et du bois commercialisé? Quelles sont les raisons de l'absence de coupe de bois?

► L'information du propriétaire: les organismes de développement forestier informent les propriétaires forestiers par différents moyens sur les techniques sylvicoles souhaitables. De nouveaux dispositifs innovants vont permettre de les accompagner tant dans leurs réflexions que dans l'action. Comment sont mesurées leurs pertinences? Quels sont les autres circuits d'information du propriétaire?

► La confiance envers les interlocuteurs du propriétaire, en partant du leitmotiv de la mobilisation de bois supplémentaire. Que cela implique-t-il pour la qualité des travaux et le choix du personnel de confiance? Quelles conséquences de déboires suite à des coupes réalisées par un professionnel?

► Un regard extérieur: un sociologue analyse les atouts et travers de notre filière notamment à l'amont;

► Quelques conclusions des résultats de Résofop avec le processus de décision des propriétaires mieux compris, des éléments in-

tervenant dans leurs choix et enfin un exemple d'utilisation des données de Résofop.

Enfin, la recherche de la connaissance des propriétaires forestiers demande à être poursuivie et affinée, car ces derniers interagissent avec la filière et évoluent aussi avec la société. Déjà, grâce à ces travaux, des outils innovants sont en cours d'élaboration avec les différents partenaires impliqués.

Les principaux résultats de l'enquête Résofop 2015 ont été présentés durant le colloque à Paris le 19 octobre 2016. En présence d'une centaine de professionnels et techniciens des différents organismes de la forêt privée, des débats avec les participants ont suivi sur la base de présentations exposées par Éric Toppan, directeur général adjoint de Fransylva, Olivier Picard, directeur de l'Institut pour le développement forestier, de François Didolot et Julie Thomas du CNPF. Philippe de Wouters, directeur de la Société Royale Forestière de Belgique, Emmanuel Defays, directeur général de l'Office Wallon de la Forêt et du bois, et Vincent Colson, de la cellule d'appui à la petite forêt privée wallonne ont fait part de leur expérience. Le précédent dossier de Forêt-entreprise intitulé : *Des forêts aux multiples usages* Forêt-entreprise n° 222 mai-juin 2015 initie ce dossier.



La forêt : des valeurs multiples

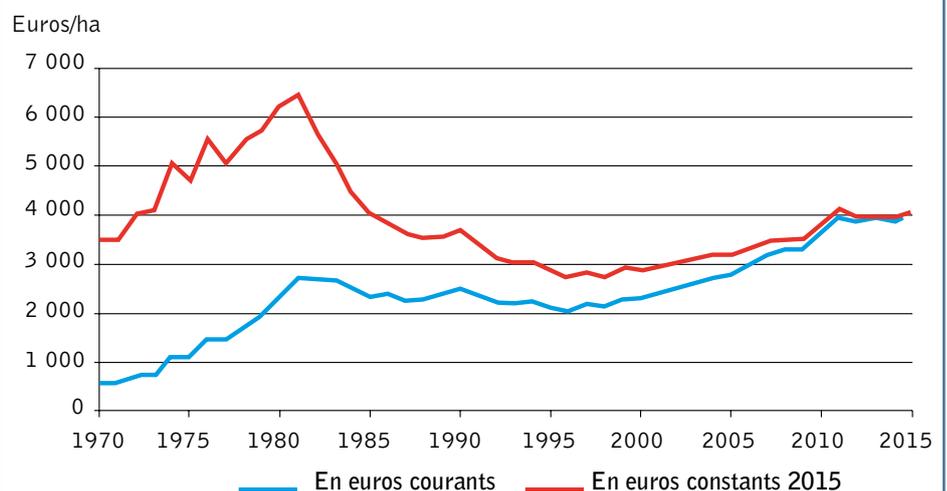
Sylvain Gaudin © CNPF

Par François Didot, CNPF-CRPF Limousin et Julie Thomas, CNPF-IDF

La valeur d'une forêt n'est pas que marchande. Les forestiers y sont très attachés, car elle leur procure du plaisir, quelle que soit la surface détenue. Même si cela reste le leitmotiv du discours des professionnels, une prise de conscience est acquise pour la fonction production de bois, tout en préservant la biodiversité. Logiquement, les jeunes générations s'avèrent sensibles à la reconnaissance de la valeur écosystémique fournie par la forêt.

Derrière chaque arbre, il y a un homme au sens générique du terme, souvent discret, méconnu, voire ignoré, et ce indépendamment de son statut juridique. Le cadastre nous apprend, pour les forêts privées, que le propriétaire est unique, dans le cas des propriétés en nom propre, ou multiple dans celui des communautés matrimoniales, des indivisions, et des différentes formes de sociétés civiles immobilières, soit environ 1,5 million de personnes pour 1,1 million de propriétés privées de plus de un hectare cadastré en bois.

Figure 1 - Évolution du prix des forêts non bâties entre 1970 et 2015



Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer / hors régions forestières Alpes-Méditerranée-Pyrénées et Corse, analyse Julie Thomas CNPF 2016.

Les processus de décision peuvent y être simples ou soumis à des règles définies par le Code civil ou par des statuts dans le cas des sociétés. **La décision finale est toujours assumée par une personne** ; elle tient compte d'un contexte matériel et immatériel donné, dont la politique forestière ne constitue qu'une partie. Cependant, toutes les politiques forestières, si pertinentes soient-elles pour ceux qui les ont conçues ou pour ceux qui les mettent en œuvre, ne peuvent se faire sans le propriétaire. Le décideur au final réalise ou non telle ou telle intervention, voire ne fait rien. Il a des motivations rationnelles, comme la coupe de bois pour pouvoir se chauffer ou pour en tirer de l'argent, mais aussi affectives, par exemple pour s'y promener et s'y détendre.

Qui sont les propriétaires forestiers privés, qui sont plus de un million possédant au moins un hectare de bois en France métropolitaine ? Quelles sont les différentes valeurs¹⁾ que le propriétaire forestier attribue à sa forêt ? L'approche des attentes et des intérêts sera analysée, en fonction de leur carte d'identité, ainsi que le lien éventuel avec les modes d'entrée en possession des bois. Dans ce contexte, quelle place pour les usages de ses bois ? Les valeurs environnementales sont de plus en plus prégnantes pour notre société. Qu'en est-il pour le propriétaire forestier ? Différentes enquêtes et analyses réalisées par le Réseau d'observation des propriétaires forestiers privés (Résofop), par le ministère de l'Agriculture (Service de la statistique et de la prospective) et par le CNPF (projets Forrisk²⁾ et Vocal³⁾, aident à répondre à ces questions.

La valeur monétaire de la forêt

Elle peut être connue grâce à l'indicateur du marché des forêts, établi conjointement par la Société forestière, filiale de la Caisse des Dépôts, et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). Son évolution est à mettre en parallèle de celle du prix du bois sur pied. Le prix des forêts hors inflation a progressé de 44 % entre 1997 et 2015, soit un gain annuel moyen de 2 %. Ce marché restreint est généralement acheteur. Le prix moyen des forêts en 2015 dépasse celui de

l'année 1985, soit 4040 euros/ha. La hausse précédente des prix, liée principalement au choc pétrolier, avait provoqué la redécouverte du bois pour se chauffer (*figure 1*).

Cette vigueur actuelle semble être liée à la recherche d'un approvisionnement de bois de chauffage dans un contexte différent : les campagnes de promotion du bois énergie ont relancé le chauffage au bois. En outre, un nombre croissant de personnes disposant de faibles revenus se logent en périphérie des agglomérations, donc potentiellement plus près des massifs boisés.

Le nombre de transactions augmente par rapport à 2014 (+ 6,4 %) ; un niveau inédit est atteint en 2015, soutenu par la progression depuis 2007 des transactions de 1 à 10 ha. À l'exception de la Corse, l'augmentation des transactions depuis 2009 concerne toutes les régions forestières : + 10 % en Alpes-Méditerranée-Pyrénées, + 12 % en Nord-Bassin parisien, + 20 % dans l'Est, + 22 % dans le Sud-ouest, + 32 % dans le Massif central et + 72 % dans l'Ouest.

La progression du nombre de transactions de biens de moins de 4 hectares est moins rapide que celle des 4 à 10 hectares. Ce marché est marqué par un fort caractère local : les acquéreurs habitent à plus de 50 % dans la commune ou le canton de localisation du bien. Ce qui semble confirmer les évolutions citées ci-dessus.

De 1970 à la fin des années 1990, le prix des forêts est lié étroitement avec le prix du bois et des terres agricoles. Depuis les tempêtes de 1999, l'effondrement des cours des bois n'a pas eu d'impact notable grâce à la bonne activité de ce marché à cette période ; La progression du prix des forêts serait liée davantage à la hausse du prix des terres agricoles en considérant que la moyenne du prix des bois est d'une relative stabilité sur cette période⁴⁾. Le marché du foncier est-il acheteur ? Les enquêtes de structure de la forêt privée réalisées en 1999 et en 2012 nous permettent d'approcher cette question.

En 2012, 17 % des propriétaires de plus de un hectare de bois pour 31 % de la surface souhaitent acheter des parcelles boisées.

1) La définition du Centre national de ressources textuelles et lexicales fait référence : qualité d'une marchandise ou d'un produit qui satisfait un besoin social donné.

2) Projet réalisé en commun avec les Espagnols et les Portugais sur la gestion intégrée du risque en forêt.

3) Étude des attentes et motivations des forestiers vis-à-vis du mécanisme de certification pour garantir des réductions et séquestrations d'émissions de gaz à effet de serre issues de projets agricoles et forestiers sur le Massif central.

4) *La valeur de forêts plus influencée par le prix des terres que par celui du bois* ; Forêt-entreprise n° 230 p. 63.

Cette proportion de propriétaires augmente avec la classe de surface possédée. L'agrandissement du patrimoine prend de plus en plus d'importance par rapport à cette même surface. La réduction du morcellement n'a que peu d'importance, sauf pour les propriétés de 25 à 100 hectares. Les autres raisons incluent l'autoconsommation de bois de feu. Leur importance pour les propriétés de 4 à 10 hectares laisse sous-entendre que l'acheteur désire avoir une marge de sécurité pour son approvisionnement. Ceci a probablement une incidence sur la mobilisation commerciale effective de bois en provenance de ces mêmes propriétés, alors que cette demande est satisfaite *a priori* pour les propriétés plus importantes.

Ainsi, une surface de dix hectares semble être un minimum perçu pour pouvoir jouir de son bien et pour garantir une sécurité en chauffage pour soi. Ceci n'apprend rien sur les autres attentes des propriétaires forestiers.

Depuis la même enquête similaire réalisée en 1999, la tendance à l'achat s'est accentuée, où 10 % des propriétaires pour 19 % de la surface souhaitent acheter des parcelles boisées.

L'agrandissement du patrimoine et la réduction du morcellement avaient la même importance relative, tandis que les autres raisons étaient moins importantes. Finalement, le marché reste acheteur, ce qui contribue à la bonne tenue des cours sur la durée.

Les autres valeurs de la forêt

Classiquement, certains prétendent que la forêt française est à l'abandon, avec un fort accroissement du volume de bois sur pied. Quel est l'avis des premiers intéressés, les propriétaires forestiers ?

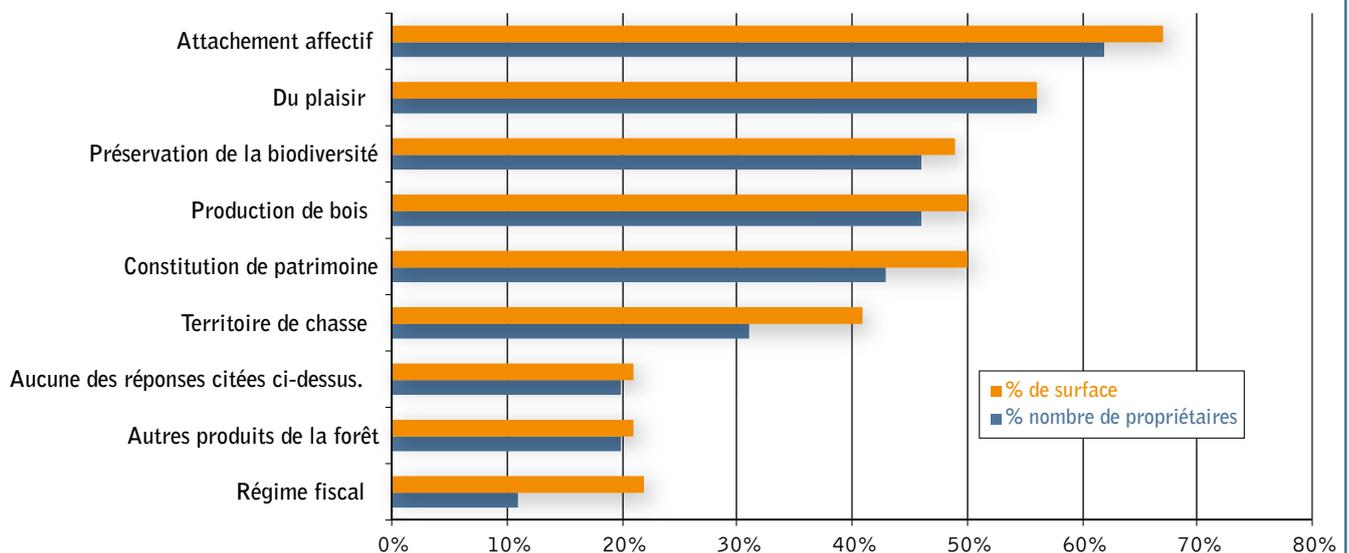
Ils ont des attentes : l'attachement affectif domine largement. La production de bois vient en troisième rang, puis la constitution d'un patrimoine. Suivent le territoire de chasse, puis le régime fiscal qui se situe à des niveaux très bas.

Quels sont aussi les intérêts portés à ses bois, sans établir de hiérarchie (figure 2) ? L'attachement affectif demeure là aussi, cette réponse est confirmée par l'importance du plaisir. Cette fois, la constitution du patrimoine, la production de bois et la préservation de la biodiversité sont pratiquement au même niveau. Les classements relatifs du territoire de chasse et du régime fiscal restent identiques.

Les niveaux d'attachement affectif dans les deux enquêtes Résofop 2015 et SSP 2012 sont similaires. Il en est de même pour la constitution du patrimoine. De fait, la produc-

Les propriétaires forestiers ont des attentes : l'attachement affectif domine largement, la production de bois vient en troisième rang.

Figure 2 - Pourcentage du nombre de propriétaires de plus de 4 hectares et surface correspondante en fonction des réponses à la question ; « Quels intérêts portez-vous à vos bois ? » en 2015



tion de bois est en retrait ; la préservation de la biodiversité est au même niveau dans l'enquête Résofop, et à un niveau inférieur dans l'enquête SSP. Ce qui semblerait confirmer que la prise en compte de l'environnement ne fait sens qu'après la satisfaction de besoins vitaux, soit en provenance de la forêt avec le bois de feu, soit grâce à d'autres revenus que ceux en provenance de la forêt.

Les attentes affectives sont relativement indépendantes des classes de revenus. Par contre, la valeur production de bois est plus importante chez ceux qui ont des petits revenus, le bois faisant plus valeur pour eux. Dans 95 % des cas, c'est l'autoconsommation ou la vente directe à un particulier, et dans 20 à 25 % des cas, la vente à un professionnel, avec un décrochage pour ceux dont le revenu mensuel est inférieur à 1000 € par mois, où elle descend à 10 %. À l'inverse, la préservation de la biodiversité augmente avec le revenu, il en est de même pour la chasse ; ce point ne sera pas approfondi faute de pouvoir relier cette information avec l'exercice effectif de la chasse, et les régimes fiscaux, qui prennent une importance relative croissante avec le revenu⁵⁾.

L'âge a également une influence : l'attachement affectif augmente avec celui-ci et *a contrario*, la production de bois diminue. Il en est de même dans une moindre mesure pour le territoire de chasse. Les autres réponses sont relativement indépendantes de l'âge.

En ce qui concerne le sexe du répondant, l'attachement affectif est plus marqué chez les femmes que chez les hommes, le territoire de chasse et la production de bois étant proportionnellement plus élevés chez les hommes que chez les femmes, les autres réponses étant globalement similaires.

Les catégories socioprofessionnelles ne présentent pas de différence nette, à l'exception de l'attachement sentimental plus faible chez les agriculteurs ; la production de bois sera plus élevée chez les agriculteurs ainsi que les personnes travaillant dans la filière bois ; la préservation de la biodiversité est plus importante chez les cadres supérieurs.

L'item du consentement à couper du bois représente ceux qui ont coupé du bois dans les cinq années précédant l'enquête ou prévoyant d'en couper dans les cinq années suivant celle-ci. Une différence nette apparaît pour ceux qui ont la production de bois pour attente. En effet, pour ceux qui ne veulent

La valeur production de bois est plus importante chez ceux qui ont des petits revenus, le bois faisant plus valeur pour eux.

pas couper de bois, 14 % d'entre eux ont pour attente la production de bois, tandis que les chiffres sont de 53 % pour ceux qui consentent à couper du bois. Autrement dit, les deux termes ne sont pas identiques. Est-ce à dire qu'une partie des propriétaires interrogés prévoit de capitaliser du bois ? Que la coupe de bois peut être un usage et non pas une attente ?

25 % des propriétaires pour 71 % de la surface correspondante, qui ont le régime fiscal comme attente, utilisent au moins un des outils correspondants ; Qu'en est-il des autres ? Une réponse est apportée au travers des motifs de non-utilisation du dispositif d'encouragement à l'investissement forestier. Parmi ceux qui sont au courant du dispositif et qui sont éligibles, 41 % des propriétaires pour 56 % de la surface ne l'utilisent pas ; ce résultat est indépendant des attentes du propriétaire.

5) Une différence de méthode entre l'enquête Résofop et les Services statistique et de la prospective ne permet pas de conclure.



Frédérique Chazal © CNPF

Cela signifie qu'une partie non négligeable des propriétaires attribue une valeur à l'absence de contraintes, valeur rarement prise en compte dans les enquêtes, sans pouvoir en définir un montant monétaire. Cette hypothèse est renforcée indirectement par le constat de la non-utilisation du dispositif d'exonération partielle de l'impôt sur la fortune par les trois quarts des propriétaires redevables de cet impôt, et ce pour 35 % de la surface. L'absence de valeur exclusivement rationnelle chez la plupart des propriétaires est confirmée.

L'espace de liberté est l'absent classique dans ce genre d'enquête en France. Une enquête réalisée en 2016 sur le Massif central s'y est intéressée, avec quelques difficultés. Cette notion concerne la moitié des propriétaires de 1 à 4 hectares, et augmente progressivement jusque 66 % pour les propriétés de plus de cent hectares. Ces résultats sont à prendre en compte dans le cadre d'une politique de regroupement des propriétaires forestiers.

Existe-il un lien entre les intérêts et les modes d'entrée en possession des bois ? En d'autres termes, achète-t-on ou cherche-t-on à avoir des terrains boisés, pour des raisons affectives et rationnelles, et lesquelles ?

Les donations ont plus souvent que la moyenne des liens forts avec les différents intérêts ; il en est de même avec un acte volontariste comme de faire une plantation des parcelles non boisées. L'achat de parcelles boisées n'implique pas obligatoirement un attachement affectif ; par contre, les autres liens liés à l'usage des parcelles boisées sont plus présents. L'héritage est certes un souvenir, mais il n'implique pas forcément d'y être attaché. Les valeurs correspondant à « autrement » sont basées sur de faibles effectifs, aussi il n'en sera pas fait d'analyse.

Les évolutions éventuelles dans la durée ne sont connues qu'au travers de l'ancienneté de possession des bois.

L'évolution du nombre total d'intérêts en fonction de l'ancienneté montre une légère augmentation à partir de 5 à 9 ans, puis une stabilité de ce chiffre. Cette stabilité globale se retrouve dans l'examen des types d'intérêt en fonction de l'ancienneté de possession, à l'exception de la production de bois, cette dernière semblant être la conséquence d'une appropriation progressive du bien par son propriétaire.

Et les services écosystémiques ?

Dans le cadre de l'étude du Massif central, **les propriétaires ont conscience que leur forêt contribue à la fourniture de services écosystémiques**, qui ont été regroupés en cinq catégories :

- ▀ le stockage du carbone et la lutte contre le changement climatique,
- ▀ la protection de la ressource en eau,
- ▀ la protection contre l'érosion des sols,
- ▀ le maintien d'une biodiversité végétale et animale,
- ▀ la beauté des paysages.

Les chiffres sont très élevés, supérieurs à ceux observés pour la production de bois. Ils sont indépendants de la surface possédée. Cette valeur est tellement importante que la grande majorité d'entre eux est prête à modifier la façon de gérer ses bois, pour y contribuer. Il s'agit **d'un effet de génération, les plus jeunes étant plus impliqués**.

La moitié des propriétaires interrogés est prête à s'associer avec d'autres pour accéder à des aides financières permettant de réaliser leurs travaux. Là encore, le même effet de génération.

Et parmi ces personnes, 91 % se disent prêtes à signer un document de gestion concerté. Nombre de propriétaires sont disposés à s'engager sous réserve que cela fasse sens pour eux, bien sûr, mais aussi que ce soit sur des territoires auxquels ils puissent s'identifier.

En conclusion...

Les propriétaires forestiers attribuent des valeurs à leurs forêts, tant affectives que rationnelles. La comparaison des comportements fait ressortir, avec des nuances, une population de cueilleurs et une de récoltants. Quelles conséquences sylvicoles ? Quelle acceptation des paradigmes qui sous-tendent l'action de la technostrucure forestière ? Comment inciter à mobiliser plus de bois dans ce contexte ? Quelles places pour le bois de chauffage et l'approvisionnement de la filière bois ? Comment promouvoir et valoriser vraiment les services écosystémiques ? ■

Consentement à couper du bois en forêt privée

Par François Didolot, CNPF-CRPF Limousin et Julie Thomas, CNPF-IDF

Les enquêtes récentes révèlent un consentement à couper élevé en forêt privée, même pour les 4-10 ha. Une fois leur besoin en autoconsommation satisfait, la commercialisation du surplus est acceptée par le propriétaire pour peu qu'un document de gestion planifie les récoltes. Mieux connaître les motivations du consentement à couper est à intégrer dans les conseils donnés aux forestiers.

Il est souvent reproché l'insuffisance des coupes de bois pour satisfaire les besoins de l'économie française, avec un jugement lapidaire : les propriétaires forestiers ne veulent pas couper de bois ! Dans le meilleur des cas, on se réfère aux coupes réalisées les cinq ans précédant l'enquête¹⁾, mais sans tenir compte de la destination des coupes. Le propriétaire prévoit-il de couper du bois dans les prochaines années ? En d'autres termes, consent-il à couper du bois ?

Le consentement à couper n'est qu'une partie de la question de la mobilisation du bois récurrente dans la politique forestière de 2016 : celui-ci doit être commercialisé, quelle qu'en soit sa destination. Se pose donc la question des usages concurrentiels, notamment entre le bois d'industrie et le bois de feu qui dépendent des marchés et prix du bois. Quelles sont les places respectives de l'autoconsommation de bois de feu et du bois commercialisé ? Ceci implique donc de regarder le consentement global à couper, celui pour l'autoconsommation de bois de feu et celui commercialisé. Par ailleurs, quelles sont les raisons d'absence de coupe de bois ? Mieux comprendre ces comportements semble nécessaire pour définir les catégories de propriétaires susceptibles de fournir du bois, ou plus de bois selon les situations.

Comment définir le consentement à couper ? Différentes enquêtes le précisent et évoquent les différents motifs de refus de coupe de bois.

Définition du consentement à couper

Le propriétaire forestier a consenti à couper quand il a récolté du bois dans les cinq années précédant l'enquête ou quand il prévoit d'exploiter du bois dans les cinq années suivant celle-ci.

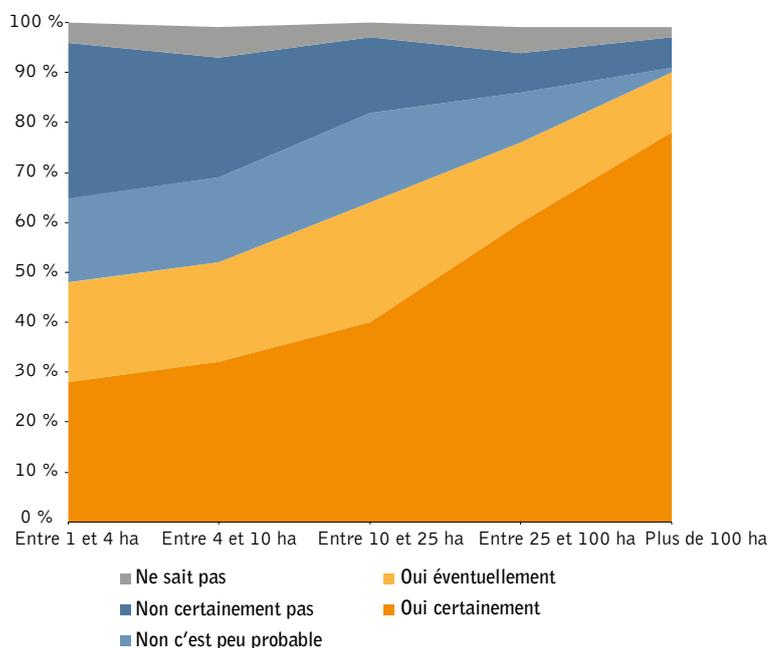
Comment définir le consentement à couper ? Dans l'enquête¹⁾, cette question n'a pas été posée sous une forme directe pour éviter un biais dû à la vision du propriétaire de la demande sociale, qui peut conduire à des réponses dissimulant son comportement réel. Par contre, toutes les enquêtes abordent la question des coupes réalisées les cinq années précédentes avec la destination des bois, et les projets de réalisation des coupes dans les cinq années à venir, soit une période totale de dix ans.

Les pratiques sylvicoles françaises recommandent :

- ▀ dans le cas d'autoconsommation de bois de feu ou de circuits courts, que les coupes aient lieu à une périodicité inférieure à dix ans pour la conservation du bois coupé, et ce indépendamment de la structure du peuplement sur pied ;
- ▀ dans le cadre des coupes d'amélioration feuillues ou résineuses, qu'elles aient lieu à une périodicité inférieure ou égale à dix, sauf quelques rares exceptions dans les futaies feuillues âgées. Il en est de même pour les futaies jardinées résineuses ;

1) Enquête de structure 2012 du ministère de l'Agriculture

Figure 1 - Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central qui envisagent de réaliser une coupe dans les cinq prochaines années, par la classe de surface des forêts correspondantes



(Données : enquête VOCAL 2016 – Analyse CREDOC – F. Didotot CNPF 2016)

► pour ces coupes de taillis sous futaie, elles peuvent avoir une périodicité supérieure. De même, les jeunes reboisements, ou encore les futaies en attente de régénération naturelle ou de coupe rase de peuplements mûrs peuvent échapper à cette logique.

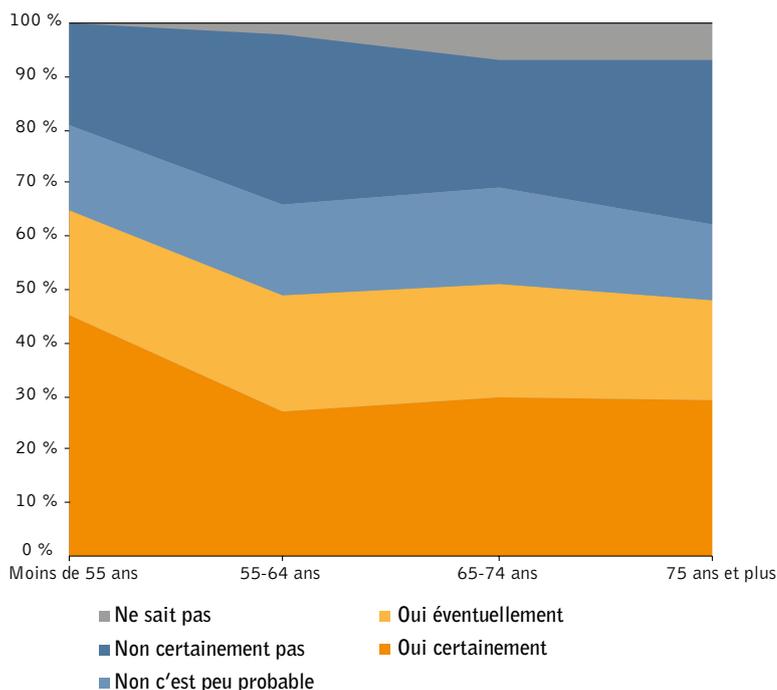
Ces pratiques peuvent induire un biais aboutissant à sous-estimer les résultats. Si une approche de ce biais peut être faite dans l'enquête des Services de statistiques et prospectives auprès de plus de 5 000 propriétaires forestiers en 2012, nous considérerons qu'il n'influera pas l'analyse des paramètres découlant des différents comportements. Suivant les paramètres pris en compte, les résultats sont examinés de façon synthétique en fonction des différentes enquêtes.

Il est certain que, pour les années à venir, ce ne sont que des intentions de coupe. Ainsi, dans le cadre d'une enquête récente réalisée par le CNPF pour connaître les attentes et motivations des forestiers vis-à-vis du mécanisme de certification pour garantir des réductions et séquestrations d'émissions de gaz à effet de serre issues de projets agricoles et forestiers, ce point a été approfondi sur le Massif central, et avec une méthodologie similaire à celle de Résofop, soit une analyse plus fine des intentions de coupe dans les années à venir. (Figure 1)

Ces résultats indiquent les possibilités de coupes de bois dans les années à venir. **Ils montrent clairement qu'une partie de la population veut bien couper si...** L'importance de ce conditionnel chute à partir des propriétés de 25 hectares. En d'autres termes, la fourniture de bois à l'industrie n'est pas acquise. Cette intention de couper serait-elle liée à l'âge du propriétaire ? Cette même enquête nous permet de répondre à cette question.

Les deux évolutions en fonction de l'âge se situent aux deux extrémités : les plus jeunes sont plus disposés à couper du bois, au contraire des plus âgés. Les autres résultats ne présentent pas de différence significative. Il y a un effet de génération très net. Par ailleurs, seule une petite minorité n'a pas réfléchi à cette question. Ce qui montre que **l'absence d'intérêt pour la production de bois n'est pas consécutive à l'indécision.**

Figure 2 - Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central qui envisagent de réaliser une coupe dans les cinq prochaines années, par classe d'âge des propriétaires forestiers



(Données : enquête Vocal 2016 – Analyse Crédoc – F. Didotot CNPF 2016)

Le consentement à couper

Les résultats globaux par classe de surface sont rassurants ; ils sont à nuancer en fonction de la destination des produits.

Le consentement à couper est élevé en forêt privée, il commence à 73 % des propriétaires pour les propriétés de 4 à 10 hectares. Il n'est pas de 100 % pour les plus de cent hectares, certaines propriétés étant peu accessibles, ou encore avec des situations familiales ou juridiques rendant difficile la coupe de bois. Ces résultats sont à comparer avec ceux de l'enquête VOCAL¹⁾ les valeurs sont encore élevées pour les propriétés de un à quatre hectares.

L'autoconsommation de bois est importante pour les propriétés de moins de 25 hectares ; elle diminue en fonction de la classe de surface tout en restant à des valeurs importantes pour les propriétés les plus grandes. La commercialisation de bois ou celle de bois d'œuvre augmente avec la surface. Dans nombre de cas, les forestiers privés vendent leur surplus de bois après avoir satisfaits les besoins considérés comme basiques. Le consentement à couper diminue chez les propriétaires de plus de 75 ans, les autres classes d'âge ne présentent pas de différence nette.

Le comportement entre les hommes et les femmes diffère : pour ces dernières, le refus de coupe du bois augmente avec l'âge, ce qui n'est pas le cas pour les hommes.

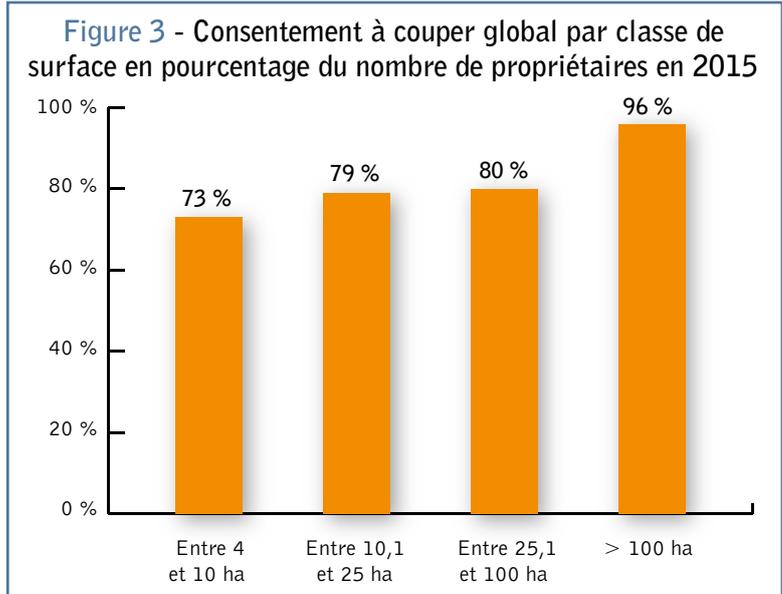
Ceux qui plantent sont davantage dans une logique de coupe, tandis que les autres modes d'entrée en possession des bois (achat, donation, héritage) ne présentent pas de différence.

Ceux qui cherchent à s'agrandir consentent plus à couper du bois, et ceux qui veulent s'en séparer consentent moins à couper. Cela incite à faciliter la fluidité du foncier.

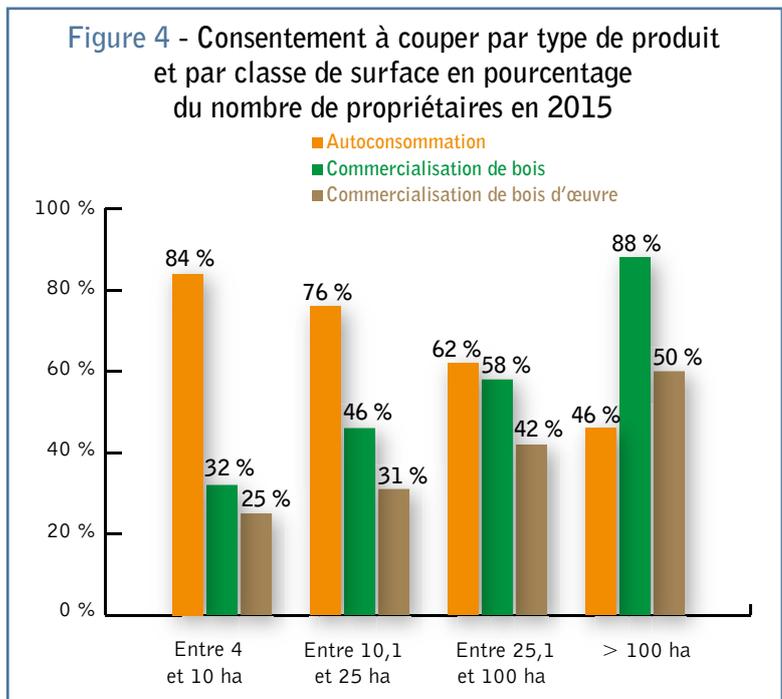
Le consentement à couper est nettement supérieur dans le cas de l'existence d'un document de gestion durable (DGD), et ce indépendamment de sa nature. Un lien net se confirme entre les intérêts portés à sa forêt²⁾ et le consentement à couper. En d'autres termes, la vision complexe de la forêt est un élément de mobilisation du bois.

1) Le projet *VO*luntary *CA*rbon *L*and *C*ertification (VOCAL) développe un cadre de certification national validant des unités carbone, en association avec de nombreux partenaires publics et privés.

2) voir la figure 2 de l'article *La forêt : des valeurs multiples*, p. 20.



(données Résofop – Crédoc 2015 – analyse F. Didolot – CNPF 2016)



(données Résofop – Crédoc 2015 – analyse F. Didolot – CNPF 2016)

Donc le consentement à couper est relativement répandu ; les résultats obtenus sont cohérents avec ceux de la gestion forestière, ainsi que ceux obtenus au travers d'autres enquêtes. Si la surface possédée est un facteur primordial, d'autres éléments se rapportent aux caractéristiques, comme l'âge du propriétaire, et au comportement de celui-ci qui influe aussi sur les résultats ; certains semblent devoir être pris en compte pour les actions de développement forestier, dont la promotion des documents de gestion durable.

Pour le bois de feu, le décalage fort entre le pourcentage de personnes coupant du bois pour leur autoconsommation et celles commercialisant du bois d'œuvre pour les propriétés de plus de 10 hectares aboutit globalement à du bois potentiellement disponible pour d'autres utilisations ; cela laisse supposer un potentiel de commercialisation supplémentaire important, sous réserve de ne pas remettre en cause l'autoconsommation de bois de feu actuelle ou à venir. Cela a aussi une incidence sur les choix techniques à proposer.

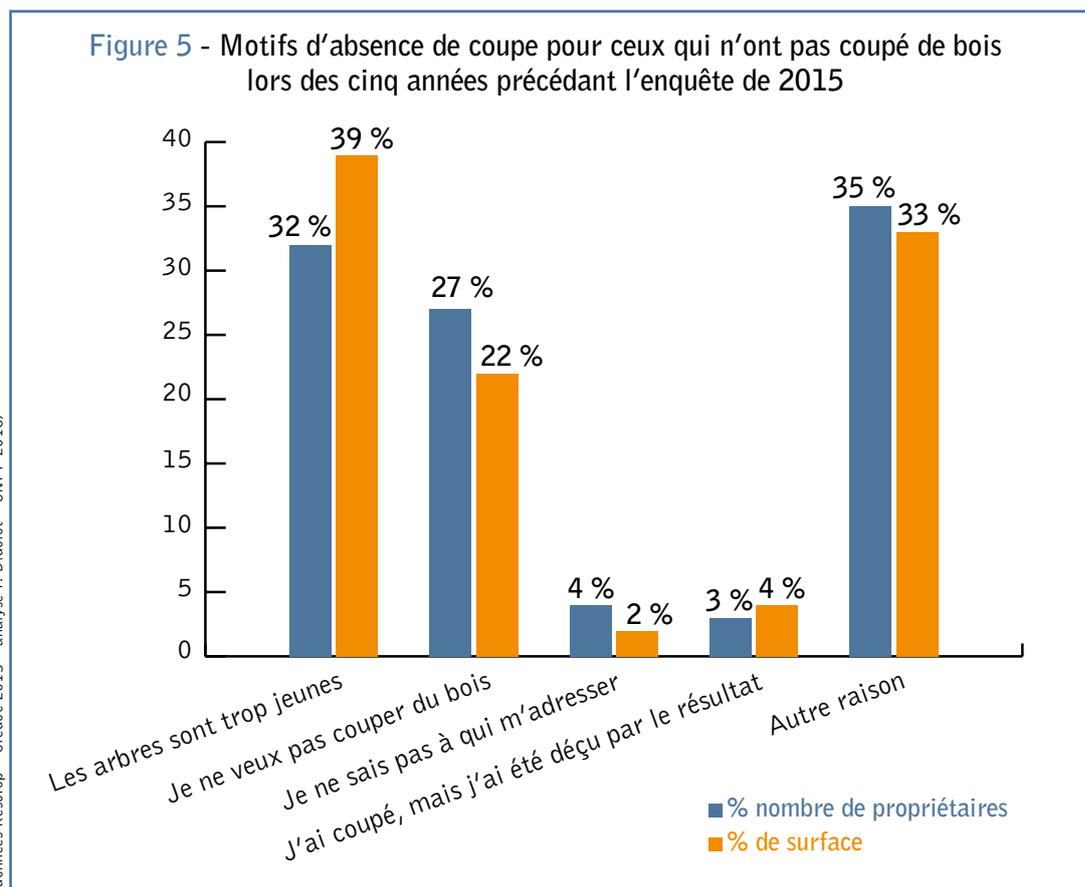
Les motifs d'absence de coupe de bois

Toujours dans une logique de développement économique de la filière, les motifs d'absence de coupe de bois font partie des questions posées ces dernières années via les enquêtes Résofop. Les réponses de 2015 à la question « Pourquoi ne coupez-vous pas de bois ? » comparées à celles de 2011 pouvaient être multiples, et il n'y avait pas de classement entre celles-ci.

Les personnes, qui considèrent que les arbres sont trop jeunes, vont probablement, pour partie, couper du bois dans les années à venir. Cependant, l'expérience acquise en matière

de formation à la gestion forestière apprend à anticiper le dépérissement des arbres afin d'avoir des produits utilisables par l'industrie. Cela revient bien à travailler avec le propriétaire sur les conséquences à terme des méthodes proposées afin de faire le lien entre celles-ci et le futur de ses bois, en cohérence avec les intérêts portés à ses bois. Le refus de coupe de bois est plus gênant dans le sens où nous avons bien une population qui se situe en dehors des usages promus par les différents organismes forestiers. C'est par exemple la réponse entendue lors d'enquêtes qualitatives : « je ne coupe pas de bois pour compenser les défrichements de la forêt amazonienne ». En tout cas, le choix de la limitation de l'offre n'est pas dû à l'absence d'information du propriétaire pour savoir auprès de qui s'adresser, ou à la déception sur des coupes de bois antérieures. Les autres motifs regroupent ceux traditionnellement invoqués : connaissance de la situation de la parcelle, accessibilité à celle-ci, surface insuffisante n'intéressant pas les acheteurs éventuels, interdictions réglementaires, j'ai d'autres objectifs pour ma forêt...

Ce dernier point rejoint l'interrogation forte sur les propriétaires qui n'ont pas pour intérêt la production de bois dans leur forêt. Ce qui en explique l'importance. L'enquête de 2011



apporte des informations complémentaires. À la question posée à ceux qui ne coupaient pas de bois, avec un choix beaucoup plus ouvert, les réponses pouvaient être multiples. La forêt trop jeune ressortait en premier, le pourcentage de réponses étant similaire à celui de l'enquête de 2015. La réponse « je ne veux pas couper de bois » de 2015 peut correspondre, en 2011, à : « je ne veux pas couper de bois chez moi », « pas besoin de bois ni d'argent », « j'ai d'autres objectifs que la coupe de bois » et les « recettes sont trop faibles » avec des résultats globaux similaires. Ceci laisse aussi supposer que la simple remontée des prix ne suffira pas à elle seule à mobiliser durablement plus de bois. Les problèmes d'accessibilité, de temps disponible ou d'absence de complication correspondent à la réponse « autres » de 2015. Là encore, l'amélioration de la desserte permettra de mobiliser du bois, mais dans une mesure relativement faible. Le morcellement est à prendre avec prudence, celui-ci semblant, au travers d'autres analyses, être apprécié différemment par les vendeurs potentiels et les acheteurs, ces derniers intégrant de façon fort logique dans leurs charges les coûts de déplacement du matériel et autres coûts fixes du chantier. Les interdictions réglementaires n'influent pas réellement sur la décision de ne pas couper même si elles existent ; les outils

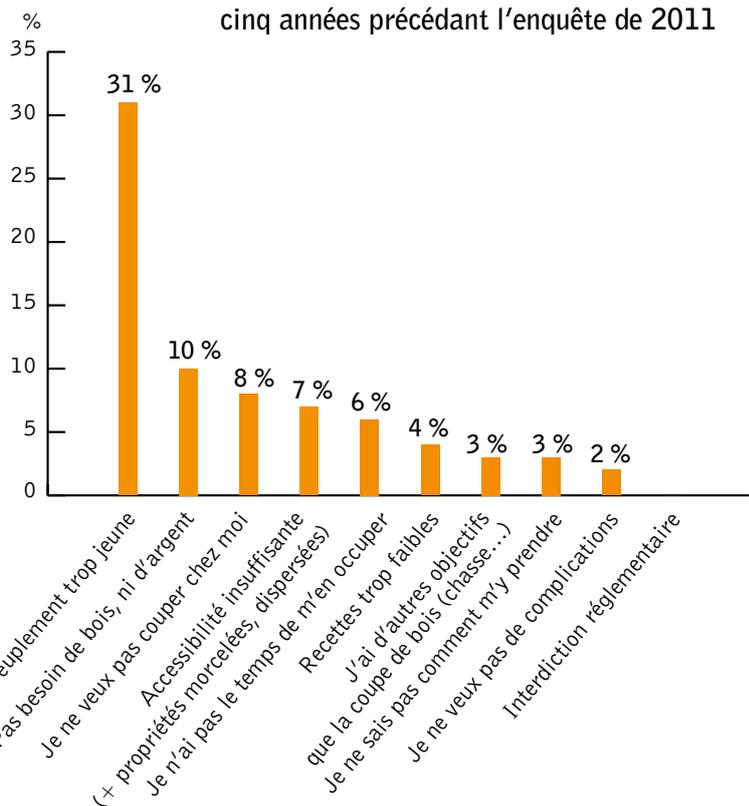
de protection qui concernent des surfaces significatives de la forêt privée ne semblent rencontrer que de l'indifférence.

Les craintes sur les dégâts d'exploitation ayant une influence sur l'avenir du peuplement concerné ou sur la desserte n'ont pas été abordées. Il en est de même sur les craintes liées au changement climatique, et qui peuvent conduire à ne rien faire.

En conclusion

Le consentement à couper concerne une part importante de la forêt privée française de plus de quatre hectares de bois. Les propriétaires satisfont d'abord leurs besoins en autoconsommation de bois, notamment de chauffage, et commercialisent le surplus. Les gains de mobilisation sont potentiellement importants pour les propriétés de 10 à 25 hectares, les solutions passent notamment par les plans simples de gestion volontaires, soit individuels, soit concertés, afin de bien prendre en compte les besoins propres des propriétaires forestiers qui sont des consommateurs de leur espace. Le refus des coupes de bois a des motifs multiples, dont la perception d'arbres trop jeunes pour être coupés ou l'application d'une position de principe. Il ne pourra diminuer que grâce à des contacts individuels. ■

Figure 6 - Motifs d'absence de coupe pour ceux qui n'ont pas coupé de bois lors des cinq années précédant l'enquête de 2011



Information du propriétaire forestier

Par François Didolot, CNPF-CRPF Limousin et Julie Thomas, CNPF-IDF

Depuis quelques années, de multiples sources d'informations sont disponibles. Quel est le cheminement du décisionnaire forestier entre la recherche d'informations, de conseils et la prise de décision ? Quelques éléments de réponse invitent à affiner l'approche et donc la pertinence du conseil technique.

Les organismes de développement forestier informent les propriétaires forestiers par différents moyens sur les techniques sylvicoles souhaitables, et aussi sur les outils et services susceptibles de les aider tant dans leurs réflexions que dans l'action. L'efficacité de ces dispositifs est-elle mesurable ? Quels sont les circuits d'information du propriétaire ? Ce problème récurrent ne peut être réduit à un côté économique pour la promotion de produits, ou politique pour la construction et à la mise en œuvre de celles-ci. Il s'agit de distinguer quelques points clefs susceptibles d'aider les organismes de développement forestier à accroître leur efficacité. Les différentes sources d'information générale du propriétaire forestier, celles concernant la forêt, seront analysées ainsi que le mode d'acquisition des connaissances forestières et enfin la recherche d'informations pour la gestion des bois.

Insertion dans les circuits de développement forestier

Les organismes de développement forestier agissent de différentes façons :

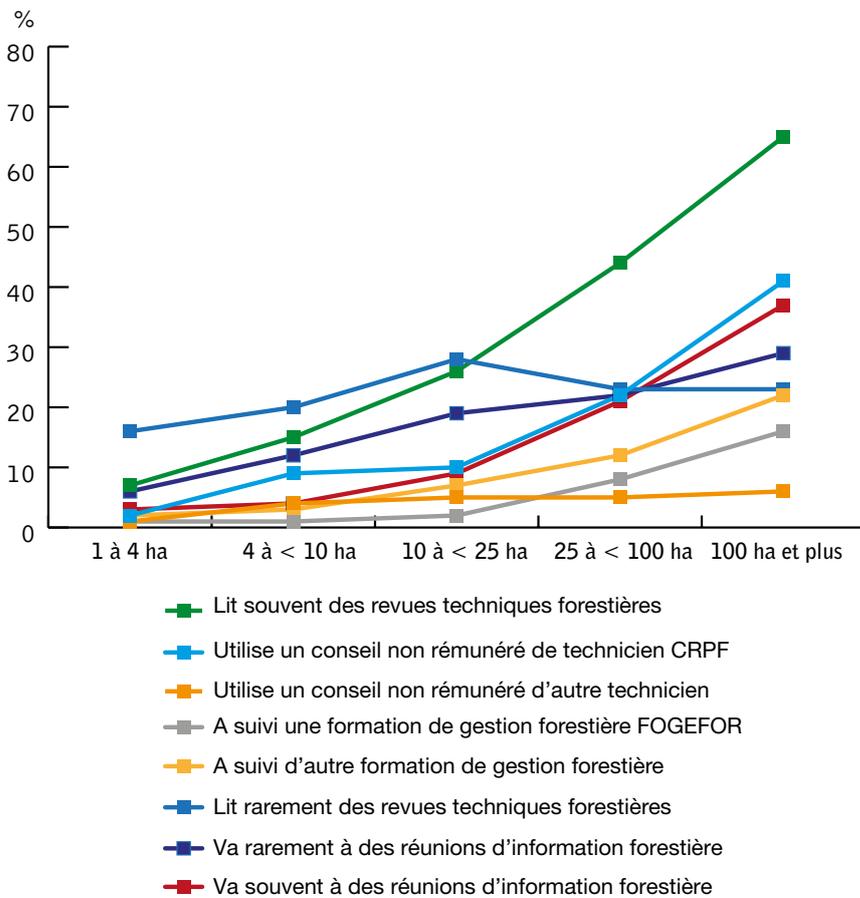
- ➡ de manière collective en diffusant des informations via des revues envoyées aux personnes potentiellement intéressées,
- ➡ par des réunions d'information ou de formation avec des invitations ciblées,
- ➡ par des sites Internet avec des contenus à destination principale de propriétaires qui visitent sur les sites ou qui sont prévenus individuellement de l'existence d'événements nouveaux,
- ➡ enfin par des contacts individuels en lien éventuel avec les canaux précédents ou avec les actions de développement durable ou de mobilisation au cours desquelles les techniciens cherchent à rencontrer les propriétaires forestiers.

Tableau 1 - Nombre des propriétaires dans les organismes de développement forestier en nombre de milliers de propriétaires par surface en France métropolitaine en 2012

Taille de propriété forestière	Ensemble	1 à 4 ha	4 à <10 ha	10 à <25 ha	25 à <100 ha	100 ha et plus
Ensemble des propriétaires	1 128	705	251	113	48	11
Utilise un conseil non rémunéré d'un technicien de CRPF	65	16	22	11	10	5
Utilise un conseil non rémunéré d'autre technicien	27	9	9	6	2	1
A suivi une formation de gestion forestière FOGEFOR	14	4	2	2	4	2
A suivi une autre formation de gestion forestière	42	17	9	8	6	2
Lit rarement des revues techniques forestières	211	115	50	32	11	3
Lit souvent des revues techniques forestières	146	51	37	29	21	7
Va rarement à des réunions d'information forestière	112	46	31	21	11	3
Va souvent à des réunions d'information forestière	54	18	11	11	10	4

(Source ministère de l'Agriculture – Analyse Service de la statistique et de la prospective – effectifs en milliers).

Figure 1 - Pourcentage des propriétaires dans les organismes de développement forestier en pourcentage du nombre par surface en France en 2012



source ministère de l'Agriculture - Analyse Service de la statistique et de la prospective

Les canaux examinés¹⁾ sont les revues spécialisées éditées par les différents organismes, dont le CNPF, les réunions d'information forestière et les formations à la gestion forestière. Par ailleurs, le propriétaire forestier peut bénéficier de conseils individuels non rémunérés par lui au moment de la visite.

Les conseils non rémunérés pris en compte dans la question (tableau 1) sont ceux des cinq années précédant l'entretien avec l'enquêteur. Par ailleurs, les conseils non rémunérés d'autres techniciens incluent ceux fournis par les techniciens des chambres d'agriculture.

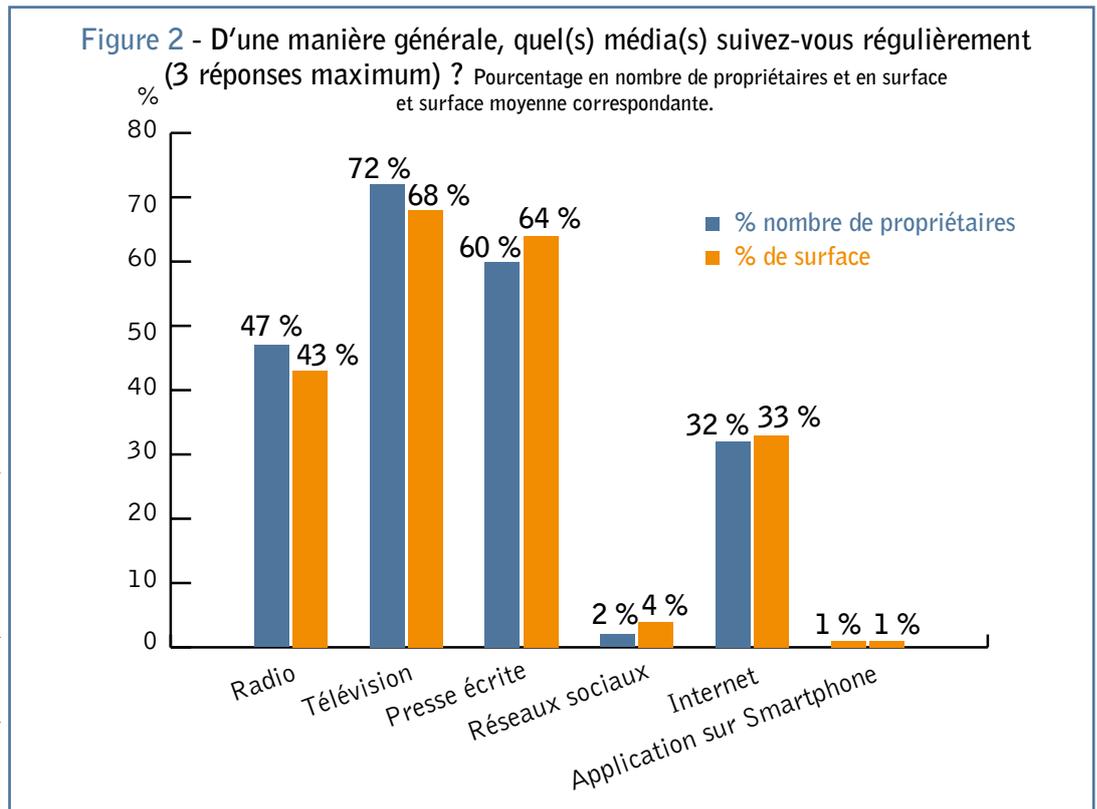
La formation peut être celle fournie par le FOGEFOR, qui est un système de formation à la gestion forestière, avec des financements nationaux et européens.

Son label de « sérieux » implique une adhésion des propriétaires. Cependant, elle n'a pas le monopole en la matière; des propriétaires ont indiqué suivre aussi des formations notamment via des groupements de progrès forestier²⁾, car ces derniers organisent des travaux pratiques sur différents thèmes. Enfin, certains experts réalisent aussi, de façon explicite, des formations.

Les revues forestières sont celles éditées par des organismes nationaux, comme Forêt-entreprise (CNPF), et aussi Forêt de France, publiée par Fransylva. Cela comprend aussi les nombreuses publications régionales, voire infra régionales, éditées très souvent avec l'appui des CRPF. Enfin, plusieurs coopératives diffusent des lettres d'information auprès de leurs adhérents. Dans la mesure où l'abonnement à Forêt de France est vivement conseillé pour les adhérents des syndicats, il sera très difficile de savoir quel est l'impact réel des autres revues. Plus de 350 000 propriétaires lisent des revues forestières. Ce résultat montre que l'audience des revues éditées par les organismes forestiers dépasse le cercle des adhérents des syndicats ou des coopératives, même si leur impact concret est difficilement identifiable, notamment auprès des petits propriétaires. Les techniciens du CRPF ont rencontré individuellement environ 65 000 personnes en 2015 ou par an. Ce chiffre est à la fois faible et important: faible par rapport au nombre de propriétaires, et important, car cette rencontre résulte d'un travail de développement (incluant les participations aux réunions et les lectures des revues techniques).

1) Enquête de structure 2012 du ministère de l'Agriculture. Conçue en 2011, elle ne prenait pas en compte le développement d'Internet.

2) Comme l'a aussi montré l'analyse réalisée en Limousin en 2013 où des formations ont été organisées par des groupements de développement forestier.



Cela confirme l'importance du CNPF en matière de développement forestier. Les autres conseils non rémunérés comprennent ceux prodigués par les techniciens employés dans les chambres d'agriculture, mais aussi par des personnels des coopératives ou autres structures qui incluent une activité de conseil.

Le taux de pénétration augmente avec la superficie. Si les revues techniques sont lues par plus de 80 % des propriétaires ayant des surfaces de bois supérieures à 100 hectares, un tiers de ceux ayant de 1 à 4 ha les lisent, même si la fréquence de lecture varie. De même, 66 % des propriétaires de plus de 100 ha assistent à des réunions d'information, ce chiffre descendant à 15 % pour ceux ayant moins de 4 hectares de bois.

Quel impact en termes de surface ?

Les quatre canaux identifiés (conseil individuel gratuit, formation, revues techniques forestières et réunions d'informations forestières) ont chacun un impact en surface supérieur à deux millions d'hectares. C'est considérable. Les revues techniques sont lues par des personnes possédant plus de 5,5 millions d'hectares. Ce chiffre est à rapprocher de l'importance des forêts publiques gérées par l'Office national des forêts (4,6 millions d'hectares). Toutes les classes de surface sont concernées. Comme précédemment, les réunions d'informations s'appliquent potentiellement à plus de

3,8 millions d'hectares, ce qui n'implique pas forcément la mise en œuvre des techniques présentées.

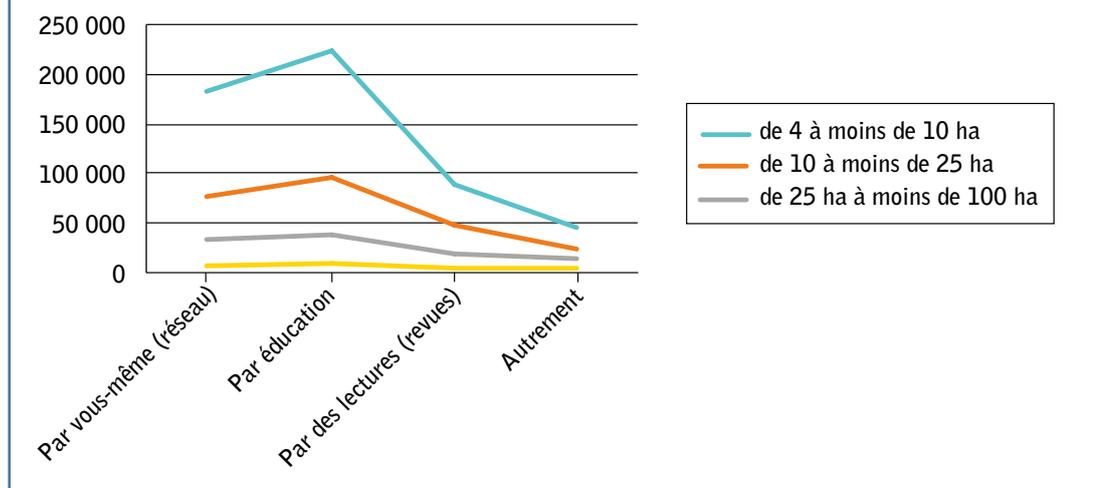
Les conseils individuels, prodigués essentiellement par les techniciens du CRPF, concernent 2,5 millions d'hectares. Est-ce un effet induit du développement des plans simples de gestion ? Finalement, le dispositif de développement forestier touche une part non négligeable de la forêt française. Mais, au-delà des résultats globaux, comment le propriétaire forestier s'informe-t-il ?

Comment le propriétaire s'informe-t-il ?

Il convient de distinguer les lectures générales, qui donnent des informations diverses, de celles concernant le contexte général comme l'économie ou l'environnement.

Les réseaux sociaux sont ceux sur Internet : *Facebook, Twitter, LinkedIn...* La télévision arrive en tête, suivie par la presse écrite. Nous assistons à une percée d'Internet. Les réseaux sociaux formels et applications sur Smartphone ne représentent que de faibles pourcentages. La dynamique des médias généraux en fonction de l'âge est très nette, avec un changement fort à partir de 65 ans : Internet chute, tandis que la presse écrite augmente ; ceci explique les différences avec les chiffres sur les diffusions nationales. Les actifs utilisent proportionnellement plus la radio et

Figure 3 - Nombre de propriétaires en fonction du mode d'acquisition des connaissances forestières et de la classe de surface



(Données Résofop 2011 - analyse F. Didot - CNPF 2016)

Internet sous toutes ses formes. Ils ont un comportement inverse des retraités qui privilégient la télévision et la presse écrite.

Les actualités locales et celle de consommation concernent plus les petits propriétaires, tandis que celles portant sur la forêt et le bois ou l'agriculture, l'économie et la finance, ou encore les magazines nationaux intéressent plus les propriétaires de grandes surfaces.

La lecture d'informations techniques, économiques et environnementales est plus le fait de propriétaires, qui ont obtenu des parcelles boisées par achat ou par donation, tandis que la lecture des magazines nationaux et des actualités locales correspond plus aux propriétaires qui ont hérité de bois.

Ceux qui ont un document de gestion durable lisent plus les magazines nationaux, les articles sur l'économie, la finance, l'entreprise et le management ainsi que sur la forêt et le bois. Ceux qui réalisent les documents de gestion durable à plus de 50 % sont des personnes activement impliquées dans la vie économique, et – dans une moindre mesure – ceux qui regardent plus les articles sur la forêt et le bois. *A contrario*, ceux qui lisent la presse économique et d'information ainsi que ceux qui ne sont pas intéressés par la presse semblent moins intéressés par la réalisation d'un plan simple de gestion.

Ces questions ne permettent pas de savoir quels sont les canaux d'information à utiliser pour développer la gestion forestière.

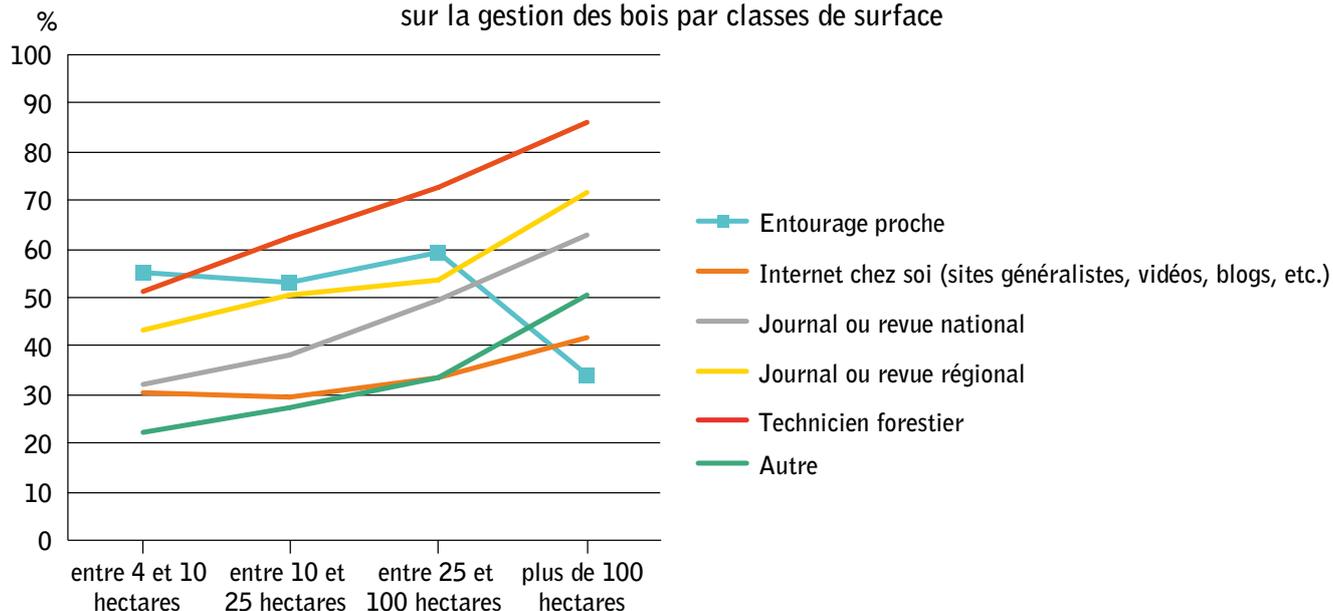
Mode d'acquisition des connaissances forestières

Le propriétaire forestier reçoit des informations d'ordre général sur la forêt par différents canaux. Des réponses nous sont apportées par l'enquête Résofop 2011, grâce à une question sur le mode d'acquisition des connaissances forestières, en distinguant par soi-même (réseau social, expérimentation), par éducation, transmission, par des lectures (revues forestières...) ou autrement.

Il n'y a pas un seul mode d'acquisition des connaissances forestières, mais 1,6 de moyenne; le pourcentage des réponses étant lié à la surface possédée en passant de 1,5 pour les surfaces de 4 à 10 hectares à 1,9 pour celles de plus de cent hectares. Les deux modes d'acquisition principaux sont : par soi-même et par éducation ou transmission, avec respectivement 51 et 63 % des propriétaires; ils dominent largement; les deux autres (lectures forestières pour 28 % des réponses et autrement pour 15 %) concernent proportionnellement plus les propriétaires de plus de cent hectares. Ceci confirme la nécessité d'avoir une information générale sur la forêt grâce à la lecture, mais aussi de tenir compte des réseaux sociaux qui permettent d'apprendre par soi-même. Ces tendances sont confirmées par l'analyse en fonction du pourcentage de propriétaires par classe de surface.

Enfin, le nombre de modes augmente en même temps que l'attachement à la gestion durable de sa forêt. Ce qui semble vouloir indiquer **une demande persistante d'informations de sources diverses** pour ceux qui s'impliquent, notamment grâce à des revues.

Figure 4 - Pourcentage du nombre de propriétaires en fonction du mode de recherche d'informations sur la gestion des bois par classes de surface



Les propriétaires, qui ont investi de l'argent en forêt, recherchent plus de l'information sur la gestion des bois.

Cette acquisition d'information n'implique pas systématiquement le passage à l'action. Quels sont les résultats dans le cas de la recherche d'informations sur la gestion des bois, qui suppose que l'on accepte celle-ci et que l'on ait envie d'agir en général ?

Recherche d'informations pour la gestion des bois

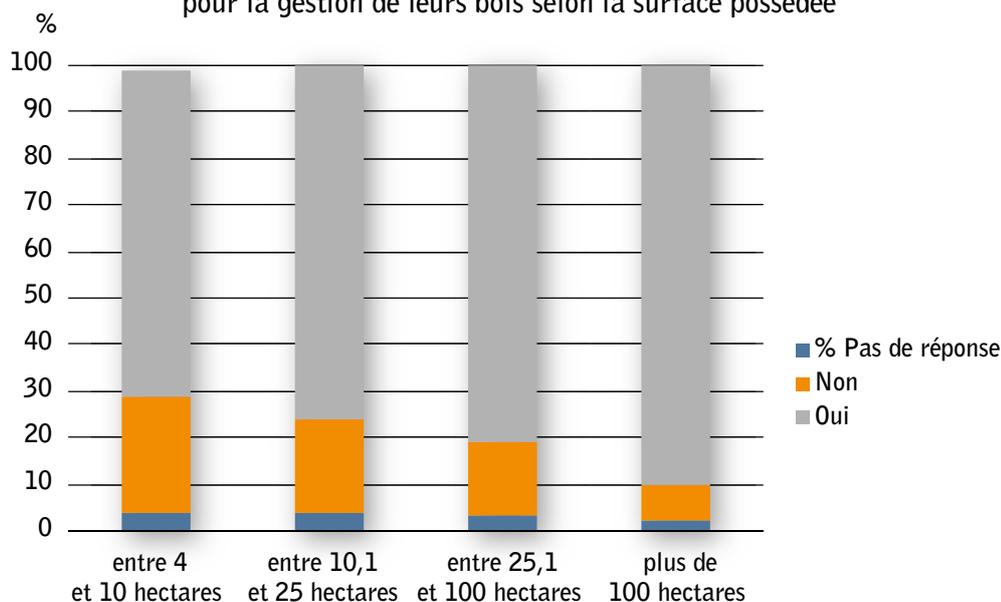
Nous passons d'un stade d'informations sur la forêt en général à celui où le propriétaire recherche des informations pour la gestion des bois. Le mot gestion renvoie à l'acceptation potentielle de modes de gestion durable soutenus par les techniciens forestiers. Les propriétaires en ont connaissance, mais n'y adhèrent pas systématiquement pour autant. Le nombre de modes de recherche augmente, là encore, avec la surface possédée; le pourcentage par mode augmentant à l'exception de l'entourage proche qui diminue. Est-ce lié au sentiment de devoir faire affaire à des professionnels pour de grandes surfaces ? **Le technicien forestier a toute sa place et prédomine: sa valeur est reconnue.**

Les autres modes ont leur importance et notamment les dispositifs d'information régionaux et nationaux à des niveaux similaires à ceux de la figure n° 1. Ce qui tendrait à faire penser que ces supports ont des vocations

multiples, les choix techniques dépendant des caractéristiques du propriétaire, mais aussi du contexte général. Internet fait son apparition pour la forêt. En tout cas, les informations se font grâce à des canaux multiples, ce qui laisse penser que la rencontre avec le technicien est préparée, sinon contrôlée. Les modes d'information sont liés pour partie à l'âge du propriétaire – Internet étant plus regardé par les plus jeunes propriétaires –, ainsi qu'au niveau de formation, le technicien forestier et Internet étant plus consultés par des propriétaires de niveau baccalauréat ou plus.

Les propriétaires, qui ont investi de l'argent en forêt, recherchent plus de l'information sur la gestion des bois (3,0 lieux de recherche en moyenne contre 2,1 pour les autres). Ils consultent beaucoup les techniciens forestiers (80 % des cas), et lisent plus les journaux et regardent plus les sites Internet; il n'y a pas de différence pour l'entourage proche. Il n'est pas possible de savoir si cette même recherche précède ou non l'investissement; en tous cas l'importance accordée au technicien forestier implique d'en conserver sa disponibilité sans pour autant supprimer les autres moyens d'information. Reste la question de sa rémunération: qui paie? Enfin, cette information est-elle suffisante? En effet, dans l'enquête sur le risque en forêt, réalisée dans un contexte où l'on traite des craintes et des incertitudes, les propriétaires avaient déclaré que, dans la très grande majorité des cas, l'information était suffisante. Qu'en est-il pour la gestion forestière en forêt privée française ?

Figure 5 - Proportion de propriétaires pensant être suffisamment informés pour la gestion de leurs bois selon la surface possédée



(Source : enquête Résopop - Crédoc 2015 - analyse F. Didolot - CNPF 2015)

Information suffisante ou non ?

L'information apportée par les différents organismes forestiers est-elle jugée suffisante par les propriétaires forestiers ? Sinon, quels sont ceux qui demandent de l'information complémentaire ? À la question dans l'enquête Résopop de 2015, on parle de gestion de leurs bois, avec de nouveau, les restrictions liées à la façon dont ce mot est perçu par les propriétaires. **La grande majorité des propriétaires pense être suffisamment informée pour la gestion de leurs bois, sans préjuger de l'efficacité des différents canaux d'information.** L'information jugée comme suffisante augmente avec la classe de surface. Est-ce à dire qu'elle n'est pas comprise ou qu'elle ne répond pas aux attentes des autres propriétaires ? Cette notion est à prendre avec prudence : de toute évidence, l'information existe. Permet-elle de répondre réellement aux interrogations du propriétaire en fonction de ses façons de voir, qui peuvent être différentes de celles promues par les personnes en charge de la politique forestière, et ce avec un vocabulaire compréhensible par lui ? Pour pousser le raisonnement à l'extrême, que pense une personne recevant de l'information complètement décalée par rapport à ses besoins ? L'information est plus jugée suffisante pour ceux qui se font aider totalement ou en partie, pour engager des opérations de boisement ou reboisement sans atteindre les 100 % de satisfaction. Ceci sous-tend-il la nécessité d'une relation de confiance pour pouvoir continuer à investir dans ses bois ? Des raisons de fiabilité statistiques ne permettent pas d'analyse plus approfondie. Avant de passer à l'action,

quelles sont les informations et aides utilisées par le propriétaire forestier ?

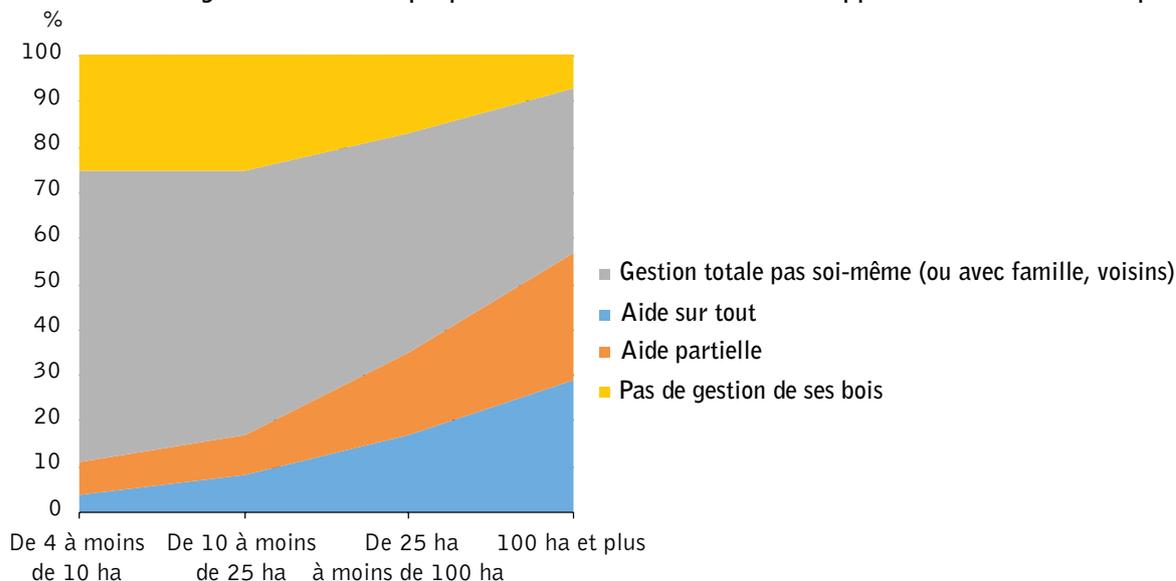
Avant de passer à l'action ?

La prise de décision d'action implique donc des informations par rapport à celle-ci, déjà disponibles par le propriétaire, ou obtenues par celui-ci en tant que besoin à ce moment. Comment le propriétaire se fait-il aider en général pour ses bois, indépendamment de la mise en œuvre d'un projet précis ?

L'aide partielle ou totale augmente avec la surface, au détriment de la gestion par soi-même. La proportion de personnes, qui se fait aider, semble être aussi liée à l'âge du propriétaire, à noter une augmentation visible à partir de 65 ans. L'examen du lien entre l'aide au propriétaire pour la gestion et les coupes de bois, lors des cinq années précédant l'enquête, montre la persistance de la production de bois de feu, y compris sur les propriétés où le propriétaire se fait totalement aider, et donc la persistance de cet usage dans les grandes propriétés. Le décalage entre le mot gestion, tel qu'il est perçu par le propriétaire, se retrouve, car gérer n'implique pas coupe de bois, et *a contrario* son absence n'implique pas absence de coupe.

Dans le cas où il y a une aide totale ou partielle du propriétaire, les techniciens de coopérative interviennent dans un tiers des cas, suivis à égalité par la parentèle du propriétaire, les experts forestiers et les professionnels du bois. Les petits propriétaires se font plus aider par les parents, une personne de la famille, et les

Figure 6 - Pourcentage du nombre de propriétaires en fonction de l'aide apportée et de la surface possédée



La relation humaine reste donc nécessaire avec la proximité et l'écoute active.

bûcherons. Les gardes forestiers et l'ONF se situent dans la même tendance. Les experts sont plus présents sur les propriétés importantes, les coopératives sur toutes les classes de surface. **En résumé, 63 % environ des propriétaires déclarent gérer ses bois lui-même ou avec l'aide de sa famille**, ce chiffre variant de 67 % pour les propriétés de 4 à 10 ha à 40 % pour celles de plus de cent hectares. En sens inverse, le pourcentage de propriétaires se faisant aider par des hommes de l'art (experts et coopératives) passe de 5 % pour les propriétés de 4 à 10 ha à 38 % pour celles de plus de cent hectares. Dans le même temps, le nombre de propriétaires, qui déclarent ne pas faire de gestion, diminue de 25 % pour les propriétés de 4 à 25 ha à 11 % pour celles de plus de cent hectares. En d'autres termes, une partie de la population des propriétaires forestiers se situe en dehors des technostructures forestières.

Dans le cas des coupes ?

L'enquête Résofop 2011 a posé la question concrètement : *Pour couper vos bois, avez-vous eu recours à un conseiller (technique et/ou commercial) ?* 20 % des propriétaires pour 34 % de la surface ayant réalisé une coupe de bois lors des cinq dernières années ont eu recours à un conseiller technique et/ou commercial. Les proportions équivalentes du taux de conseil en cas de vente de bois d'industrie ou de bois d'œuvre pourraient laisser penser que c'est le principe même de la vente qui inquiète proportionnellement plus le propriétaire que l'acte technique proprement dit. Cette demande de conseil est principalement liée à la surface possédée.

En conclusion

L'analyse de l'ensemble des enquêtes précise les méthodes différentes d'obtention de l'information : une première pour s'intéresser à la forêt en général, une seconde pour réfléchir à un projet pour ses bois, et une troisième au moment du passage à l'acte.

Ces recherches sont multiples dont Internet, ce qui veut dire que **les organismes forestiers se situent comme un élément des flux d'informations qui entourent les propriétaires forestiers**. Il y a une demande croissante de conseils ou d'aide de la part des techniciens au fur et à mesure que le propriétaire se rapproche du passage à l'acte. Cependant, leur parole est, dans nombre de cas, vérifiée. Les nouveaux canaux comme Internet et les réseaux sociaux correspondants sont encore peu développés. Leur pénétration se fait progressivement auprès des populations les plus âgées ; une partie de ces mêmes propriétaires est pauvre et n'a donc pas les moyens financiers de s'y abonner.

Ceci, plus la proportion irréductible des personnes illettrées implique aussi de maintenir l'utilisation des réseaux sociaux de voisinage traditionnels fréquemment basés sur des rencontres directes et des contacts verbaux. La relation humaine reste donc nécessaire avec la proximité et l'écoute active.

Par contre, il n'est pas possible de connaître l'impact de campagnes d'information via la télévision et la radio, qui semblent plus correspondre à des clientèles potentielles rurales. Enfin, ces résultats amènent à réfléchir sur l'adéquation entre les moyens mis en œuvre et les comportements des propriétaires, notamment grâce à des outils innovants. ■

La confiance à instaurer

Par François Didolot, CNPF-CRPF Limousin et Julie Thomas, CNPF-IDF

Vendre une coupe de bois découle d'une décision de gestion par le sylviculteur. Mieux comprendre les ressorts de cette décision induit les attitudes à développer par les professionnels de la filière, pour garantir la qualité de leurs travaux.

La mobilisation de bois supplémentaire est attendue par l'aval. *Que cela recouvre-t-il ? Le regroupement devient un leitmotiv de la forêt privée. À quelles conditions ?*

Il convient de bien comprendre les ressorts nécessaires pour la coupe de bois. De cela, découle les comportements pour garantir la qualité des travaux. Le choix d'un personnel de confiance est déterminant, ainsi que la signification de la conscience et enfin la place du technicien forestier.

Quels ressorts pour la coupe de bois supplémentaire ?

Cette question, déjà posée en 2011, est récurrente depuis plusieurs années. Le propriétaire pouvait répondre à six choix possibles par oui ou par non à chacune d'entre elles.

Plus la surface est grande, plus le nombre

d'incitations nécessaires est élevé, ce qui est cohérent avec le nombre d'intérêts qu'il porte à sa forêt. En tout état de cause, une seule incitation ne suffit pas.

Les échanges d'informations concernent plus les propriétaires passionnés. Le conseil technique et commercial vient en complément de la qualité des travaux, le prix incitatif et la connaissance d'un prestataire de confiance. La connaissance des structures de regroupement de l'offre semble être plus une position de principe général par rapport à ce genre de structure.

Les propriétaires d'âge inférieur à 45 ans sont moins perméables au conseil technique et/ou commercial et à l'échange d'information que les autres. Est-ce un changement de génération ? Les propriétaires de 45 à 64 ans sont très sensibles à la trilogie qualité des travaux,

Figure 1 - Pourcentage du nombre de propriétaires en fonction du motif proposé d'incitation à réaliser des coupes (ou de nouvelles coupes) par ordre décroissant d'importance et par classes de surface

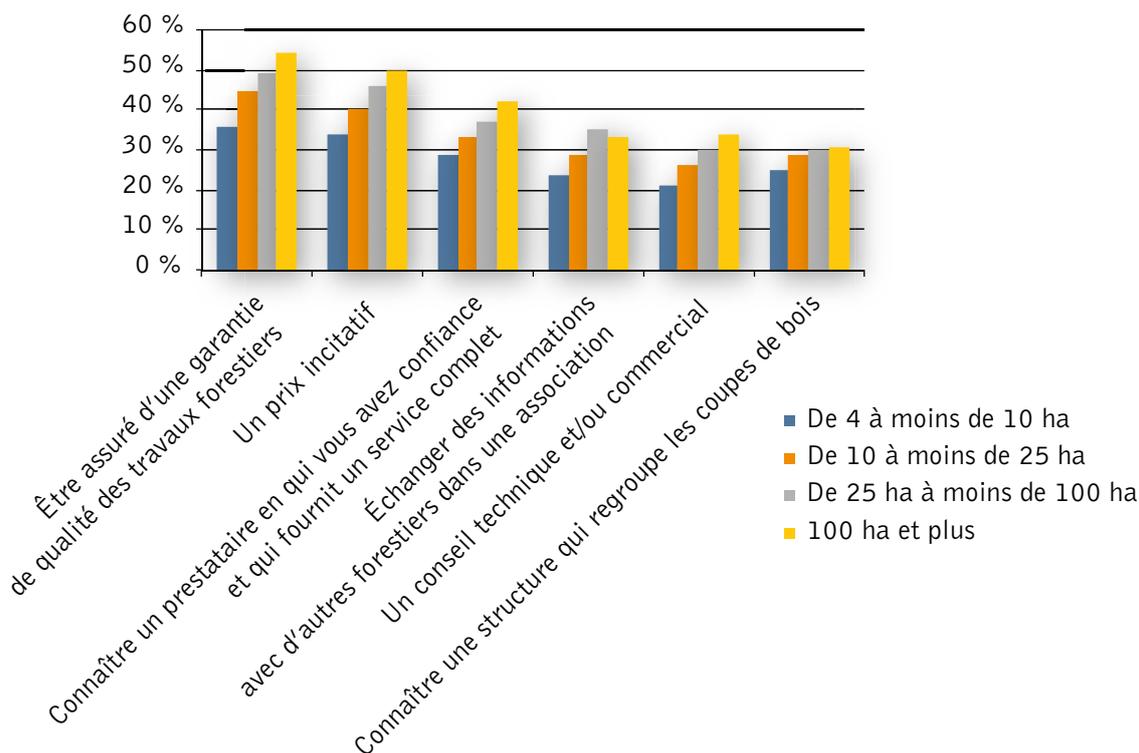
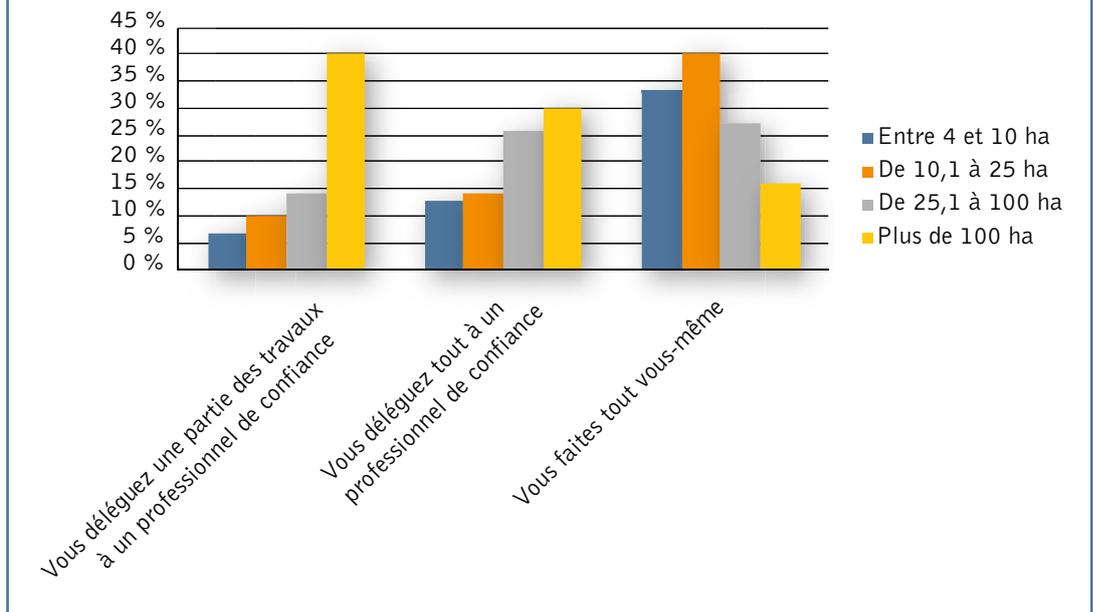


Figure 2 - Proportion de propriétaires en fonction des moyens de garantir la qualité des travaux et par classes de surface possédée



prix incitatifs et partenaires de confiance. Ceux de 75 ans et plus sont les moins sensibles aux différentes sollicitations. Est-ce parce qu'ils se désintéressent de la commercialisation des bois, ou parce que leur opinion est faite ?

Comme pour la surface, le nombre moyen d'incitations nécessaires augmente avec le niveau de formation en passant de 1,4 pour ceux qui n'ont pas de diplôme ou le certificat d'études primaires à 2,4 pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Les nouveaux propriétaires sont relativement peu sensibles aux différentes incitations, lorsqu'ils sont dans la phase d'appropriation du bien. Elles sont plus efficaces pour les propriétaires depuis 2 à 29 ans, puis elles diminuent avec les plus anciens, toutes proportions gardées. La garantie de qualité domine, quelles que soient les réponses à « être propriétaire de bois, c'est quoi ? », à l'exception notable de ceux pour qui c'est une activité économique.

Les autres modes de représentation ont un classement cohérent avec la moyenne générale, sauf pour l'échange d'informations avec d'autres forestiers dans une association qui regroupe plus des personnes pour qui c'est une passion, où ils ne comptent ni leur temps ni leur argent. Enfin, ceux, pour qui c'est une activité chasse ou familiale et de détente, sont moins sensibles à des argumentaires les poussant à mobiliser plus de bois.

Les incitations à couper du bois révèlent la nécessité d'agir sur plusieurs axes, dont la

confiance, soit directement, soit indirectement pour avoir l'attente légitime que la qualité des travaux soit assurée.

Quels moyens pour garantir la qualité des travaux ?

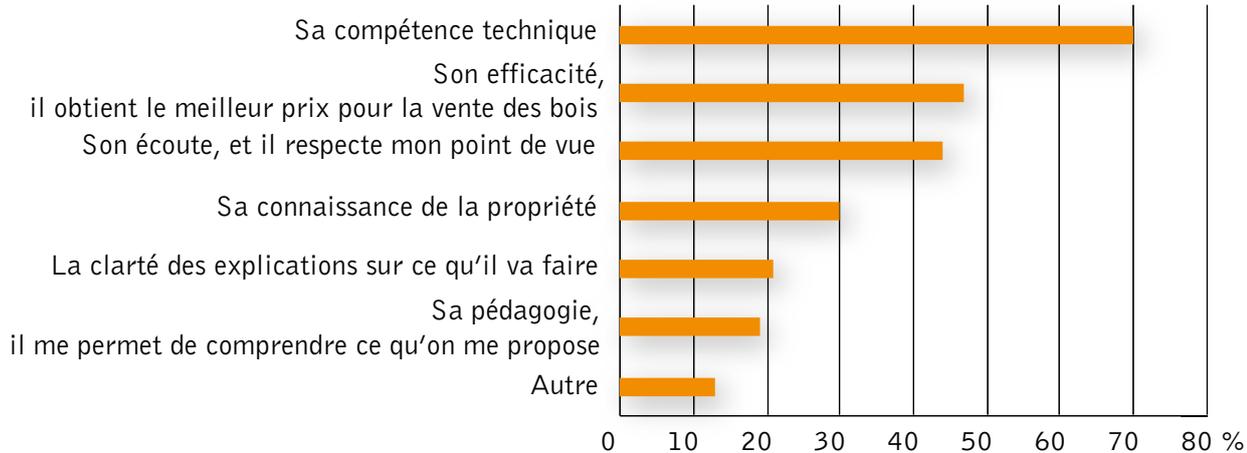
Ceci revient donc à se demander comment assurer la qualité des travaux. La question, posée en 2015, aborde bien la mise en œuvre de ceux-ci, les choix ayant déjà été faits. Les réponses ci-après ne porteront que sur le sous-ensemble de ces mêmes personnes.

Deux grandes attitudes : il délègue, cette délégation étant d'autant plus importante que la surface augmente, soit il fait tout par lui-même, ceci étant plus l'apanage des petites et moyennes propriétés.

Par ailleurs, dans le cas où le propriétaire délègue tout ou partie des travaux à un personnel de confiance, il a besoin d'informations juridiques ou techniques dans une partie des cas, voire il fait aussi appel à quelqu'un de proche pour lui servir de référent technique. Les informations et conseils complémentaires intéressent plus les propriétaires ayant les surfaces les plus importantes. On délègue donc plus dans le cas des grandes surfaces, mais on a plus besoin d'informations complémentaires pour suivre ou contrôler celles-ci.

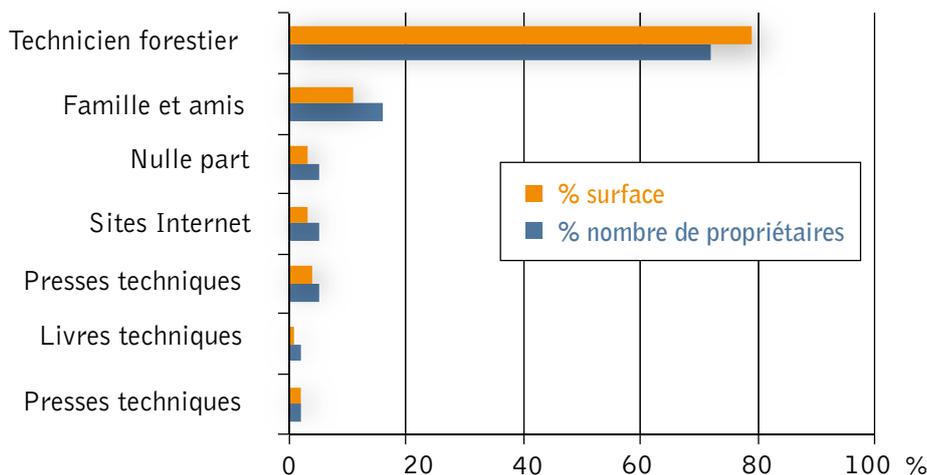
Les femmes ont plus tendance à déléguer tout à un professionnel de confiance ou à faire appel à un proche, et un peu moins à tout faire par elles-mêmes. Les agriculteurs ont plus tendance à faire tout par eux-mêmes, et

Figure 3 - Proportion de propriétaires en fonction des critères de choix d'une personne de confiance



(Source : enquête RESOPOP - Crédoc 2015 - analyse F. Didot - CNPF 2015)

Figure 4 - Proportion de propriétaires en fonction des sources d'informations dans le cas de réalisation de coupes et travaux



(Source : enquête RESOPOP - Crédoc 2015 - analyse F. Didot - CNPF 2015)

les cadres supérieurs délèguent plus. Est-ce plus lié aux habitudes professionnelles ou à la surface possédée ?

Quels sont alors les critères de confiance ? Cette question a été posée à ceux qui délèguent tout ou partie des travaux.

De nouveau, nous avons des réponses multiples. La compétence technique vient en premier. Le technicien doit être ressenti comme étant capable de réaliser ce que l'on désire. Le prix ne vient qu'en seconde position.

Ceci est cohérent avec les résultats sur les conditions pour la coupe de bois. À quoi sert de réaliser des travaux si c'est pour saccager la forêt ? Ceci est aussi cohérent avec les résultats d'autres travaux, qui montrent que le propriétaire est finalement soucieux du futur de sa forêt.

La compétence technique vient en premier. Le technicien doit être ressenti comme étant capable de réaliser ce que l'on désire.

L'écoute correspond à la volonté de dialogue avec le prestataire. Le propriétaire a ses attentes propres. Il souhaite le respect de son point de vue comme déjà évoquée. La connaissance de la propriété et la clarté des explications donc sa pédagogie en sont le complément indispensable. Ceci montre **une volonté de ne pas être dépossédé de la gestion et de l'acte décisionnel de la gestion de la propriété pour une partie importante de ces mêmes propriétaires.** Dans le cas de la réalisation de coupes ou de travaux à faire dans les prochaines années, l'origine du conseil éventuel est abordée. Ceci est posté-

rieur à la prise de décision de principe, qui a fait l'objet d'une information spécifique (lecture, amis, réseau). **Le besoin de conseil technique sur le terrain prédomine nettement**, les autres éléments ne venant qu'ensuite. De fait, il concerne essentiellement ceux qui vont commercialiser du bois ou qui vont réaliser des travaux. Dans le cas de l'autoconsommation exclusive de bois de feu, il n'y a pas de recherche d'informations. Ceci explique aussi le lien entre cette même recherche d'informations et la surface possédée. Il y a contrôle de l'information fournie dans ce cas précis dans 38 % des cas pour 45 % de la surface. Le besoin de contrôle existe pour une partie des propriétaires, là encore en lien avec la surface possédée. Une situation similaire avec les malades, dont une partie contrôle les dires et prescriptions des médecins à l'aide d'Internet ou avec le bouche-à-oreille. En résumé, on veut bien déléguer, mais... Cette situation étant plus fréquente pour les propriétés les plus importantes. Ceci semble aussi indiquer la nécessité d'une structure qui ne soit pas directement intéressée en termes financiers pour aider les propriétaires forestiers à intégrer la filière bois traditionnelle. En effet, les craintes ne sont pas négligeables. C'est l'objet du point suivant.

Déboires quand les coupes sont réalisées par un professionnel

Dans le cas où il y a eu vente ou coupe de bois exploitée par un professionnel, que ce soit en partie ou en totalité, la question des déboires subis par le propriétaire ressort fréquemment

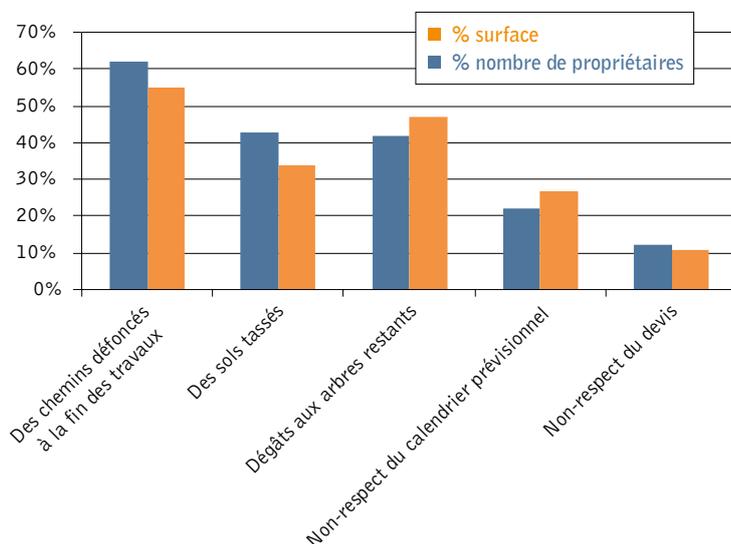
dans différentes enquêtes qualitatives.

17 % des propriétaires ont eu des déboires pour 18 % de la surface. Le pourcentage de personnes concernées peut paraître faible. Cependant, il convient de ne pas oublier la règle classique qu'une personne mécontente le dit à dix autres personnes. Ce qui peut aboutir à une impression générale négative, malgré les efforts de la majorité des professionnels, avec un arrière-plan : « les exploitants forestiers sont... ». Les dégâts sur les chemins dominant et sont présents dans plus de la moitié des cas ; ils sont facilement visibles pour les tierces personnes avec un effet multiplicateur en matière de perception des travaux d'exploitation. Ceci est net un jour de pluie à la fin de l'hiver. Les sols tassés et les arbres abîmés sont plutôt visibles par le propriétaire, même si les conséquences sur la fertilité de la parcelle et l'avenir du peuplement sont plus importantes à long terme. Le non-respect du calendrier prévisionnel n'arrive qu'ensuite. Est-ce à dire que le propriétaire a une bonne compréhension des contraintes d'exploitation, essentiellement météorologiques ? Le non-respect des devis arrive en dernier : ce résultat est logique, dans le sens que les éléments d'un contrat de vente sont les aspects financiers, bien sûr, mais aussi techniques de réalisation de ceux-ci pouvant servir de variable d'ajustement. Les actions menées par les différents partenaires et collectivités territoriales ont pour objectif de limiter les dégâts causés à la voirie publique. Le développement de la mécanisation risque d'être perçu comme antinomique du respect des sols.

En conclusion

La confiance est un élément clé de la relation entre les différents intervenants. Elle a une influence sur la mobilisation du bois, soit directement, soit comme élément permettant de présupposer une bonne qualité des travaux. Elle implique, de la part du technicien forestier des compétences, bien sûr, une bonne efficacité, mais surtout des qualités humaines et une connaissance satisfaisante de la propriété. Il ressort aussi une volonté de ne pas être dépossédé de la gestion de la propriété. Dans le cas où il délègue, la possibilité d'avoir des informations en provenance d'une autre source est indispensable. La possibilité, pour un propriétaire, de rencontrer un technicien avant la réalisation de coupes et de travaux nous semble primordiale, surtout pour l'aider à rejoindre la filière bois ; la connaissance du territoire par celui-ci est un paramètre important. Cela implique la nécessité d'une certaine stabilité dans le temps sur une même zone. ■

Figure 5 - Proportion de propriétaires et surface correspondante en fonction de la nature de dégâts quand les coupes ont été réalisées par un professionnel



(Source : enquête RESOFOP - Crédoc 2015 - analyse F. Didolot - CNPF 2015)



Camille Vauclenet © CNPF

Suite aux enquêtes, quelles évolutions

Par François Didot, CNPF-CRPF Limousin et Julie Thomas, CNPF-IDF
avec la participation de Xavier Bonnart et Clotilde Giry, CNPF

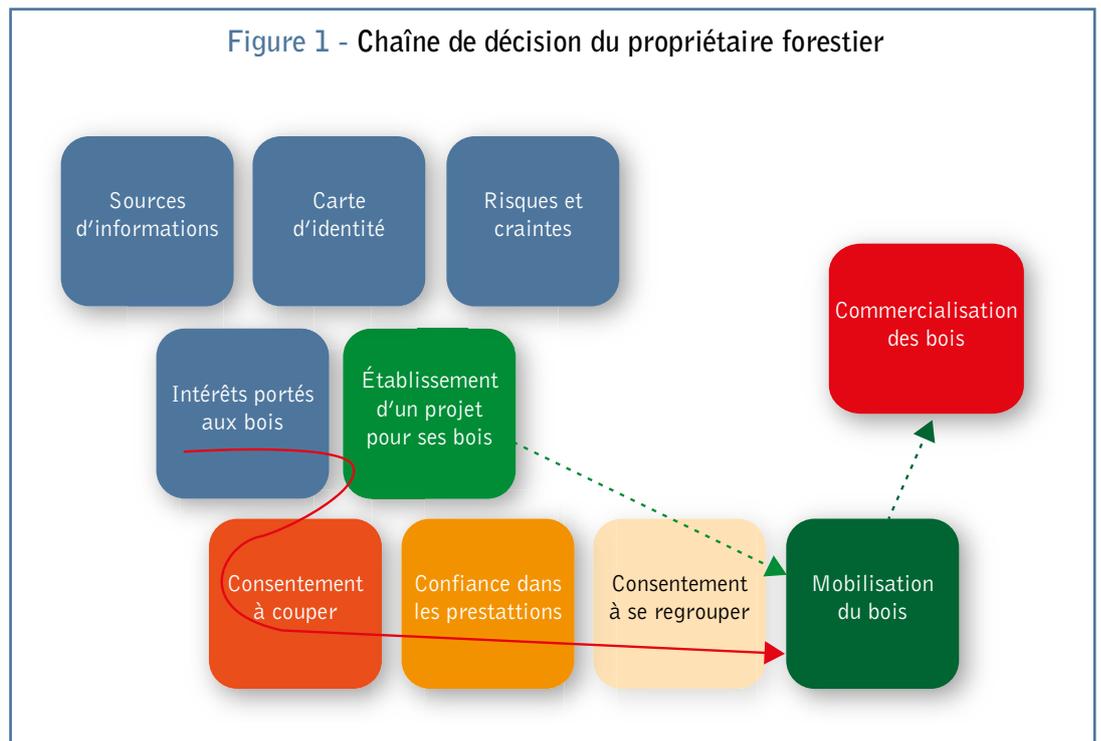
Les différents profils et le processus de décision des propriétaires forestiers sont mieux connus et compris, grâce à ces récentes enquêtes. L'approche et les conseils auprès de chacun seront ainsi personnalisés, remettant en valeur l'importance de la relation technicien-propriétaire forestier.

Ce dossier de Forêt-entreprise apporte des éléments de connaissance à propos du comportement des propriétaires forestiers : leur consentement à couper du bois, leur perception de la forêt comme un bien aux valeurs multiples, les processus d'information dans lesquels ils sont impliqués et l'importance qu'ils accordent à la confiance. L'amélioration de la connaissance et de la compréhension des forestiers impliquent d'affiner nos modes d'appréhension et nos discours. L'approche par la typologie basée strictement sur l'identité des propriétaires ne semble pas pertinente. Les résultats montrent des tendances en fonction de paramètres, mais une

limite nette entre deux comportements n'est pas saillante. Les critères discriminants sont souvent liés au contexte d'une action avec en outre sa part temporelle comme les évolutions des marchés. De plus, la fonction des organismes de développement est d'essayer d'influencer celles-ci en accompagnant le changement de ces mêmes comportements. Enfin, cela présuppose que nous connaissions les processus de décision des propriétaires forestiers. La connaissance du processus classique de décision provient des choix opérés par les propriétaires, un exemple d'action possible, avec à chaque fois des conséquences pour les techniciens du CNPF.

Figure 1 - Chaîne de décision du propriétaire forestier

Les carrés bleus correspondent aux éléments qui entrent en compte, le cœur du dispositif étant le carré vert, le consentement à couper étant sous la dépendance de celui-ci. La flèche rouge indique l'ordre dans lequel la réflexion s'enchaîne en général.



(Source : CNPF 2016)

Quel processus de décision ?

Un premier résultat consiste en la clarification de la chaîne de décision qui peut être résumée par la figure 1 :

Bien souvent, le propriétaire établit un projet en fonction des intérêts qu'il porte à ses bois, de ses caractéristiques ou de sa forêt. Il reçoit aussi différentes informations, qu'elles soient générales comme les informations économiques ou environnementales, mais aussi forestières avec notamment les différents risques encourus en forêt.

Ce projet n'est pas forcément normalisé, mais il est réel. Le consentement à couper du bois résulte de ce projet, sans qu'il soit systématique. Cela implique, souvent, une confiance envers les prestataires. Elle n'est pas automatique. Le regroupement n'est perçu comme utile que s'il apporte une plus-value nette au propriétaire par rapport à l'investissement (en temps, en argent et en savoir-faire) consenti et qu'il respecte ses objectifs.

La commercialisation du bois n'est que l'étape finale d'un processus relativement long et complexe. Ce qui explique aussi la lenteur de réaction à des incitations à agir, notamment entre le moment du lancement de l'action et celui où les coupes et travaux sont réalisés.

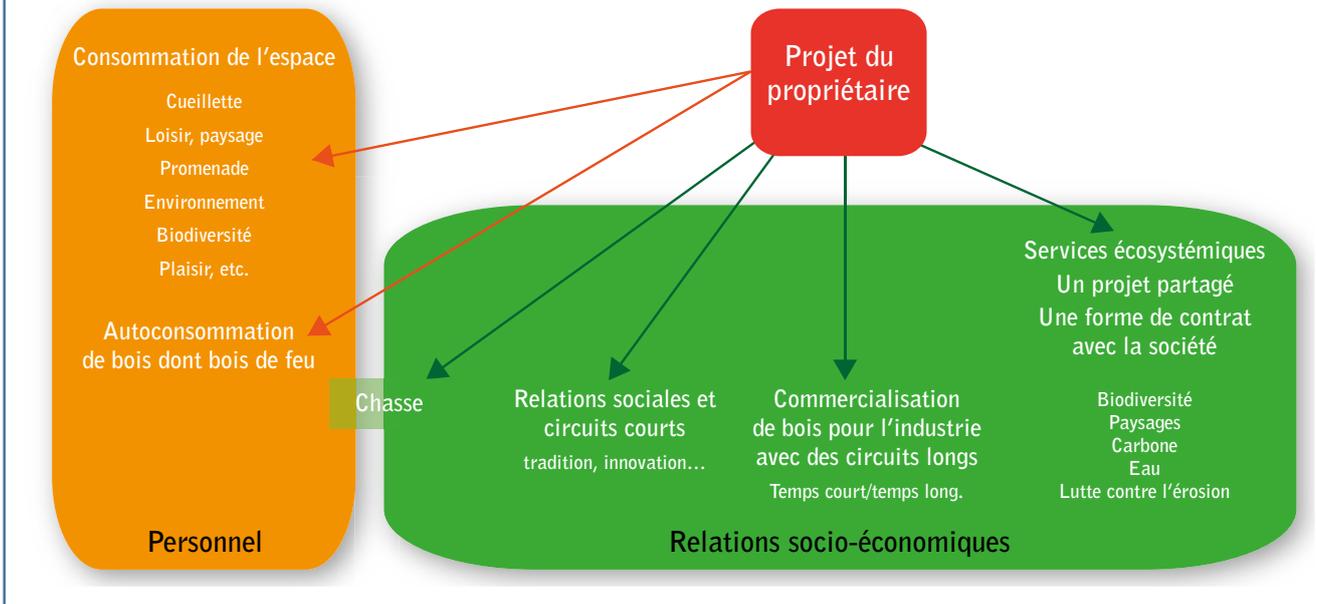
Quelles conséquences pour le technicien forestier ?

Il peut influencer sur le processus d'information. C'est le cas de son intervention via différents canaux existants.

Le technicien a surtout un rôle potentiel très important, en accompagnant le propriétaire à formuler, puis enrichir son projet, de façon à mieux atteindre ses objectifs, mais aussi en augmentant son utilité sociale. De cette manière, le plan simple de gestion est alors l'outil qui sert à passer des besoins et souhaits des propriétaires à la réalité, et donc aux aspects techniques. Leurs idées étant mises en ordre, ils agissent en sachant comment s'y prendre, que ce soit en agissant par lui-même ou en déléguant si besoin est. Cet outil constituera alors un excellent moyen de mobiliser plus de bois commercialisé. De plus, il permet de passer à l'action malgré l'accumulation des craintes, conséquences de la multiplication des risques : changement climatique, gibier, tempêtes, attaques d'insectes et de champignons liés à ceux-ci, et incendies, grâce à des choix personnalisés qui prennent en compte au mieux ses objectifs et besoins divers.

Une qualité apparaît alors comme nécessaire : **être capable d'accompagner le propriétaire, ce qui implique de se centrer sur son projet et donc d'être à l'écoute, avant de proposer quelque chose.** Et aussi admettre que la parole du technicien pourra être vérifiée auprès d'autres personnes que ce soit d'autres techniciens, sa famille ou des amis, ou encore d'autres sources. Cette parole ne sera audible que si l'on acquiert la confiance de façon à intégrer le plus possible d'attentes dans ce même projet. La bonne connaissance du territoire est nécessaire et un atout, avec bien sûr les visites avec les propriétaires.

Figure 2 - Schéma simplifié de comportement des propriétaires forestiers pour les différentes utilisations de sa forêt



Source Cnrf (octobre 2016)

L'objection classique est le désir de rester maître chez soi. L'enquête réalisée en 2016 dans le cadre du projet Vocal¹⁾ sur le Massif central fait apparaître un changement de génération. Un tiers seulement des propriétaires est disposé à s'engager dans cette formalisation d'un projet à long terme pour ses bois, ce qui est cohérent avec les pratiques de terrain. Les documents de gestion nécessitent des contacts individuels, quelle que soit la classe de surface, ce chiffre est supérieur aux résultats actuels. De plus, nous avons un effet de génération très net, l'acceptation d'un tel programme passant de 14 % pour les plus de 75 ans à 47 % pour ceux de moins de 55 ans. Ces personnes sont proportionnellement davantage en activité professionnelle. Comment les aider à dégager du temps pour préparer le programme de mise en œuvre de leur projet ? Est-ce aussi parce que les nouvelles générations ont une expérience forestière moins forte ou différente de par leurs origines très majoritairement urbaines ? Peut-on aussi parler d'évolution de la perception du droit de propriété ? Les différentes enquêtes ne nous permettent pas de répondre.

Éléments intervenant dans les choix des propriétaires

Ces choix dépendent des différentes utilisations de leurs bois. Les différentes enquêtes ont défini un schéma global des utilisations vues du côté du propriétaire. Celui-ci n'inclut pas les liens éventuels avec des paramètres objectifs comme la surface boisée possédée,

faute de pouvoir définir des relations qui intègrent leur complexité.

Le projet du propriétaire comprend des utilisations regroupées en deux parties (figure 2) :

➡ **une personnelle :**

- la consommation de son espace. Il lui est essentiel ou primordial pour ses loisirs, ses promenades, ses visions du paysage. Il comprend aussi, de façon logique, sa vision de la biodiversité. Il lui permet aussi de ressentir du plaisir ;
- l'autoconsommation de bois de feu, qui est un besoin personnel fréquent²⁾ actuel bien sûr, mais aussi une réserve de bois de feu, dans le cas, où ses moyens de se chauffer ne conviendraient plus, comme lors d'une crise pétrolière.

➡ **une socio-économique :**

- les circuits courts qui vont de pair avec les relations sociales, c'est-à-dire avec les voisins et l'entourage. C'est aussi une façon d'être reconnu et de s'insérer sur le territoire où est située sa forêt, et donc en contrepartie que la forêt n'y soit pas perçue comme un élément étranger. Ceci concerne aussi bien les usages traditionnels, dont le bois de feu, que des produits innovants comme certains éléments de construction ou encore des créations de mobiliers contemporains ;
- le bois pour l'industrie. La concentration normale des entreprises de la filière se traduit par une distance perçue comme étant de plus en plus grande entre les sites industriels et la propriété forestière.

1) Le projet *VOluntary CARbon Land certification* (VOCAL) développe un cadre de certification national validant des unités carbone, en association avec de nombreux partenaires publics et privés

2) voir l'article sur le consentement à couper page 23.

D'où le qualificatif de circuits longs. Des tensions apparaissent entre le temps court correspondant à des réponses à des commandes pour le scieur, et long de la production forestière, qui s'exprime en décennies ;

- les services écosystémiques (biodiversité, paysages, carbone, qualité de l'eau et lutte contre l'érosion). Ceux proposés par des financeurs éventuels sont quasiment inexistantes actuellement ; ils correspondent à une demande potentielle de la part des propriétaires ; ils peuvent être un moyen de revenir à la notion de contrat avec la société qui avait servi d'implicite à la mise en place du Fonds forestier national à la sortie de la Seconde Guerre mondiale.

La chasse est un cas à part, car le propriétaire peut chasser, mais il peut aussi décider de louer sa chasse, ou encore de ne pas chasser et de laisser la chasse à d'autres dans le cas de relations de bon voisinage, voire de refuser le principe même de l'exercice de la chasse. Cette situation est compliquée par l'accroissement de la densité de grand gibier, qui a un impact variable selon les sylvicultures pratiquées.

Enfin certaines prescriptions réglementaires, dont celles environnementales, n'ont pas été incluses : ces usages imposés sont instables, faute de rémunération satisfaisante ou d'appropriation de celles-ci par le propriétaire.

Ce schéma explique aussi un malentendu :

De nombreux propriétaires sont sensibles aux multiples services écosystémiques rendus par la forêt.

des industriels peuvent, en toute bonne foi, mettre en avant leurs marchés en expliquant qu'ils sont prioritaires, car ils représentent aussi des emplois. Mais, vu de l'amont, ces mêmes marchés ne constituent qu'un marché parmi d'autres, comme le montrent les analyses liées à la mise en place des services écosystémiques.

Quelles conséquences ?

La première, la plus évidente, est que l'augmentation des quantités de bois prélevées en forêt, notamment pour la commercialisation de bois, ne peut se faire au détriment de la composante personnelle. Il revient au technicien forestier d'estimer l'importance de celle-ci, et ensuite, dans la mesure du possible, de proposer des solutions pour en assurer la pérennité tout en commercialisant plus de bois. Ce qui donne toute son importance au contact personnel. Ceci implique aussi d'avoir une palette de solutions techniques, le mieux étant l'ennemi du bien.

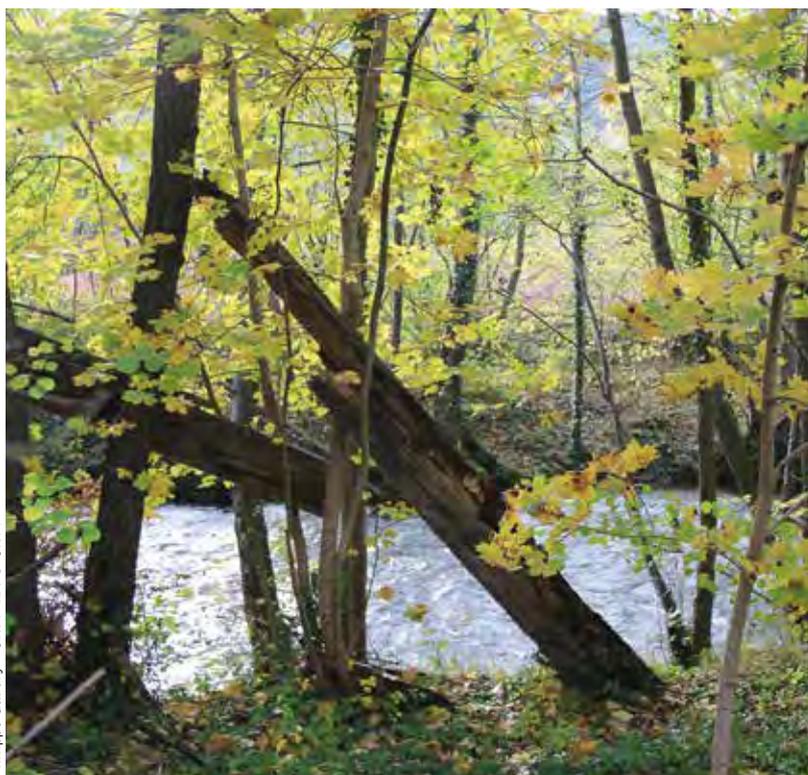
Les circuits courts et longs ne sont pas à opposer : les premiers sont un moyen d'ancrer sa propriété dans un territoire, et donc de pouvoir continuer à produire. Les seconds permettent de satisfaire les besoins en bois de la société, dans la région, en France et à l'export, et ce généralement sous la forme de produits transformés.

Les services écosystémiques sont un moyen potentiel de ramener une partie des propriétaires forestiers vers la filière bois, grâce à un projet partagé.

Le regroupement sera la conséquence d'un projet partagé, quel qu'il soit. On ne se regroupe pas pour répondre à des exigences des acheteurs, mais **pour mettre en œuvre ce même projet commun**. Ces relations socioéconomiques sont aussi un moyen d'entretenir son patrimoine, et de l'améliorer.

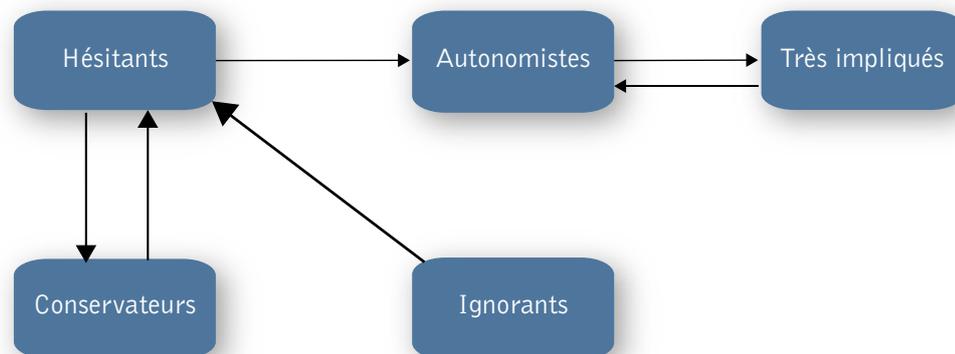
Comment agir concrètement, alors que les organismes de développement forestier n'ont pour « arme principale » que la persuasion ? Peut-on parler de séduction, au sens étymologique du terme ? Ce qui nous conduit à un exemple possible d'action.

Il convient de relativiser le mirage de la persuasion : « Plus ma volonté de changer l'autre est importante, plus j'augmente sa résistance au changement ». Ce qui peut être le cas si les propositions faites en matière de sylviculture dénie la vision du paysage qu'a le propriétaire de ses bois. Ce qui explique le refus



Philippe Gaudry - CRPF RA © CNPF

Figure n° 3 - Liens entre les différents comportements des propriétaires forestiers



(Données Résofop 2011 – Analyse F. Didot CRPF Limousin 2013)

d'une partie de la population à la transformation de peuplements feuillus vieillissants. Dans ce cas, il est alors préférable de réaliser dans un premier temps des coupes d'amélioration, qui peuvent en outre présenter l'avantage de préserver la ressource en bois de feu nécessaire à l'autoconsommation du propriétaire, et éventuellement la récolte de champignons.

Un exemple possible de stratégie d'information

Une grande diversité potentielle de situations est rencontrée. Comment toucher ces propriétaires ? Un groupe de propriétaires forestiers a participé à une réflexion en Limousin en 2013. L'objectif était de l'aider à réfléchir à son projet, l'information générale et la mise en œuvre de services spécifiques n'étant pas incluses dans cette étude. Par contre, il était proposé de mettre en œuvre les conclusions dans le cadre d'un programme de développement forestier.

La première phase définissait des comportements globaux, avec éventuellement l'indication de tendances pour leurs caractéristiques à partir des données brutes de l'enquête Résofop réalisée en 2011 (figure 3).

Les principaux comportements sont résumés en un mot dans les rectangles. Les flèches indiquent les évolutions possibles de ces mêmes propriétaires après la mise en œuvre d'une politique d'information. Ce qui peut se traduire par un succès, ou dans quelques cas, par un échec et donc une régression par rapport aux objectifs des organismes de développement forestier.

Quatre groupes semblent pouvoir être dis-

tingués, en sachant que l'on s'appuie sur les réponses obtenues. Une partie des propriétaires absents lors des enquêtes correspond à des personnes dont l'adresse est fautive, du fait de l'absence de mise en recouvrement de l'impôt. C'est un groupe supplémentaire, que l'on peut qualifier « d'ignorants », dans le sens où ils ne savent pas qu'ils possèdent des biens forestiers et qu'en conséquence ils ne peuvent pas s'intéresser à ceux-ci.

► Le premier groupe peut être qualifié de « **conservateur** » : les propriétaires ne coupent pas de bois, et n'en ont pas l'intention, d'autant plus que les recettes sont faibles. Leurs forêts sont très bien comme ça, rangées dans un coin de leurs univers mentaux. Elles ne risquent pas grand-chose, à condition de laisser faire la nature. Ce sont plutôt des propriétaires de moins de 10 ha de bois.

► Le second groupe est plus **hésitant**. Les connaissances des propriétaires correspondants sont faibles. Ceux-ci sont attachés à leurs forêts si elles leur permettent d'atteindre d'autres attentes. Sinon, ils peuvent s'en séparer. L'apport de connaissances ne suscite pas leur attention. Est-ce à relier à leur niveau de formation ? Aux usages actuels de leurs bois ? Il concerne plutôt des propriétaires de 10 à 25 ha de bois.

► Le troisième comprend les propriétaires actifs et **autonomistes** du point de vue des différents organismes de la forêt privée. Ils ont des bois en nom propre ou en indivision, et les gèrent par eux-mêmes. Ils effectuent des coupes de bois. Ils bénéficient des conseils du CRPF, ceux-ci venant en complément de connaissances reçues par transmission, pourrait-on dire en même temps que la forêt ?

Des producteurs de douglas visitent la scierie FSA à Autun durant les Intercetef en septembre 2016.



Louis-Adrien Lagneau - CRPF Bourgogne © CNPF

Par ailleurs, ceux-ci sont souvent têtes de réseaux informels, sans que nous connaissions le traitement fait des informations reçues.

► Le quatrième comprend les propriétaires ayant une gestion économique active, **très impliqués** dans leur forêt. Ils coupent du bois, et prévoient d'en couper à l'avenir. Ce sont des cadres (bac + 3 à bac + 5), ils sont capables de programmer des interventions et de connaître l'état de leurs parcelles par rapport à la production de bois. Ils sont partie prenante des démarches de certification de gestion durable. Ils adhèrent aux différents organismes forestiers et suivent les formations à la gestion forestière du Fogefor. Ils se font aider en tant que besoin. Ce groupe concerne plutôt des propriétaires de plus de 100 hectares. C'est une démarche personnelle. Aussi, dans le cas où il y a transmission totale du bien à des héritiers, ces derniers définissent à leur tour leur propre projet en étant très fréquemment des autonomistes, le retour au stade très impliqué ne venant éventuellement qu'ensuite.

Ainsi des visions très différentes des parcelles boisées découlent de la perception d'une nature qui vit sa vie propre et où il est urgent de ne rien faire (pourrait-on dire de la mettre sous cloche?), de celle où la forêt apporte d'autres bénéfices que la production de bois qui n'est qu'une des composantes de celle-ci, ou enfin de la vision à dominante économique qui concerne essentiellement les propriétés les plus importantes.

Si le premier groupe semble très difficile à rejoindre dans le sens du développement

forestier traditionnel sans préjuger de sa réponse à des services nouveaux dont écosystémiques, un objectif peut être d'accompagner les deuxième et troisième groupes à évoluer dans leurs pratiques. En tout cas, l'adhésion totale au système technico-administratif de la forêt privée semble hors de portée pour ces mêmes deuxième et troisième groupes, dont il convient de respecter le désir d'indépendance.

Cette segmentation ne doit pas faire oublier un dernier groupe, celui que les enquêteurs ne sont pas arrivés à toucher malgré le cadastre forestier : quelles qu'en soient les causes, les propriétaires peuvent être qualifiés d'**ignorants**. Non par mauvaise volonté, mais parce qu'ils n'ont jamais eu de nouvelles de leurs parcelles boisées, y compris dans le cadre de l'animation de massifs forestiers. Ce qui ne veut pas dire qu'ils s'en désintéresseraient s'ils en avaient connaissance.

Ceci confirme qu'il ne peut pas y avoir qu'un seul canal d'information ni un seul message, même dans le cas d'une politique forestière simple.

Ce type d'analyse (tableau 1 p. 46) ne détaille pas le contenu des différents modes d'information des propriétaires forestiers tant sur la forme, le nombre de mots utilisés dans un support dépendant du niveau de formation de la personne concernée, que sur le fond, dont les thèmes et les cibles. Une action d'information centrée uniquement sur des plaquettes et



De nouveaux outils de formation sont créés comme de courtes vidéos sur un thème comme « À quoi sert un DGD ? ».

des réunions d'information, voire sur un site Internet fixe, ne permettra pas forcément d'atteindre les objectifs retenus dans une action. Cette difficulté n'est pas propre à la France. D'autre part, l'élaboration de tels outils est délicate, car la tendance naturelle est d'y associer les propriétaires très impliqués qui auront, de façon normale, tendance à privilégier les outils susceptibles de les toucher.

Dans la plupart des cas, les supports de communication actuels à destination des propriétaires (brochures, lettre d'information, etc.) sont adaptés davantage à ceux qui sont actifs du point de vue des organismes forestiers (les *très impliqués* et secondairement les *hésitants*). De plus, la réussite d'une action d'information impliquera une adaptation des outils correspondants.

En conclusion

Les enquêtes Résofop, et celles rattachées à ce dispositif, tant en termes de conception que d'analyse, permettent de clarifier les concepts :

- de forêt, un bien aux valeurs multiples pour son propriétaire,
 - d'informations,
 - de confiance et de consentement à couper.
- Des schémas de comportement, fruit de réflexions approfondies, sont élaborés et des propositions de modes d'action suggérées. Ces éléments présentés au colloque national en octobre 2016 ont réuni plus d'une centaine de propriétaires et de personnes travaillant

dans les différents organismes de la forêt privée française. Des applications concrètes sont évoquées, notamment régionalement. Cela permet aussi d'estimer la place que pourrait occuper la création de nouveaux marchés (services écosystémiques, etc.) et les conséquences sur ceux existants, ainsi que la satisfaction de nouveaux besoins et demandes des propriétaires

C'est pourquoi **l'innovation est aussi à poursuivre tant pour la formation des techniciens travaillant en forêt privée, que pour des méthodes d'information et de formation des propriétaires forestiers.** Le préalable important est la réussite de la première rencontre entre ceux-ci, puis de leur relation de confiance à installer progressivement. **Car le développement forestier passe avant tout par une rencontre entre deux personnes.** ■



Remerciements

Ces résultats sont originaux et basés sur l'analyse de l'ensemble des différentes enquêtes réalisées par le CNPF, en lien avec d'autres organismes, dont au premier plan Fransylva, et pour les enquêtes Résofop grâce à l'appui financier de France Bois Forêt. Ils ne peuvent être tous cités ici, mais nous les en remercions

Tableau N° 1 - Croisement des différents canaux d'information possibles auprès des propriétaires forestiers

Type d'outil	Ignorant	Conservateur	Hésitant	Autonomiste	Très impliqué
Téléphone	Demande de rencontre individuelle dans le cadre d'une action précise (diagnostic, réalisation de coupes ou de travaux...)	Demande de rencontre individuelle dans le cadre d'une action précise (diagnostic, réalisation de coupes ou de travaux...)	Proposition de service pour prise d'autonomie	Proposition de service complémentaire pour gestion durable	
Réseaux sociaux <i>on line</i>	Sensibilisation	Sensibilisation	Sensibilisation	Sensibilisation	
Journal et revue papier	Information ciblée sur la sensibilisation	Information générale et sur l'existence de réseaux	Information générale et sur l'existence de réseaux	Information technique et sur l'existence de réseaux	Information technique et politique
Circuits de promenade avec Smartphone	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour les enfants des propriétaires	Pour les enfants des propriétaires
Vidéos utiles sur Smartphone	généraliste	Aide à l'incitation de l'action en forêt	Aide à l'incitation de l'action en forêt	Aide à l'action en forêt	Aide à l'action en forêt
Réseaux sociaux <i>off line</i>	Sensibilisation	Sensibilisation	Sensibilisation	Sensibilisation	Sensibilisation
Applications sur Smartphone	Sensibilisation	Sensibilisation	Aide à l'incitation de l'action en forêt	Aide à l'action en forêt	Aide à l'action en forêt
Infos sur Internet fixe	Infos générales pour néophytes	Infos générales pour néophytes	Infos générales pour néophytes	Infos générales pour ceux qui savent un peu	Infos générales, techniques et politiques pour ceux qui savent beaucoup
Jeux vidéos	Pour tous les adolescents (approche ludique)	Pour tous les adolescents (approche ludique)	Pour tous les adolescents (approche ludique)	Pour tous les adolescents (approche ludique)	Pour tous les adolescents (approche ludique)
Courrier	Rappeler l'existence d'une parcelle boisée		Pour les plus âgés	Adhérents des organismes	Adhérents des organismes
Circuit de visite de techniques avec Smartphone		Sensibilisation à l'adoption d'une technique	Aide à l'adoption d'une technique	Aide à l'adoption d'une technique	
Flux RSS, e-mailing, SMS		Événementiels relance	Événementiels relance	Événementiels relance	Événementiels relance
e-book			Information générale pour inciter à agir	Information générale pour inciter à bien agir	
Réunion d'information				Vérification de la possibilité de mettre en œuvre une réflexion	Vérification de la possibilité de mettre en œuvre une réflexion
Livre papier				Information générale, réflexion	Information technique, réflexion

Développer les arguments cohérents

Par Bruno Maresca¹⁾, enseignant en sociologie à L'IEP de Paris

Un éclairage de sociologue aux débats entre forestiers au colloque Résofop ayant pour thèmes « Gestion et récolte » et « Confiance et regroupement » : le renouvellement générationnel et le changement de système de valeur.

En restant très général, on peut dire que le monde des forestiers est structuré en trois grands cercles d'acteurs :

- les acteurs du marché qui structurent la filière de l'exploitation et de la commercialisation des bois ;
- les techniciens des organismes publics et privés qui accumulent et diffusent l'expertise sur la gestion des massifs et des plantations ;
- les propriétaires qui détiennent les parcelles de bois et de forêt.

Sans trop déformer la réalité, ce monde professionnel de la forêt se pense de cette manière : en haut de la pyramide, les opérateurs du marché des bois mis en vente, au milieu de la pyramide les techniciens chargés de conseiller la filière, et à la base une multitude de parcelles détenues par une « forêt » hétérogène de propriétaires.

Pas un, mais des propriétaires

L'approche de Résofop présente le grand intérêt de mettre le projecteur sur cette « base ». L'idée est que, dans un pays comme la France où la propriété est très morcelée, produire du bois au-delà des 60 % du taux de mobilisation actuelle²⁾, c'est d'abord se donner les moyens de comprendre la manière de penser des propriétaires, pour parvenir à les intéresser à une gestion raisonnée de leur propriété.

Jusque là, la dynamique du marché n'y suffit pas à elle seule, du simple fait que le prix du bois et les incitations fiscales ne sont pas déterminants pour des propriétaires de petites surfaces.

En dépit d'efforts importants de diffusion d'informations et d'actions de conseil, les techniciens au niveau local, via les CRPF, n'y suffisent pas non plus. Leurs interventions ne touchent guère plus de 65 000³⁾ propriétaires de bois et environ 350 000 propriétaires lisent les revues forestières³⁾.

Sur le terrain, la filière économique et technique est pourtant bien structurée, et cela de longue date, sur l'ensemble du territoire. Toute l'ambition de Résofop est d'apporter des éléments de compréhension susceptibles d'expliquer pourquoi le « consentement à couper » n'est pas plus systématiquement au rendez-vous.

Connaître les autres leviers des « petits »

On se focalise le plus souvent sur la structure de la propriété forestière privée pour expliquer le phénomène. Sur les 3,5 millions de propriétaires, seul le petit nombre de ceux qui ont des surfaces boisées supérieures à 25 hectares serait mobilisé pour la gestion de leur domaine et réactif aux incitations du marché et des techniciens. Tandis que les 2,9 millions, qui ont moins de 5 hectares de bois, seraient peu mobilisables.

Cette vision a sa part de vérité, bien sûr, mais elle est trop courte et insuffisamment dynamique. Deux dimensions, que Résofop vient d'éclairer, travaillent le monde des propriétaires de bois : **le renouvellement générationnel d'une part, le changement de système de valeur d'autre part.**

Depuis le début des années soixante-dix, la concentration accélérée des exploitations agricoles a eu pour conséquence que la propriété des parcelles boisées se transmet de plus en plus à des non-agriculteurs. D'abord à des non-agriculteurs restés dans leur région d'origine, encore au fait des modes d'exploitation traditionnels des bois, puis à des non-agriculteurs qui se sont éloignés géographiquement de leur propriété. Beaucoup sont devenus urbains ce qui, associé à la distance, les a coupés des circuits relationnels via lesquels on pouvait confier l'exploitation de ses bois à des personnes de confiance connues du voisinage.

1) Bruno Maresca, enseignant de sociologie à Sciences Po-IEP de Paris, ancien directeur de recherche au Crédoc -Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie -.

2) Taux de mobilisation : rapport entre les volumes de bois exploités en forêt sur son accroissement biologique moins la mortalité, l'autoconsommation de bois de feu inclus.

3) Source Enquête de structure de la forêt privée 2012



Père et fils étudiant leur PSG.

4) Une philosophie grecque de la recherche du plaisir.

5) Paradis terrestre, dépeint dans la Bible comme la demeure du premier couple humain.

6) Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

Cette rupture est fréquemment exprimée par les propriétaires jeunes. Ils héritent de parcelles boisées sans bien savoir ce qui en a été fait jusque là et ce que, eux, pourraient bien en faire, à part les vendre s'ils ont la bonne fortune que certaines parcelles deviennent constructibles.

Focus sur l'*homo economicus*

Le nombre de propriétaires vivant de (ou sur) leurs terres ne cesse de régresser. La gestion « en bon père de famille », pratiquée par des ruraux économes de toutes les ressources de leur patrimoine, se perd. Les plantations et parcelles de bois étaient régulièrement exploitées pour le bois de chauffage, pour des coupes de rapport, ainsi que pour divers usages agricoles. Il en résultait une régularité de l'exploitation sylvicole.

Cette évolution tendancielle n'est d'ailleurs pas propre à un pays de tradition rurale comme la France. Au Québec, par exemple, qui a l'avantage de disposer de statistiques régulières sur les propriétaires forestiers depuis plus de 40 ans, il apparaît que la part des détenteurs de bois, qui étaient exploitants agricoles, a régressé de 41 % en 1973 à 14 % en 2012. Avec cette régression, disparaissent les liens

d'interconnaissance qui maintenaient vivants les liens avec le bûcheron, la scierie, le négociant en bois. Aujourd'hui, un jeune propriétaire, qui hérite d'un bois de ses grands-parents et qui se trouve dans l'obligation d'intervenir, du fait par exemple de plaintes de riverains, s'en remet à Internet pour trouver un entrepreneur acceptant d'intervenir. L'intervention se fait au coup par coup, pour répondre à l'urgence, sans que s'enclenche une démarche de gestion dans la durée.

Nouvelle génération, nouvelles valeurs

L'éloignement géographique et sociologique a une autre conséquence majeure : le changement de système de valeurs s'agissant de la possession de propriétés non directement productives.

Même si le jeune héritier a vu pratiquer des coupes régulières et connaît les intervenants, il peut très facilement tourner le dos à l'exploitation traditionnelle, et vouloir privilégier des valeurs d'un autre ordre. Ces valeurs se sont à la fois l'hédonisme⁴⁾ et l'édenisme⁵⁾ ». L'hédonisme investit dans la qualité du cadre de vie, conduit à donner plus d'importance à la qualité paysagère et à la valeur patrimoniale qu'au produit financier qui peut être tiré des coupes de bois. L'édenisme consiste à projeter sur un massif boisé une valeur de sanctuaire pour la biodiversité et le climat.

Contrairement à l'image que s'en font les opérateurs de la filière bois, le fait de posséder des parcelles boisées ne conduit pas naturellement le propriétaire à adopter une rationalité d'*homo economicus*. Regarder la forêt comme un précieux morceau de nature à sanctuariser l'emporte bien souvent sur l'attrait du gain financier, qui pourrait être tiré d'une coupe. Oui, aujourd'hui, un propriétaire peut camper sur l'idée qu'il est préférable de ne pas couper ses bois « pour compenser la déforestation de l'Amazonie » !

Comme le développe Philippe Deuffic de l'Irstea⁶⁾, la compréhension du comportement des propriétaires requiert une grille de lecture en termes de styles de vie plutôt que d'équations coût-bénéfice. Les enquêtes du Québec, sur ce point, donnent des résultats très proches de ceux collectés par le Crédoc pour Résofop. Elles révèlent la hiérarchie des motivations des propriétaires forestiers : vient en tête « le plaisir de posséder un morceau de nature » ; puis le

plaisir patrimonial et paysager « d'aménager la forêt » ; et seulement après « le bénéfice du bois de chauffage ». L'exploitation économique n'est pas un ressort significativement présent.

Ce qui fait sens pour les moins-actifs

Les techniciens ont un important rôle à jouer pour faire accéder un grand nombre de propriétaires forestiers à une culture de la gestion des bois qui leur fait largement défaut. Mais la gestion technique des plantations sylvicoles en vue de la mise en marché du bois ne peut être le point d'entrée pour mobiliser des propriétaires non exploitants. Il est aujourd'hui incontournable d'investir les dimensions qui font sens pour ces propriétaires peu actifs : la valeur écologique des boisements, la valeur paysagère, le potentiel de ressources valorisables (bois et autres « fruits » de la forêt, et diverses autres fonctions). Pour comprendre leur comportement, il faut partir de la part de rêve qui les oriente. Le passage d'engins lourds pour réaliser des coupes ne fait pas rêver ceux qui retirent de leurs bois un bénéfice symbolique (nature, cadre de vie, patrimoine), voire ostentatoire (domaine, chasse), sans être particulièrement motivés par la recherche d'un rendement financier.

L'imaginaire collectif reste marqué par la grande forêt majestueuse, symbolisant la nature préservée, et sa permanence au bénéfice des générations futures. Dans la forêt domaniale, le promeneur ne voit pas l'exploitation du bois. Le sous-bois n'est pas défoncé par les engins. On comprend que l'héritier d'une propriété forestière, qui n'est plus régulièrement exploitée, soit prompt à adhérer à l'idée que la forêt se régénérant sur elle-même est la meilleure forme d'exploitation pour satisfaire l'aspiration à la préservation de la nature.

Il faut se garder de penser que les propriétaires de bois raisonnaient comme le font les exploitants agricoles intégrés par les filières de production. Leur *ethos*⁷⁾ est plutôt celui des gentlemen farmers, dont les bois ne sont qu'un élément du domaine, dont la gestion est rarement prioritaire.

Développer les arguments cohérents

En dépit de l'engouement actuel en faveur du label « produit en France », l'appel au civisme sur le mode « exploitez vos bois pour produire du bois français » a très peu de chance d'avoir prise sur les propriétaires les moins actifs en matière de coupes. Sortir du bois pour faire des palettes, des cagettes, des bois agglomérés ou de la pâte à papier, n'a pas véritablement un caractère motivant.

7) Ensemble des caractères communs à un groupe d'individus appartenant à une même société.



Stage de reconnaissance botanique de la Flore méditerranéenne au Lavandou.

Florent Gallois - IDF © CNPF

En revanche, il existe un imaginaire aujourd'hui très favorable au bois de feu. Et cet imaginaire se projette dans une vision volontiers localiste, au service de projets collectifs à dimension citoyenne : nombre de propriétaires seraient enclins, si on les guidait dans ce sens, à contribuer à alimenter des chaudières à bois pour des écoles, des bâtiments publics, des logements sociaux.

Il revient à Résofop d'aider la filière à élargir sa vision des ressorts, qui seraient de nature à déclencher le désir, pour des propriétaires forestiers, d'entrer dans une dynamique de gestion qui associe la coupe, l'entretien, la régénération.

Bien que difficile à constituer, la catégorie des « jeunes » serait précieuse pour comprendre les mécanismes de transmission des compétences nécessaires à la valorisation des propriétés, et l'évolution des motivations et des formes de projets qui peuvent être mobilisateurs et conduire à l'exploitation des bois.

Pour cela, il faut commencer par sortir de l'injonction normative qui dit implicitement « si vous avez des bois, il va de soi que vous avez à les couper régulièrement », et qui conduit à se focaliser sur le « consentement à couper ». Les politiques publiques dans le domaine du développement durable sont pétries de ces injonctions : trier ses déchets, économiser l'eau, adopter la sobriété énergétique, privilégier les transports en commun, etc. Or, on mesure aujourd'hui les limites d'une telle approche. L'appel à l'écocitoyenneté et aux pratiques vertueuses, même quand il est appuyé par des leviers incitatifs (financiers ou autre), est bien trop court pour enclencher un changement de comportement, parce qu'il ne prend pas en compte les véritables mécanismes de la pratique (les habitudes, les représentations, l'acculturation).

L'entraînement par ses pairs

Il faut en passer par un certain nombre de détours, comme la mise en avant d'objectifs mobilisateurs et la constitution de réseaux collaboratifs de pairs et de conseillers. Le modèle wallon de la cellule d'appui aux petits propriétaires va dans ce sens⁸⁾.

8) Un article dans le prochain numéro de Forêt-entreprise présentera la cellule d'appui aux propriétaires de petites surfaces mise en place en Wallonie.

L'enjeu de l'exploitation des massifs forestiers fragmentés par la petite propriété impose aujourd'hui le renouvellement des objectifs mobilisateurs. Exploitation collective du bois énergie, optimisation du stockage du carbone, entretien de la biodiversité, valorisation des produits de la forêt, développement de loisirs verts. Tous les projets, qui motivent l'adhésion des petits propriétaires, sont précieux pour enclencher des regroupements et conduire à des formes d'exploitation du bois. Le consentement à couper ne doit pas être regardé comme un objectif en soi, du seul fait qu'il est attendu par la filière bois. Il faut plutôt l'attendre comme la conséquence de l'implication des propriétaires dans des opérations de développement local. Le bénéfice pour la filière en découlera progressivement.

S'adapter à leurs évolutions

D'où l'importance de conduire une sociologie des propriétaires, et de suivre plus particulièrement dans le temps, l'évolution de leurs styles de vie, de leurs représentations et motivations, des processus de transmission des biens et des savoir-faire, des leviers qui conduisent à des formes de regroupements (formels et informels).

Il y aurait, en particulier, une grande utilité à conduire des enquêtes ciblées auprès des « jeunes propriétaires » et auprès des propriétaires « déjà intégrés » dans différentes filières (industrie, énergie, écologie, produits de la forêt). Bien que difficile à constituer, la catégorie des « jeunes » serait précieuse pour comprendre les mécanismes de transmission des compétences nécessaires à la valorisation des propriétés, et l'évolution des motivations et des formes de projets qui peuvent être mobilisateurs et conduire à l'exploitation des bois. La catégorie des « intégrés », plus facile à interroger, peut renseigner sur les mécanismes de l'adhésion à des projets d'exploitation et des modalités de regroupement. En ayant le souci d'élargir le spectre des formes d'exploitation au-delà des filières d'exploitation traditionnelles et des modalités de regroupement les plus encadrées. ■



Résofop a de l'avenir !

par Éric Toppan, Fransylva et Olivier Picard, CNPF-IDF

L'intérêt des enquêtes auprès des forestiers privés est ressorti lors de la présentation des résultats de Résofop¹⁾, en octobre 2016 à Paris. Ce dispositif est donc original, de part la cohérence entre les différentes enquêtes. Aussi bien en France qu'à l'étranger. Cette compréhension de leurs comportements permet de confirmer et de généraliser des observations partielles ou locales.

Certaines pistes de réflexions et propositions sont formulées, à l'occasion des échanges durant le colloque. Les organisations professionnelles doivent tenir compte de ces questionnements, pour mieux répondre aux évolutions de la société, des propriétaires forestiers, des forêts, et des besoins de la filière économique dont les forêts font partie.

Quelle est la place du marché dans cette enquête ?

Gestion et récolte sont apparus à travers l'enquête comme très largement majoritaire chez les propriétaires forestiers. **L'approche marché avec les acteurs de la filière est à renforcer dans la petite et moyenne propriété, notamment à travers la mise en avant de professionnels qualifiés auprès des propriétaires, qui cherchent d'abord à être rassurés sur la qualité des travaux.**

Les propriétaires forestiers sont-ils tous des fournisseurs de bois pour l'industrie ? ou doivent-ils le devenir ?

Leurs objectifs varient, notamment avec la surface détenue, les essences présentes, l'âge, le sexe ou encore le niveau de formation. La mobilisation de bois et l'objectif de commercialisation sont cités par 30 % des enquêtés, et principalement en lien avec une surface importante. Les trois notions de gestion forestière, de mobilisation du bois et de leur commercialisation ne sont pas systématiquement reliées et dépendantes. En découle **l'évidence que les propriétaires forestiers ne constituent pas une seule, mais bien une diversité de population**, comme le souligne Bruno Maresca¹⁾.

À partir de ce constat, les actions du développement forestier devront prévoir des mises en œuvre d'actions spécifiques à chacune des

populations, afin d'accompagner les propriétaires dans l'évolution de leurs pratiques. Cela nécessitera alors d'approfondir les différents comportements de propriétaires forestiers, d'identifier leur connaissance, et d'en déduire les messages spécifiques. Toute forêt considérée comme productive de bois ne fait pas systématiquement recette. L'importance des valeurs patrimoniale, économiques, et de préservation de la biodiversité, pourtant distinctes cohabitent tout en respectant les besoins, les attentes et objectifs de chaque propriétaire forestier.

Face à ces défis, quelles solutions et actions proposer pour adapter nos missions ?

Résofop observe et décrit ; il en découle des transformations, des actions en lien avec les organisations professionnelles. Il est possible dès à présent d'en retenir certaines.

➡ **Approfondir les raisons des freins à la gestion sylvicole, à la récolte de bois** et à sa commercialisation afin de mieux orienter le propriétaire à travers des journées d'information, de formation ou par tous autres types d'outils. Pour cela, Résofop constituera des panels de propriétaires forestiers privés dans différentes régions, afin d'élaborer collectivement et de tester différentes solutions pour ancrer leurs bois et forêts dans une gestion sylvicole durable et y approfondir certaines questions au sein des panels créés.

➡ **Les changements de pratiques passent aussi par l'entraînement par les pairs.** Il faut donner du temps pour l'appropriation et l'accompagnement des plus jeunes par les « anciens ». Il pourrait être intéressant de créer des « **coach** » forestiers existant en Wallonie, pour aider à la rédaction des Plans simples de gestion et pour certaines décisions de gestion sylvicole.

1) Voir l'article page 47-50.

► Mieux cibler certains propriétaires forestiers, notamment **les jeunes** et les nouveaux propriétaires, **afin de connaître plus précisément leurs objectifs, leurs projets, leurs besoins, et apprécier les nouvelles valeurs qu'ils associent à leur forêt**. Également pour aider à mieux cibler les outils d'aide à la décision, tant sur le contenu que sur la forme des supports de communication et leur mode de diffusion.

► Être attentif aux initiatives nouvelles d'organisations sociales, qui se créent dans d'autres sphères de la société. L'exemple des AMAP²⁾ en agriculture pour s'approvisionner en produits alimentaires locaux, grâce à des paniers de produits fermiers locaux, pourraient se développer en foresterie pour l'approvisionnement en bois de chauffage, ou de bois rares en petite quantité, ou bien encore de sciage mobile, en regroupant des petites propriétés et en menant une sylviculture adaptée.

► Disposer de descriptions de forêts plus précises dans leur capacité à produire une ressource, et la récolter. Une dernière étude, à la demande de l'Ademe³⁾, évalue la capacité de la forêt française à répondre à la transition énergétique, et montre le potentiel de la forêt privée. La ressource est présente en forêt. Les

propriétaires sont-ils prêts à récolter leurs bois et à les mettre sur les marchés ? En effet, la seule description physique de la ressource ne peut prévoir qui, quand et combien pourra être effectivement récolté, le facteur humain reste déterminant. Actuellement, *Résofop apporte des éléments en région, en valorisant les résultats des enquêtes par types de propriétaires prêts à récolter ou non*. Croisés aux données physiques, notamment de l'IGN-IFN, il devrait être possible de déterminer, à titre expérimental, des massifs plus ou moins faciles à mobiliser selon le type de forêt, de desserte, de taille de propriétés et de profil de propriétaires, pour évaluer le potentiel de mobilisation.

Ces propositions d'actions, qui ne sont pas limitatives, devront être validées par les organisations professionnelles, en accord avec France Bois Forêt. L'originalité et l'intérêt de Résofop, par les qualités des informations apportées à la profession et aux scientifiques étudiant ce secteur, sont vérifiés lors du séminaire de restitution des enquêtes en octobre 2016. ■

2) Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

3) Disponibilités forestières pour l'énergie et le matériau à l'horizon 2035, Colin A., Thivolle-Cazat A.. Ademe, février 2016.



Philippe Gaudry © CNPF

Dix facteurs clés pour la diversité des espèces en forêt

Comprendre l'Indice de biodiversité potentielle (IBP)

Par Céline Emberger, Laurent Larrieu, Pierre Gonin, CNPF-IDF

Diffuser les connaissances récentes sur la diversité des espèces en forêt et détailler les facteurs déterminants en matière de biodiversité ordinaire, tels sont les objectifs de cette réimpression de l'ouvrage paru en 2013. Ce guide aide non seulement à comprendre le rôle de la biodiversité taxonomique dans le fonctionnement des forêts, mais il apporte également des conseils pratiques pour intégrer la biodiversité dans la gestion forestière.

Les forêts sont composées d'une grande diversité d'organismes vivants. Les espèces de végétaux, d'animaux, de champignons et d'organismes unicellulaires s'y comptent par milliers. Les interactions entre ces organismes sont extrêmement nombreuses et indispensables à l'équilibre dynamique de l'écosystème, contribuant ainsi à sa productivité. La prise en compte de la diversité des espèces constitue une étape fondamentale vers une gestion forestière durable.

Diversité des espèces

L'ancienneté de la forêt, la composition en essences des peuplements et leur complexité structurale (liée notamment à la stratification verticale, l'hétérogénéité au sein des arbres vivants et morts, la présence de milieux ouverts, rocheux ou aquatiques) sont autant d'éléments qui jouent fortement sur la diversité des organismes vivants. L'Indice de biodiversité potentielle (IBP) est construit en s'appuyant sur les relations connues entre ces attributs de la forêt et les espèces qui y sont liées. À travers dix facteurs clés, il permet de traduire les principales caractéristiques d'un peuplement forestier en capacité d'accueil pour les espèces.

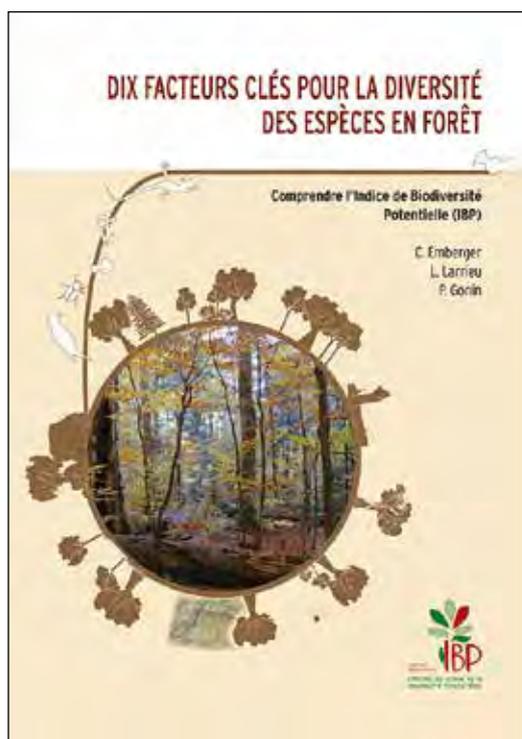
Dix facteurs à observer

Pourquoi ces dix facteurs sont-ils choisis dans l'IBP ? De quelle manière influent-ils sur la biodiversité forestière ? Comment en tenir compte dans la gestion courante ? Ce document propose de répondre à ces questions à travers une synthèse du rôle des dix facteurs de l'IBP pour la diversité des espèces en forêt, afin de mieux comprendre cet outil et d'en faire une utilisation pertinente. Il rassemble pour cela les

résultats de travaux de recherche et l'expertise de nombreux scientifiques spécialistes des écosystèmes forestiers.

Guide pour les techniciens

Ce document s'adresse tout particulièrement aux personnels techniques, conseillers et gestionnaires forestiers. Plus largement, il apporte des éléments de réponse à tous ceux qui s'interrogent sur la biodiversité en milieu forestier. Cette version à destination des professionnels peut être commandée au service édition IDF. Une version plus synthétique pour les propriétaires est également disponible : « Diversité des espèces en forêt : pourquoi et comment l'intégrer dans la gestion ? ». ■



En savoir⁺

<http://www.foretriveefrancaise.com/n/ibp-indice-de-biodiversite-potentielle/n:782>



Test de déroulage des variétés deltoïdes du GIS à la société Drouin, 72290 Mézières-sur-Ponthouin

Les variétés deltoïdes du GIS Peuplier

Une opportunité pour diversifier les cultivars utilisés en populiculture

Par Patrick Baldet¹⁾, Vincent Bourlon¹⁾, Catherine Bastien²⁾, Bénédicte Fabre³⁾, Alain Berthelot⁴⁾

Le Groupement d'intérêt scientifique Peuplier propose aujourd'hui ses premières obtentions de peupliers deltoïdes⁵⁾ dans un objectif de diversification de l'offre variétale utilisable en France.

1) Irstea UR EFNO
Domaine des Barres
F-45290 Nogent-sur-
Vernisson

2) INRA Val-de-Loire UR
AGPF Ardon CS40001,
F-45075 Orléans Cedex 2

3) INRA Nancy-Lorraine
UMR1136 Interactions
Arbres-Microorganismes,
F-54280 Champenoux

4) FCBA Délégation
territoriale Nord-est 60,
route de Bonnencontre,
F-21170 Charrey-sur-
Saône

5) Peuplier noir d'Amérique,
peuplier dont l'aire d'origine
est l'Amérique du Nord
(Mississippi, Virginie,
Caroline) ; deltoïdes : en
forme de delta, allusion à
la forme triangulaire des
feuilles ; *Flore forestière
française* p. 525.

Le groupement d'intérêt scientifique (GIS) Génétique, Amélioration et Protection du Peuplier :

Créé en 2001, il a pour mission de conduire un programme d'amélioration génétique du peuplier et de proposer des variétés adaptées aux spécificités de la populiculture française.

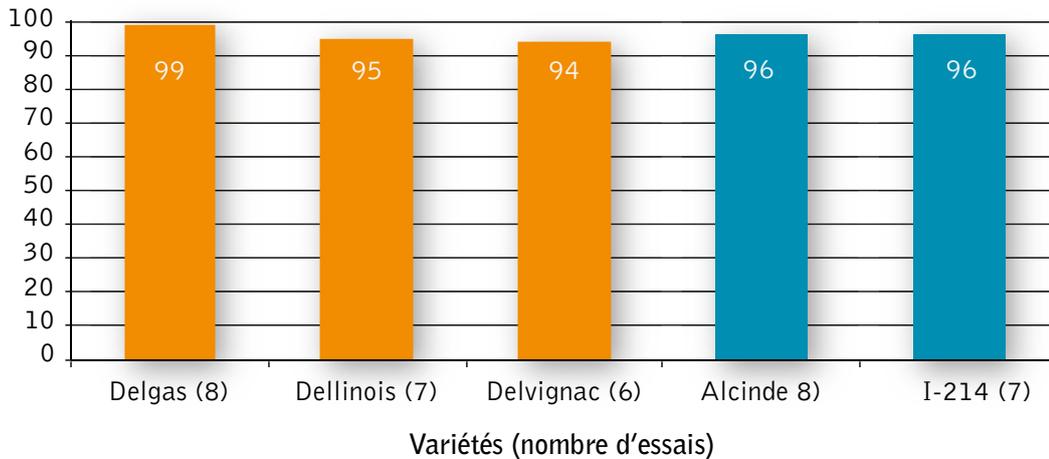
Il est constitué de trois établissements français de recherche que sont l'Inra (Orléans et Nancy), le FCBA (Charrey-sur-Saône) et l'Irstea (Nogent-sur-Vernisson) qui associent leurs domaines de compétence dans un objectif de recherche finalisée. Le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) accompagne et soutient depuis l'origine l'action du GIS Peuplier.

Le GIS Peuplier bénéficie de l'appui technique et logistique du Pôle national des ressources génétiques forestières (pépinière expérimentale de Guéméné-Penfao - ONF).

Il apporte expertise et conseil au MAAF et aux organisations représentatives de la filière.

Le GIS Peuplier a mis sur le marché ses premières obtentions variétales de peupliers deltoïdes après avoir procédé à leur inscription sur la liste nationale des matériels forestiers de reproduction en catégorie testée en avril 2013. Le GIS Peuplier a pour objectif la diversification de l'offre variétale proposée à la filière pour atténuer les risques liés à une populiculture utilisant un nombre trop faible de cultivars. La mise sur le marché de variétés de peupliers deltoïdes participe à cette démarche de diversification au niveau spécifique en enrichissant un groupe peu représenté dans l'offre actuelle. En effet, la productivité élevée des peupliers deltoïdes sur les meilleures stations de la moitié sud de la France permet d'obtenir des rotations parmi les plus courtes. Le GIS Peuplier conduit un programme d'amélioration génétique associant de bonnes performances agronomiques et l'aptitude des variétés à tolérer différents bio-agresseurs afin d'assurer la pérennité et le niveau de production des peuplements

Figure 1 - Taux moyens de reprise à l'âge de un an sur huit sites de plantation



installés. Les performances agronomiques observées des trois variétés deltoïdes du GIS Peuplier sont en moyenne supérieures à celles des variétés témoins de référence comme Alcinde et Lena. Des mesures de qualité sur bois juvénile (2/3 ans) ont révélé une infradensité plutôt élevée, assez caractéristique des peupliers deltoïdes et gage de bonnes propriétés mécaniques. Cette infradensité élevée a été vérifiée et aucun défaut majeur n'a été détecté lors des premiers essais de déroulage de ces mêmes variétés sur des bois âgés de 13 ans.

Présentation rapide des variétés

Les variétés proposées par le GIS Peuplier sont issues de croisements contrôlés réalisés par l'Inra en 1989 à partir de matériel génétique provenant de l'état de l'Illinois, partie nord-est de l'aire naturelle de l'espèce *Populus deltoides* en Amérique du nord. Un processus rigoureux de sélection combinant performances agronomiques et tolérance aux bio-agresseurs a permis au GIS Peuplier d'inscrire en 2013 au catalogue officiel français quatre variétés de peuplier deltoïdes : Delgas, Delrive, Dellinois et Delvignac. Le GIS Peuplier a choisi d'exploiter commercialement ses nouvelles obtentions et les a en conséquence protégées par un Certificat d'Obtention Végétale (COV) préalablement à la procédure d'inscription.

Le GIS Peuplier a récemment décidé de ne plus promouvoir le cultivar Delrive suite à l'observation en 2014 d'une modification de son comportement vis-à-vis de la rouille foliaire à *Melampsora larici-populina* dans plusieurs pépinières expérimentales. Conscient de possibles évolutions rapides des populations de

bio-agresseurs, le GIS Peuplier poursuit la surveillance sanitaire sur ses obtentions, même après leur inscription. Dans la suite de cet article, le cultivar Delrive ne sera plus évoqué. Des fiches synthétiques regroupent les caractéristiques de chaque variété collectées dans les différents tests d'évaluation conduits par les membres du GIS Peuplier, ainsi que des recommandations d'utilisation. Ces fiches sont disponibles sur le site du Conseil national du peuplier <http://www.peupliersdefrance.org/>

L'élevage en pépinière

Au sein des peupliers cultivés, rappelons que l'espèce *P. deltoides* peut présenter quelques difficultés d'enracinement. Le GIS Peuplier a donc été particulièrement attentif à la reprise des boutures en pépinière et à l'enracinement des plançons⁶⁾ en peupleraies afin de s'assurer de la facilité de production de ces variétés. Les essais multi-sites de production de plançons ont démontré des taux de reprise très satisfaisants et conformes aux attentes des pépiniéristes, que les boutures soient prélevées en début ou fin d'hiver, en situation océanique ou plus continentale. Le respect des règles de bonnes pratiques (conservation au froid, absence de dessèchement, plantation précoce) permet d'atteindre aisément des taux d'enracinement satisfaisants.

La reprise en plantation a été observée et confirmée dans les huit *populeta*⁷⁾ d'évaluation agronomique les plus anciens installés par le GIS Peuplier (figure 1). Aucun défaut de reprise significatif, imputable aux variétés, n'a été observé dans nos essais qu'il s'agisse de dispositifs en parcelles unitaires (PU) mono-arbres ou en PU de neuf plants (taux de reprise compris entre 90 % et 100 %).

6) Longue bouture lignifiée, plantée profondément en terre pour obtenir un peuplier.

7) *Populeta(a)* : *arboretum(a)* dédié au genre *populus* (peupliers)

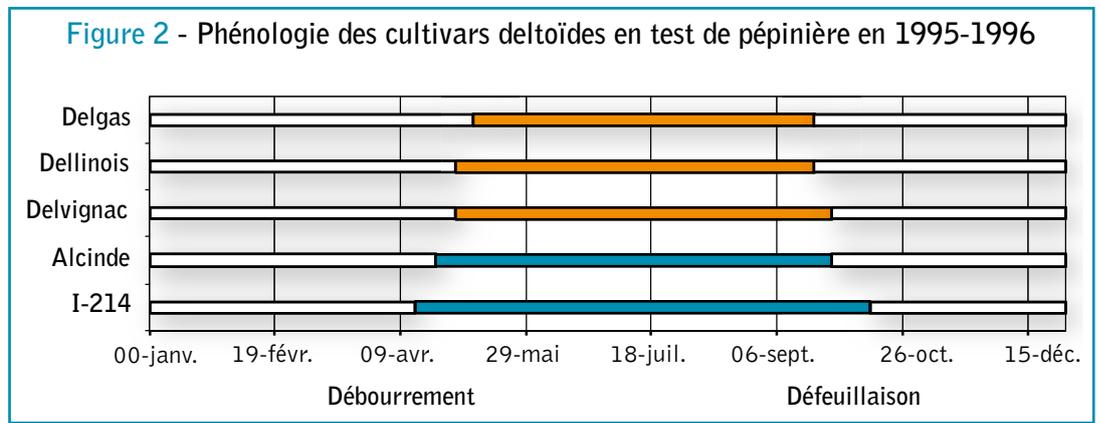


Tableau 1 - Dimensions moyennes et tri obtenu après deux ans d'élevage en pépinière

Niveau	Effectif	Diamètre(D) en mm à 1 m du collet	Hauteur en cm	Catégorie A1 (D 25-30mm)	Cat. A2 (D 30-40mm)	Cat A3 (D 40-50mm)
Delgas	19	36	477	11%	56 %	33 %
Dellinois	20	38	504		55 %	45 %
Delvignac	16	39	479		44%	56 %
Alcinde	57	34	477	6 %	87 %	7 %
I-214	60	39	522	2 %	57 %	41 %

Tableau 2 - Caractéristiques des essais en plantation, installés avec les clones deltoïdes du GIS

Type d'essai	Parcelle unitaire	Effectif total par clone	Nombre de parcelles
Essai mono-arbre	mono-arbre	10	2
Essai pluri-arbres	9 plants	27	12

Tableau 3 - Les sites expérimentaux les plus anciens (plantations de 1997 à 2009)

Site	Vallée de Garonne				Poitou-Charentes		Bassin Saône et Rhône	
	Bourret	Baurech	Casseuil	Buzet	Le Mazeau	Auvignac	Motte de Gal.	Bouhans
Année de plantation	1997	1999	2007	2009	2003	2005	2005	2009
Type de station	Alluviale sèche	Alluviale sèche	Alluviale sèche	Alluviale sèche	Alluviale humide	Alluviale humide	Alluviale riche	Alluviale riche à sèche
Texture	Argile limoneuse	Argile limoneuse	Argile limoneuse	Sable argileux	argile	Argile limoneuse	sableuse	Argile lourde
pH	8	8,2	8,3	7,3	7,5	8,4	8,3	7,5

Une bonne reprise implique toutefois le respect des bonnes pratiques d'installation de plançons, en particulier une profondeur de plantation d'au moins un mètre.

Un bon compromis entre productivité et résistance aux agents pathogènes

8) Étude chronologique des manifestations visibles du développement des espèces en liaison avec les conditions climatiques : floraison, débournement, feuillaison, etc.

L'étude de la phénologie⁸⁾ (figure 2) indique une durée de végétation des variétés deltoïdes du GIS Peuplier plus courte que celle des témoins deltoïde Alcinde ou euraméricain I-214. Leur débournement un peu plus tardif et leur défeuillaison un peu plus précoce les exposent moins à de possibles dégâts de gel au printemps et en fin de saison lors de la mise en réserve.

Les performances agronomiques ont été appréciées en populeta (tableau 2) avec d'une part huit premiers tests (années 1997 à 2009) sur la zone de prédilection des peupliers deltoïdes en moitié sud du territoire national (tableau 3), et d'autre part six tests plus récents (années 2014 et 2015) dans lesquels le GIS Peuplier étudie la possible extension vers le nord de la zone d'intérêt. Ces tests sont répartis dans les différentes régions populicoles majeures (figure 3) sur des stations variées au niveau du sol et de l'alimentation en eau.

Les croissances en pépinière ont été mesurées et confirment que les critères de dimensions réglementaires telles que définies dans le guide technique « Réussir la plantation forestière » pour la production de plançons sont atteints en deux ans (tableau 1).

Sur la plupart des sites, la croissance des trois variétés est équivalente ou supérieure à celles



V. Bourlon © Irstea



V. Bourlon © Irstea



V. Bourlon © Irstea

Écorce de Delgas à 3 ans.

Écorce de Dellinois à 3 ans.

Écorce de Delvignac à 3 ans.

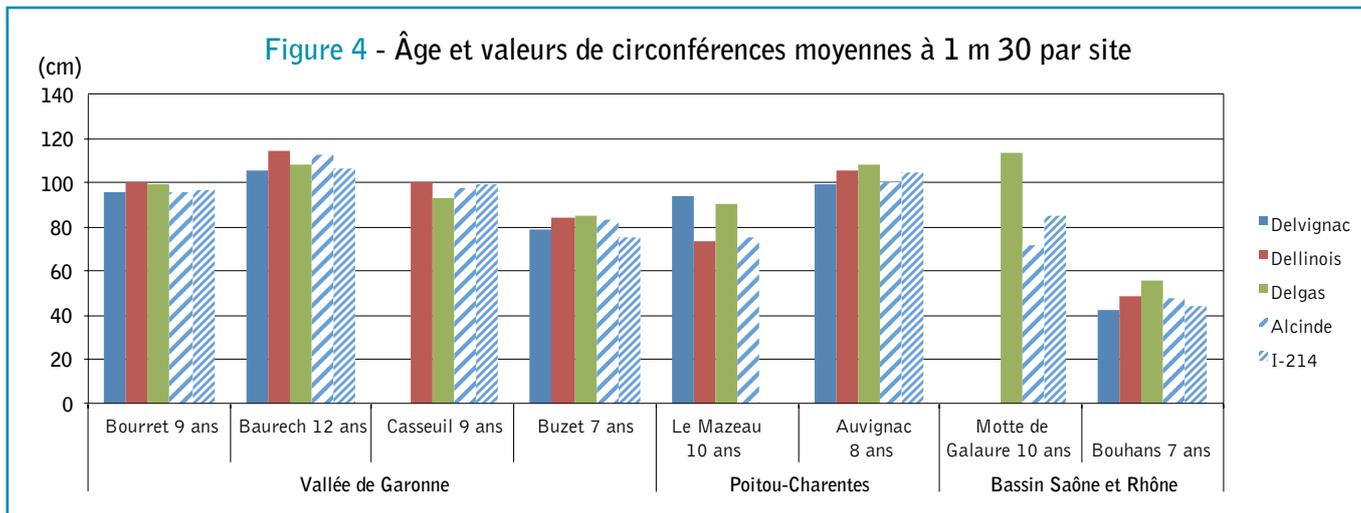
Figure 3 - Les sites d'évaluation des cultivars deltoïdes installés par le GIS Peuplier



Tableau 4 - Forme des troncs et branchaison observées au Mazeau à 4 ans et à Auvignac à 5 ans

	Tronc		Branchaison	
	rectitude	Angle	interverticilles	grosueur
Delvignac	droit	40°	absente	assez grosse
Dellinois	droit	45°	absente	assez grosse
Delgas	peu flexueux	30°	moyenne	assez fine
Alcinde	droit	40°	absente	assez grosse
I-214	flexueux	45°	faible	assez grosse

Figure 4 - Âge et valeurs de circonférences moyennes à 1 m 30 par site



des témoins (figure 4). Ces essais, toujours suivis, ainsi que ceux installés plus récemment dans le nord de la France permettront d'affiner les connaissances sur les adaptations spécifiques des trois variétés et les conseils d'utilisation.

La branchaison des variétés du GIS Peuplier compte, à l'image de beaucoup de peupliers deltoïdes, peu de branches, ces dernières pouvant être assez fortes. Le cultivar Delgas fait toutefois exception avec une branchaison assez fine mais souvent plus développée entre verticilles⁹⁾ que celles des autres variétés. La rectitude des troncs est très correcte pour les trois cultivars (tableau 4).

Le GIS Peuplier s'est attaché à concilier les performances agronomiques et la moindre sensibilité aux principaux agents pathogènes susceptibles de réduire la productivité des variétés. Plusieurs tests au laboratoire et en pépinière sont réalisés sur les variétés du GIS Peuplier au cours de leur processus de sélection selon les exigences du règlement d'admission en catégorie testée. Les différents niveaux de réponse aux agents pathogènes sont présentés dans le tableau 5.

Le GIS Peuplier poursuit l'observation du comportement agronomique et sanitaire de ses variétés dans ses dispositifs expérimentaux en conditions réelles de production et d'exposition aux bio-agresseurs.

Les peupliers deltoïdes du GIS Peuplier sont d'abord destinés aux deux tiers sud du territoire national. Comme la plupart des peupliers deltoïdes, ils sont à réserver aux bonnes stations à peuplier, riches et bien alimentées en eau. Leur potentiel de croissance juvénile élevé associé à une branchaison assez forte nécessitent une *populiculture intensive*, notamment en élagage, qui garantira une valorisation optimale de leur bois.

Afin de porter ses variétés à la connaissance des utilisateurs, le GIS a fourni en collaboration avec l'IDF entre 2010 et 2016, des plançons qui ont été installés en parcelles de démonstration dans le réseau d'expérimentation national du CNPF-IDF. Cette démarche commune a permis d'accroître le nombre de sites sur lesquels les variétés du GIS peuvent être observées en conditions réelles de croissance.

Des produits de qualité pour l'industrie

Les propriétés du bois de ces variétés ont été évaluées en 2011, à partir de tiges de 13 ans, issues d'une parcelle expérimentale du GIS Peuplier du sud-ouest de la France (site de Baurech). Les tests ont eu lieu à la fois en laboratoire et en conditions industrielles (déroulage pour contreplaqué). Le lot comprenait trois témoins : I-214, Dorskamp et Alcinde.

9) Ensemble d'organes (bourgeons, feuilles, branches) implantés en cercle au même niveau sur une tige ou un tronc.



Delgas au Mazeau à 12 ans.



Dellinois au Mazeau à 12 ans.



Delvignac au Mazeau à 12 ans.

Tableau 5 - Sensibilité aux principaux agents pathogènes et insectes ravageurs

	Rouille (<i>Melampsora larici-populina</i>)	Marssonina <i>brunnea</i>	Chancre bactérien (<i>Xanthomonas populi</i>)	Puceron lanigère (<i>Phloemyzus passerinii</i> (Sign.))
Delvignac	peu sensible	très peu sensible	très peu sensible	très peu sensible
Dellinois	peu sensible	très peu sensible	moyen	très peu sensible
Delgas	très peu sensible	moyen	sensible	très peu sensible
Alcinde	très peu sensible	très peu sensible	très sensible	très peu sensible
I-214	très peu sensible	sensible	très peu sensible	très sensible

Comme attendu pour des peupliers deltoïdes, l'infradensité du bois est plutôt élevée (comprise entre 370 et 410 kg/m³), et donc assez proche de celle observée pour Alcinde (394 kg/m³), tandis qu'elle est plus faible pour les témoins euraméricains (Dorskamp et I-214) avec des valeurs proches de 330 kg/m³. Delgas semble être le cultivar qui présente la plus faible infradensité des trois variétés du GIS Peuplier. Ces valeurs confirment d'ailleurs des résultats obtenus en 2009 sur tiges de 2 ans (NB : le GIS Peuplier a pu vérifier la bonne corrélation existante entre bois juvénile et bois

adulte, sur ce critère). Cette infradensité assez élevée semble indiquer que les propriétés mécaniques seront bonnes, ce qui est confirmé par des tests réalisés sur noyaux de déroulage, où les modules d'élasticité et de rupture sont au niveau de ceux d'Alcinde et largement supérieurs à ceux de I-214.

D'une manière générale, les autres critères de qualité du bois étudiés correspondent à la gamme de variabilité observée dans les référentiels de 2009 et 2012¹⁰. Aucun défaut rédhibitoire n'a été observé ni en laboratoire, ni dans

10) Berthelot *et al.*, 2009 et 2012

Tableau 6 - Liste des producteurs disposant d'une licence pour les cultivars deltoïdes du GIS Peuplier

Région	Société	Adresse
Nouvelle-Aquitaine	EARL Chazallon	47160 Buzet / Baïse
	EARL Pépinières Peyres	40300 Peyrehorade
	Garzaro Jean-Etienne	33750 Baron
	Pépinières Dupuy	33920 St Savin de Blaye
	SARL Lorenzato	47200 Marmande
	SARL Pépinières Chambon	47200 Gaujac
	Briseau Jean Louis	24610 Carsac de Gurçon
	EARL de la Dive	86120 Curçay/ Dive
Bourgogne-Franche-Comté	SARL Millon Pépinières	89600 Chéu
	SARL Pépinières Naudet	89600 Chéu
Centre	A 4 Nature	41500 Suèvres
Grand-Est	Pépinières Chance	08240 Briquenay
	Les pépinières de la Meurthe	54450 Blemerey
Occitanie	EARL de la Briffe - Pépinière de Garonne	82600 Verdun/ Garonne
	SARL Pires	46330 Tour de Faure
Hauts-de-France	GAEC des Pépinières Thieffry	59152 Chereng
	EARL Pépinières Van Assel	02800 Traveçy
	SARL Antoine Crete	80430 St Aubin-Rivière
Rhône-Alpes	GAEC des Terres Basses	38630 Avenières

les tests réalisés en conditions industrielles. Certaines propriétés du bois, plus liées à l'effet « site » et à l'effet « âge » (proportion de faux-cœur, de bois de tension) ne pourront être évaluées qu'avec le temps et la multiplication des récoltes au sein des dispositifs les plus anciens.

Où trouver ces variétés ?

Le GIS Peuplier a confié la valorisation économique de ses obtentions de peupliers deltoïdes à Agri Obtentions, filiale de l'Inra. Le GIS Peuplier a, en partenariat avec Agri Obtentions, construit un réseau de producteurs de plants licenciés répartis sur le territoire national en privilégiant les deux tiers sud de la France qui constituent la zone d'intérêt d'utilisation. Pour sa première mise sur le marché de variétés de peuplier, le GIS Peuplier a consulté et sollicité l'ensemble des professionnels. Après un appel à manifestation d'intérêt, le GIS Peuplier a choisi un certain nombre de pépiniéristes qui disposent d'une licence (signée avec Agri Obtentions) pour élever et commercialiser tout ou partie de ces trois cultivars (tableau 6).

Les perspectives du GIS Peuplier

Le GIS Peuplier poursuit actuellement les dernières étapes de sélection de nouvelles variétés de peupliers euraméricains (*P. deltoïdes* x *P. nigra*) par la mise en place de dispositifs d'évaluation agronomique en parcelles unitaires de 9 arbres et par une nouvelle évaluation de leur comportement vis-à-vis d'agents pathogènes (notamment le chancre bactérien) et d'insectes ravageurs (puceron lanigère). À l'échéance de 3 à 5 ans, ces derniers résultats acquis permettront de bâtir le dossier d'admission en catégorie testée de plusieurs hybrides euraméricains. À la demande des populteurs de la moitié nord du pays, le GIS Peuplier a engagé une réflexion pour sélectionner des clones de *P. trichocarpa* afin d'élargir l'offre actuelle et offrir de nouvelles perspectives à la populture semi intensive de ces régions. Enfin, d'autres combinaisons hybrides créées plus récemment en sont encore aux premiers stades d'évaluation et de sélection en pépinière. Ces nouvelles combinaisons hybrides concernent des rétrocroisements interaméricains (*P. x generosa* x *P. deltoïdes*) et des croisements *P. trichocarpa* x *P. maximowiczii*. ■

Résumé

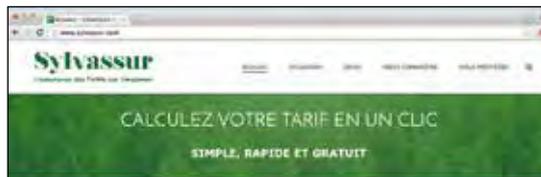
Le GIS Peuplier propose aux populteurs trois nouveaux cultivars de peupliers deltoïdes inscrits au registre national depuis 2013. Les travaux de croisement et de sélection conduits depuis vingt ans par le GIS Peuplier ont porté sur les performances de croissance (en pépinière et en plantation), sanitaires, architecturales et phénologiques. Les premières informations sur la qualité du bois produit par ces variétés sont disponibles. Tous ces éléments permettent aujourd'hui d'informer largement les professionnels sur les performances de ces cultivars et sur la place à leur réserver dans la populture française.

Mots-clés : GIS Peuplier, cultivar, peuplier deltoïde

Sylvassur

À compter du 1^{er} janvier 2017, les travaux de nettoyage et de reconstitution de peuplements sinistrés par une tempête ne sont plus indemnisés par l'État (article L.351-1 à 352-6). Les propriétaires forestiers privés sont incités à souscrire un contrat d'assurance comportant le risque tempête via une mesure fiscale DEF1 – assurance. Sylvassur est un contrat d'assurance créée par Verspieren, 3^e courtier en assurances français, en partenariat avec la fédération Forestiers Privés de France. Des contrats d'assurance contre les risques d'incendie et de tempête proposent une couverture sur-mesure par parcelle forestière.

Réalisez vos simulations très simplement et rapidement sur le nouveau site : www.sylvassur.com



Le Plan national de la forêt et du bois présenté par Véronique Borzeix:

<http://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-pnfb-veronique-borzeix>

À la demande du ministère chargé des Forêts, des kits de données IGN pour les Plans régionaux de la forêt et du bois (PRFB) sont téléchargeables pour accompagner les acteurs régionaux dans la rédaction des PRFB. Certains indicateurs sont communs à toutes les régions. Les spécificités et attentes particulières régionales sont aussi prises en compte. Les résultats fournis proviennent essentiellement des données de l'inventaire forestier national réalisé par l'IGN.

<http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/spip.php?article844>



Des drones pour lutter contre la déforestation

Un ancien ingénieur de la NASA développe un système à base de drones, capable de planter près d'un milliard d'arbres par an pour lutter contre la déforestation. Le projet de *BioCarbon Engineering* propose d'utiliser des drones qui largueront des « coques » dans lesquelles se trouveront des graines pré-germées dans un hydrogel nutritif. L'automatisation des drones devrait permettre de planter jusqu'à 36 000 arbres par jour, pour un coût estimé à 15 % de celui des méthodes manuelles. L'ingénieur ne prétend pas que cette nouvelle manière de planter est meilleure qu'une traditionnelle plantation manuelle, mais elle est assurément plus rapide et moins chère.

http://cordis.europa.eu/news/rcn/125479_fr.html

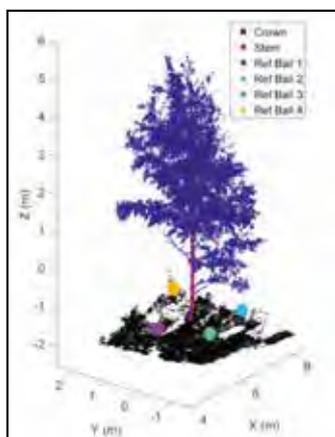


Les arbres aussi dorment la nuit

La nuit, les arbres changent de posture et se mettent en position de sommeil. Une équipe de scientifiques d'Autriche, de Finlande et de Hongrie a mesuré l'inclinaison de 10 à 15 cm au cours de la nuit; au lever du soleil, l'arbre retrouve sa posture initiale, en l'espace de quelques heures. L'étude a porté sur des bouleaux blancs (*Betula pendula*), observés à l'aide d'une technologie de scanner laser terrestre (*terrestrial laser scanning, TLS*).

L'équipe de chercheurs de l'Institut finlandais de recherche géospatiale, du Centre de recherche écologique de l'Académie hongroise des sciences, et de l'université technique de Vienne (Autriche) publie leurs résultats dans *Frontiers in Plant Science*.

Reconstitution, par nuages de points, du mouvement d'un bouleau durant une nuit, du coucher au lever du soleil (crédit de l'illustration: Eetu Puttonen/Finnish Geospatial Research Institute, National Land Survey of Finland)



Une serre itinérante pour repeupler les forêts

Une serre robotique très sophistiquée surveille soigneusement la croissance de centaines de petits chênes, hêtres et pins. Des capteurs environnementaux ajustent la température, l'humidité et le dioxyde de carbone en permanence à l'optimal des essences. Des ampoules LEDs reproduisent les cycles du jour et de la nuit adaptés aux espèces. Les scientifiques veulent démontrer par ce prototype que les espèces peuvent être régénérées, en utilisant moins d'eau, de pesticides, d'engrais et d'énergie. « Chaque plante a un génome spécifique. Le chêne-liège espagnol, par exemple, diffère sous certains aspects du chêne-liège italien ou français. Avec cette pépinière itinérante, nous pouvons planter et transplanter des bébés arbres dans chaque pays, à chaque endroit sans aucun risque de pollution génétique » assure le dendrologue Bartolomeo Schirone, coordinateur du projet.

<http://fr.euronews.com/2016/05/16/une-serre-itinerante-pour-repeupler-les-forets/>





Pour un essor de la filière forêt-bois

par Nathalie Maréchal, CNPF-IDF

1) Ingénieur général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts, vice-président de l'AFEF.

L'association française des eaux et forêts (AFEF), sous la houlette de Jean-Marie Ballu¹⁾, a animé des débats constructifs pour favoriser un nouvel essor de la filière, en réunissant de nombreux intervenants et acteurs en septembre 2016 à Paris.

Stéphane Le Foll, ministre de la Forêt, introduit la journée en annonçant des moyens financiers triplés de 28 M d'€ pour le Fonds stratégique de la forêt et du bois. Il dresse le bilan de toutes les actions entreprises en faveur de la filière au regard des enjeux économiques et territoriaux notamment le Plan national forêt bois (PNFB), le Contrat stratégique filière forêt-bois, le développement du bois construction, le Plan Recherche-Innovation 2025...

Antoine d'Amécourt²⁾ énonce l'engagement des forestiers au profit de la gestion durable et de l'économie de transformation du bois, ainsi que leur contribution altruiste pour les services rendus par les forêts pour le stockage du carbone, la filtration de l'eau, le maintien du paysage et de la biodiversité.

La forêt française riche, vaste et sous-exploitée

Andrée Corvol³⁾ rappelle six siècles d'orientations forestières avec la primauté des considérations économiques sur les préoccupations sociétales et environnementales. Jean-Marc Frémont⁴⁾ présente un siècle de cartographie précisant la connaissance de la ressource. Des évolutions comme la photo-interprétation se conjuguent avec la cohérence de l'outil d'inventaire et la disponibilité des informations. Georges-André Morin⁵⁾ mentionne les 75 années de rapports concordants sur la forêt. Les plus significatifs ou les plus convergents : le rapport Le Loup portant les prémices des CRPF, le rapport Bianco montrant la sous-exploitation, le rapport Puech, qui débouchera sur la LMA⁶⁾ 2010 avec la refonte du code forestier. Le récent rapport sénatorial en 2015 dénonce une filière sans stratégie, sans pilote et sans résultats...

Renaud Abord de Chatillon⁷⁾ dénonce les contraintes pesant sur la forêt. Quelles mesures notamment fiscales sont vraiment incitatives de meilleure gestion, en comparant forêts publique et privée ? Il estime anormal de ne récolter que 50 % de ce qui pousse, et d'exporter des grumes qui reviennent en produits finis. La réglementation est parfois un frein à l'implantation de scieries en France. Christian Pinaudeau⁸⁾ rappelle le manque de stratégie forestière de la politique européenne. Les aides du Fonds européen agricole pour le développement rural et la forêt bénéficient peu aux forestiers français en raison des normes d'éligibilité.

Économie des marchés et entreprises de la forêt et du bois

Marc Touati⁹⁾ décrit les difficultés et handicaps de l'économie de la filière forêt-bois. Le modèle d'avenir ne peut être résolu avec les solutions du passé, même si les crises sont des phases d'opportunités. Les économies internationales convergent vers le bas, alors que 80 % de la croissance vient du monde émergent. Nos produits bois bénéficient d'une très bonne image. Une des solutions serait d'optimiser l'existant à travers l'innovation et l'écologie comme moteur de croissance. La clé est dans la part de la R & D dans le PIB, car elle génère de la croissance. Il prône de la recherche appliquée. La Chine devient plus innovante que nous... car elle a augmenté sa part à 2 % de son PIB.

Politique de la filière forêt-bois

Pierre-Olivier Drèges¹⁰⁾ interroge sur l'amélioration de la filière forêt-bois comme le modèle des filières agricoles. Les similitudes sont nombreuses : des productions primaires dépendantes d'aléas climatiques, de marchés

2) Président du CNPF et de Fransylva

3) Docteur, présidente d'honneur du Groupe d'Histoire des forêts françaises

4) Ancien directeur de l'IFN, conseiller du directeur général de l'IGN.

5) Ingénieur général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts

6) Loi de modernisation agricole

7) Ingénieur général des Mines

8) Secrétaire général du Syndicat des sylviculteurs du Sud-ouest

9) Économiste, président du cabinet ACDEFI

10) Ingénieur général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts, président de Nord Seine Forêt.



De gauche à droite, Jean-Marie Ballu, Stéphane Le Foll, Jean-François Bontoux.

locaux et mondiaux, un secteur coopératif, une dépendance des PME de 1^{re} transformation, dont la rentabilité et la compétitivité sont aléatoires; la répartition de la valeur entre les maillons de la chaîne pose question. Les améliorations pourraient provenir du regroupement de l'offre et la contractualisation pour une sécurisation des approvisionnements. Il faudrait également obtenir un consensus interprofessionnel pour l'exportation et le développement de groupes industriels leaders et de fonds professionnels.

Sylvie Alexandre¹¹⁾ rappelle que la filière forêt-bois est une filière d'avenir pour la transition énergétique et environnementale, vers une économie plus circulaire et plus durable. Pilier de la croissance verte française, elle assure la transition vers une économie bas carbone, circulaire et durable. Pour maximiser le bénéfice de substitution, la promotion de construction en bois avec de nouveaux produits innovants et des challenges architecturaux est en cours. La Stratégie nationale bas carbone 2015 prévoit une augmentation sensible de bois prélevé, ainsi que la performance énergétique du bâtiment. Le bois est un levier identifié en adéquation avec les besoins des marchés.

Véronique Borzeix¹²⁾ expose la politique publique forestière en rappelant le travail collectif et la répartition des moyens financiers alloués pour la filière. Le PNFB trace la feuille de route déclinée en plans d'actions et suivis, avec quatre objectifs: mobiliser plus, répondre aux attentes des citoyens, conjuguer atténuation et adaptation aux changements climatiques, enfin développer une synergie entre forêt et industrie.

Cyril Le Picard¹³⁾ analyse les enjeux de la filière: une forêt feuillue dans une filière demandant des résineux. Il importe d'innover pour redonner la place aux feuillus. Des études comme « Avenir des chênes » bénéficient de financements FBF, pour dynamiser un marché secondaire, par une approche marketing et de nouveaux débouchés, en améliorant la compétitivité de la filière chêne, avec des innovations de produits de bardage, BMR, des alternatives au classement visuel.

Demain, la filière forêt-bois

L'avenir passe par les futurs ingénieurs en formation. Les directeurs, Mériem Fournier de Nancy-AgroParisTech, Pascal Triboulot de Enstib Epinal, Arnaud Godevin de ENB Nantes, et Olivier Lavielle de Bordeaux Science Agro accompagnent la prochaine élite forestière française. Ils vont vivre le futur, ils sont les témoins d'un passage vers une période que le monde n'a jamais connue. À la fin de leur carrière, la population mondiale aura doublé, le contexte planétaire exigera un confort de vie dans un espace fini. Il faudra des solutions pour « faire plus avec moins », il faudra de la réactivité pour innover, une capacité d'intégrer rapidement des progrès technologiques, d'analyser mieux que d'autres en s'appuyant sur la recherche, être davantage « multi-compétences ». Cette nouvelle génération est plus agile, née avec une tablette numérique, elle baigne dans l'immédiateté. « Nous formons des penseurs et faiseurs ». Les notions entrepreneuriat et « intra-preneuriat » seront les modèles des entreprises, qui vont évoluer vers une organisation circulaire. Le président de l'AFEF, Jean-François Bontoux¹⁴⁾ conclut cette journée, en remerciant les intervenants pour la qualité et la pertinence de leurs interventions pour impulser un nouvel essor pour la filière forêt-bois. ■

11) Ingénieure générale des Ponts des Eaux et des Forêts, déléguée interministérielle forêt-bois

12) Ingénieure générale en chef des Ponts des Eaux et des Forêts, sous-directrice pour la filière forêt-bois au ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt.

13) Président de France Bois Forêt et de l'Union de la coopération forestière française

14) Président de l'association française des eaux et forêts.

MARS

8 et 9 mars, Nancy

Séminaire RMT Aforce

Le RMT Aforce, réseau français consacré à l'adaptation des forêts au changement climatique, organise son prochain atelier international sur le thème : Forêt et changement climatique : initiatives d'adaptation et nouvelles pratiques de gestion.

www.reseau-aforce.fr ou contacter Céline Perrier, CNPF-IDF: celine.perrier@cnpf.fr

14 au 21 mars, France

La Journée internationale des forêts est proclamée le 21 mars par l'ONU.

En France, des manifestations sont organisées du 14 au 21 mars 2017 pour faire découvrir notre patrimoine forestier et arboré. Collectivités, associations, professionnels de la filière forêt-bois, particuliers, chacun peut participer en organisant une manifestation, ou en participant aux manifestations organisées près de chez soi.

Un nouveau volet pédagogique « La forêt s'invite à l'école » complète le programme des manifestations ouvertes au grand public en 2017. Les écoles, collèges, lycées et accueils périscolaires pourront bénéficier gratuitement de plants d'arbres offerts par les pépiniéristes forestiers français, et de demi-journées d'animation assurées par les forestiers du Centre national de la propriété forestière (CNPf) et de l'Office national des forêts (ONF).

www.journee-internationale-des-forets.fr

30 mars-2 avril, Limoges

Salon Bois-énergie

Le salon Bois énergie rassemble la gamme la plus complète d'équipements de chauffage au bois, de types de biocombustibles et de filières d'approvisionnement pour particuliers et professionnels. Le salon avec 350 exposants présents est une plateforme de lancement des innovations les plus récentes, centrée sur l'efficacité énergétique, la propreté de la combustion, l'amélioration du design et de l'ergonomie.

www.boisenergie.com

22 au 24 mars, Aubière (Puy-de-Dôme)

Séminaire sur la biomécanique de l'arbre

Le Groupe d'étude de l'arbre (GEA) organise un séminaire sur la biomécanique de l'arbre : comment l'arbre réagit-il en cas de sollicitations mécaniques externes, telles que le vent, la gravité, la neige ?

Le GEA s'intéresse à l'arbre dans tous ses habitats, en forêt, en agroforesterie, dans les vergers, ou en zone urbaine. Cette rencontre interdisciplinaire, proposée par l'équipe de biomécanique intégrative (« MECA ») de l'unité mixte de recherche PIAF (INRA-université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand) aura lieu à l'amphithéâtre du pôle Physique de l'Université Clermont Auvergne (UCA), campus des Cézéaux, Aubière, Puy-de-Dôme.

JUIN

7 au 10 juin, Jonköping (Suède)

Elmia Wood

Elmia Wood est le 1^{er} salon mondial pour la foresterie organisé tous les 4 ans du 7 au 10 juin 2017, au cœur de la forêt de *Jönköping* au sud de la Suède. Propriétaires forestiers, entrepreneurs et officiels du monde entier s'y retrouvent pour découvrir les dernières tendances et innovations, avec plus de 500 exposants et 50 000 visiteurs de 50 pays.

20 au 22 juin, Nantes

Salon du végétal

Le salon du végétal est le rendez-vous annuel des professionnels des univers du végétal. Il rassemble pendant 3 jours près de 500 exposants et 13 000 visiteurs professionnels. Le salon expose à Nantes du 20 au 22 juin 2017 pour la première fois, au parc des expositions de la Beaujoire. 4 pôles pour couvrir tous les besoins : production, paysage-espaces verts, distribution-commerce (Jardin & Déco), fleuristerie.

www.salonduvegetal.com

28 au 30 juin, Clermont-Ferrand

2^e Sommet de la forêt et du bois

Le 2^e Sommet de la forêt et du bois se déroulera les 28, 29 et 30 juin à la Grande halle d'Auvergne de Clermont-Ferrand. Il est organisé par Selevents (organisation d'événements), Forexpo (salon européen de la sylviculture et l'exploitation forestière) l'interprofession de la filière forêt-bois Auvergne Promobois et la région Auvergne, au cœur d'un des plus grands massifs forestiers français.

www.sommet-foret-bois.fr

20 au 22 juin, Nancy

Atelier Régefor 2017

L'atelier Régefor 2017 aura pour thème « Émergence de bioagresseurs en forêt : comment identifier et atténuer les risques ? ». Après un état des connaissances sur les principaux bioagresseurs émergents en forêt, l'Atelier Regefor 2017 abordera la gestion à court terme des risques, les méthodes de détection, de surveillance et de lutte, ainsi que les perspectives à long terme d'adaptation des écosystèmes forestiers aux nouveaux bioagresseurs. Organisé par l'Inra, AgroParisTech, l'Université de Lorraine, le GIP Ecofor, le DSF et l'ONF, l'Atelier comportera des sessions de présentations synthétiques, des temps de discussion au Campus de Champenoux de l'Inra de Nancy ainsi qu'une tournée de terrain.

AVRIL - MAI

6 et 7 avril, Nancy

7^e Forum international bois construction

Le 7^e Forum international bois construction se tiendra à Nancy, avec le Canada comme pays invité. 150 conférences sur les thèmes de l'utilisation du bois local (sapin blanc, épicéa, chêne, hêtre, douglas), des extensions et surélévations en bois, ou encore d'équipements collectifs, des expositions de maquettes du prix d'architecture et du prix national de la construction bois 2016 dans le Grand Est sont organisées. Les coorganisateur : le Comité national pour le développement du bois (CNDB), l'institut FCBA, l'interprofession France Bois Régions/Gipeblor, les établissements d'enseignement Enstib et ENSArchitecture-Nancy, l'Institut de la charpente et de la construction bois (ICCB), Ingénieurs bois construction (IBC) et l'Union des industriels et constructeurs bois (UICB).

www.forum-boisconstruction.com/

19, 20 et 21 mai, Chantilly

Les journées des plantes

Les journées des plantes auront lieu au Domaine de Chantilly du 19 au 21 mai. Les meilleurs pépiniéristes de France et aussi de pays limitrophes exposeront de magnifiques plantes aux coloris splendides, aux feuillages affichant des teintes extraordinaires pour célébrer un printemps exubérant au cours des prochaines Journées des Plantes de Chantilly!

www.domainedechantilly.com/fr/journees-plantes/

RÉPULSIF CERVIDÉS

Pépinières > Forêts



LE SEUL REPULSIF PROFESSIONNEL ET RECONNU

- Produit **naturel**, sans classement toxicologique
- Action **OLFACTIVE** et gustative
- Alternative **très économique** comparée aux gaines et tuteurs

APPLICABLE PAR SIMPLE PULVERISATION

Pour **une protection dès la mise en place** en forêt, les plants peuvent être traités en pépinière.

Consultez votre **pépinieriste** ou votre **entrepreneur de travaux forestier**



TRAITEMENT PÉPINIÈRE

PLANTS TRAITÉS SOL



06 23 08 83 38



pgaudin@solutions-plants.com



Tous les détails sur www.solutions-plants.com

En vente à l'Institut pour le développement forestier

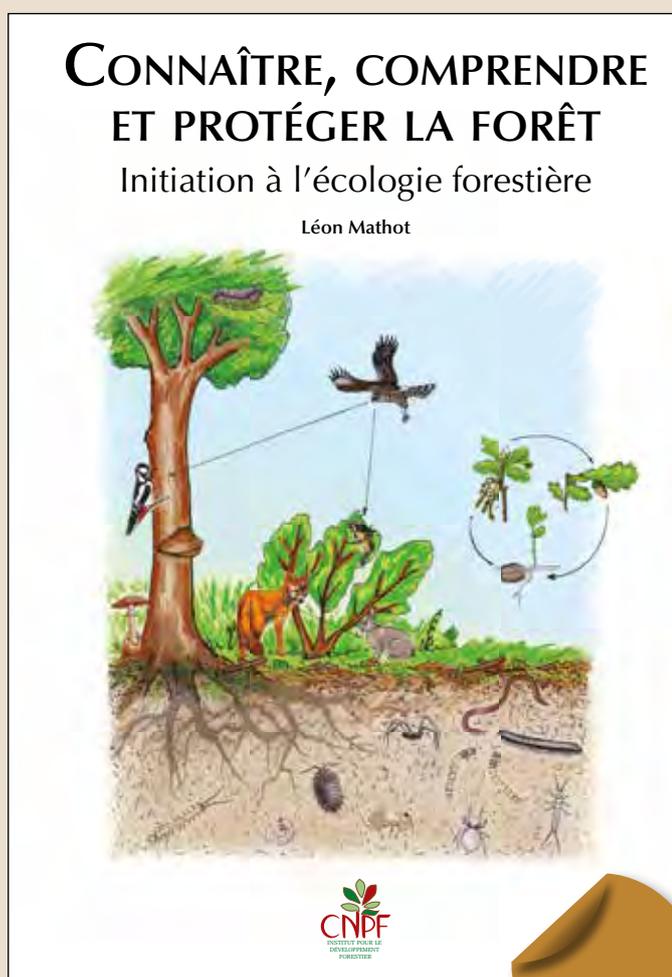
CONNAÎTRE, COMPRENDRE

ET PROTÉGER LA FORÊT

Initiation à l'écologie forestière

Léon Mathot

Préface de Philippe Blerot



L'intérêt patrimonial de l'écosystème forestier est des plus forts en raison de sa surface, sa diversité et ses rôles (écologique, paysager, social, économique...). La forêt remplit de nombreuses fonctions essentielles, voire vitales, qui font d'elle le milieu naturel le plus précieux de notre planète. La forêt fournit notamment le bois nécessaire à la construction, au chauffage, à l'ameublement et au papier. Elle épure l'air et l'eau, stocke le carbone, héberge des espèces animales et végétales typiques, protège les sols contre l'érosion et joue un rôle majeur dans l'atténuation du changement climatique.

Cependant, la forêt reste peu, voire mal connue. Fort de ce constat, l'auteur – Conseiller auprès de l'Union européenne en matière d'Éducation à l'Environnement – consigne dans cet ouvrage les connaissances élémentaires sur la forêt : écologie, biologie, faune, flore, services écosystémiques, ennemis et menaces, gestion... pour en faire ressortir les liens et interactions qui unissent et relient les êtres vivants de cette communauté exceptionnelle.

Dans un langage clair, pratique et accessible, l'ouvrage offre à tous ceux qui s'intéressent à la forêt une vision globale et synthétique pour comprendre son fonctionnement et la voir avec un autre regard.

178 pages, format 16 x 24 cm - Éditions CNPF-IDF

Renseignements auprès de la librairie :

CNPF - Institut pour le développement forestier, 47 rue de Chaillot, 75116 Paris, Tél. : 01 47 20 68 39, courriel : idf-librairie@cnpf.fr
site : www.foretpriveefrancaise.com/publications

19 €

+ Frais d'envoi 1 ou 2 ex. : 7,50 €
3 à 9 ex. : 9,50 €

Disponible également en version numérique à 15 € sur l'application gratuite « Librairie des forestiers »



Ou à partir d'un ordinateur : <http://www.bit.ly/1Q95gxU>